



Conseil du 18^e arrondissement

Séance du mardi 28 mai 2019

REMERCIEMENTS AUX AGENTS, ÉLUS ET BÉNÉVOLES QUI ONT CONTRIBUÉ À L'ORGANISATION DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES.....	3
HOMMAGE À DICK RIVERS.....	4
MAIRIE	4
COMMUNICATION SANS VOTE.....	7
AFFAIRES CULTURELLES	9
MÉMOIRE.....	17
FAMILLE & PETITE ENFANCE.....	21
VIE ASSOCIATIVE & CITOYENNE	24
AFFAIRES SCOLAIRES.....	25
LOGEMENT & URBANISME	27
VOIRIE & DÉPLACEMENTS	32
CENTRES D'ANIMATION.....	36
CAISSE DES ÉCOLES.....	37
POLITIQUE DE LA VILLE	37
EMPLOI	43
COMMERCE & DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	43
ÉCONOMIE SOCIALE & SOLIDAIRE	44
ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES.....	46
LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS.....	46
ACCÈS AUX DROITS.....	47
SPORTS	47
HANDICAP	48
PRÉVENTION.....	49
QUESTIONS ORALES	51
VOEUX	67

Conformément à la convocation qui leur a été adressée personnellement par M. le Maire du 18^e arrondissement le 28 mai 2019, les membres du Conseil se sont réunis le mardi 28 mai 2019 en la salle des mariages du XVIII^e arrondissement, sous la présidence de M. le Maire.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite, à ladite date, sur le panneau de la Mairie du 18^e prévu à cet effet.

Étaient présents :

Maya AKKARI, Frédéric BADINA-SERPETTE, Félix BEPPO, Pierre-Yves BOURNAZEL, Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Evelyne DAMS, Jean-Philippe DAVIAUD, Martine DEBONNEUIL, Dominique DEMANGEL, Myriam EL KHOMRI, Afaf GABELOTAUD, Mario GONZALEZ, Didier GUILLOT, Christian HONORÉ, Pascal JULIEN, Catherine LASSURE, Éric LEJOINDRE, Pierre LISCIA, Loïc LORENZINI, Douchka MARKOVIC, Sandrine MEES, Fadila MEHAL, Gilles MÉNÈDE, Nadine MÉZENEC, Michel NERYRENEUF, Danièle PREMEL, Laurent QUEINNEC, Carine ROLLAND, Hugo TOUZET, Violaine TRAJAN, Daniel VAILLANT.

Étaient absents (en partie ou totalement) et avaient donné pouvoir :

Catherine BELEM à Danièle PREMEL

Jean-Bernard BROS à Éric LEJOINDRE

Ian BROSSAT à Nadine MÉZENEC

Philippe DARRIULAT à Carine ROLLAND

Cédric DAWNY à Jean-Philippe DAVIAUD

Dominique DEMANGEL à Claudine BOUYGUES

Philippe DURAND à Douchka MARKOVIC

Caroline NEYRON à Mario GONZALES

Poyraz SAHIN à Pascal JULIEN

Gérald BRIANT à Hugo TOUZET

Galla BRIDIER à Loïc LORENZINI

Élisabeth BOYER à Christian HONORÉ

Michel LANGLOIS à Martine DEBONNEUIL

Myriam EL KHOMRI à Michel NEYRENEUF.

Éric LEJOINDRE : Nous allons commencer notre séance. Bonsoir à toutes et à tous. Merci à chacune et à chacun d'entre vous d'être ici. Nous avons un conseil d'arrondissement avec un ordre du jour relativement conséquent, ce qui est normal, puisqu'on ne s'est pas réunis le mois dernier.

Désignation du secrétaire de séance

Éric LEJOINDRE : Je vous propose que l'on commence tout de suite et que nous désignons Carine ROLLAND secrétaire de séance, si ça ne pose de difficulté à personne. Cela ne pose pas de difficulté.

Je vous informe que j'ai reçu les pouvoirs suivants :

- Catherine BELEM à Danièle PREMEL ;
- Jean-Bernard BROS à Éric LEJOINDRE ;
- Ian BROSSAT à Nadine MÉZENEC ;
- Philippe DARRIULAT à Carine ROLLAND ;
- Cédric DAWNY à Jean-Philippe DAVIAUD ;
- Dominique DEMANGEL à Claudine BOUYGUES ;
- Philippe DURAND à Douchka MARKOVIC ;
- Caroline NEYRON à Mario GONZALES ;
- Poyraz SAHIN à Pascal JULIEN ;
- Gérald BRIANT à Hugo TOUZET ;
- Galla BRIDIER à Loïc LORENZINI ;
- Élisabeth BOYER à Christian HONORÉ ;
- Michel LANGLOIS à Martine DEBONNEUIL ;
- Myriam EL KHOMRI à Michel NEYRENEYF.

S'il y avait d'autres pouvoirs, je vous invite à les faire connaître.

REMERCIEMENTS AUX AGENTS, ÉLUS ET BÉNÉVOLES QUI ONT CONTRIBUÉ À L'ORGANISATION DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES.

Éric LEJOINDRE : Avant que nous commençons formellement notre ordre du jour, peut-être d'ailleurs que cela explique l'importance du nombre des absents autour de cette table aujourd'hui, je voudrais saluer et remercier toutes celles et tous ceux qui ont contribué au bon déroulement du scrutin de dimanche dernier. J'en vois aussi autour de cette table, mais j'en vois aussi dans la salle qui ont présidé des bureaux de vote ou ont été assesseurs au cours de ces élections.

Vous remercier vous, remercier Juliette HEON et l'ensemble de l'administration de la mairie du 18^e qui a fait un travail énorme.

Je ne suis pas sûr que les citoyens se rendent bien compte de l'ampleur du travail que constitue le fait d'organiser un scrutin électoral dans un territoire aussi vaste que le 18^e : 130 000 électeurs, avec un taux de participation relativement important et surtout la nécessité de mobiliser beaucoup d'agents publics pour préparer l'ensemble du scrutin. Puis beaucoup de bénévoles aussi, pour présider et pour contrôler le scrutin.

Je vais redire aussi, tous ceux d'entre vous qui ont tenu les bureaux de vote l'ont constaté, la difficulté que nous avons eue lors de cette élection à trouver des assesseurs, des suppléants et donc la nécessité pour beaucoup de présidents et beaucoup d'assesseurs de rester absolument toute la journée, compte tenu de la faible mobilisation. C'est un petit peu étonnant. On avait 34 listes et l'on n'a jamais eu aussi peu d'assesseurs. Je pense qu'il faut que chacun ait en tête que quand on est candidat à une élection, surtout si l'on considère avoir vocation à avoir des sièges ce qui n'était pas le cas de beaucoup des listes qui étaient candidates, il faut être capable aussi de s'armer pour nous permettre de tenir dans de bonnes conditions ce scrutin. Enfin, tout s'est bien passé.

Un grand merci à Juliette, à toute l'équipe de la mairie, à vous toutes et à vous tous autour de la table et dans le public qui avez passé une longue journée dimanche, et qui ont permis que cette élection soit organisée dans les meilleures conditions.

HOMMAGE À DICK RIVERS.

Éric LEJOINDRE : Un mot sur un sujet qui n'a absolument rien à voir, mais qui concerne une personnalité du 18^e. Puisque vous savez que Dick RIVERS nous a quittés. C'était un personnage bien connu en France, mais aussi un habitant engagé du 18^e. Je voulais que nous ayons une pensée pour lui bien sûr, mais surtout pour son épouse, pour toute sa famille et pour tous ses amis. Dans la famille RIVERS, ce sont des acteurs de la vie du 18^e depuis un certain temps. Il a compté pour beaucoup de Français et donc pour beaucoup d'entre nous.

Voilà ce que je voulais dire avant que nous commencions notre conseil.

MAIRIE

18201905MA Adoption du compte rendu du conseil d'arrondissement du 18 mars 2019

Éric LEJOINDRE : Pas de difficultés ?

Le CR du conseil d'arrondissement du 18 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

18201906MA Approbation du compte administratif de l'état spécial du 18e pour l'exercice 2018

Éric LEJOINDRE : Je vous propose que nous puissions élire Carine ROLLAND présidente de séance, puisque vous savez que je ne peux pas être président de séance ni même présent lors de l'étude de cette délibération.

Pas de difficultés ? Carine ROLLAND prend la présidence de la séance et je vous laisse.

Le Maire se retire. Carine ROLLAND prend la présidence de la séance le temps de l'examen de l'ESA.

Carine ROLLAND : Merci, Monsieur le Maire. Le compte administratif, comme vous le savez, présente les dépenses effectives de l'année précédente. Nous allons parler de 2018. Il s'agit des dépenses engagées.

Pour notre arrondissement en 2018, sur un montant total de crédits ouverts de 14 279 000 euros, les dépenses mandatées s'élèvent à 13 066 195 euros. Les crédits à reporter sont donc de 1 213 766 euros.

Ce faisant, nous atteignons un taux d'exécution nettement amélioré par rapport à l'année précédente. Je tiens à le mentionner, nous y reviendrons. C'est un sujet qui fait parfois discussion entre nous et c'est tout à fait normal. Dans l'exécution des dépenses publiques, la saine exécution est une nécessité.

Je remercie bien sûr les efforts faits par la direction de la ville pour améliorer ce taux d'exécution. Direction qui veille à ce que le budget municipal soit dépensé le plus correctement, le plus effectivement possible au regard des priorités que nous fixons collectivement.

Sur le 1,2 million d'euros de crédits de report que je viens de mentionner, environ 1/3 sont des reports libres d'emploi. Il revient donc au conseil d'arrondissement de valider, au Maire en l'occurrence, de décider ce qu'il en est fait. Ces reports libres d'emploi nous ont permis de libérer des crédits qui seront inscrits sur le budget supplémentaire. Nous en parlerons lors du prochain conseil.

Je tenais à vous mentionner quelques exemples de redéploiements. Le premier concerne le passage au lait biologique dans les crèches parisiennes. Afin d'encourager l'alimentation biologique et durable, sujet hautement important et particulièrement sensible dans le 18^e, les crèches municipales parisiennes fournissent depuis mars 2019 uniquement du lait bio aux enfants accueillis. Il s'agit là d'une exclusivité d'une première nationale. Paris est désormais la seule grande collectivité de France à fournir 100 % de lait bio dans les structures collectives d'accueil de la petite enfance. Ce changement a bien sûr engendré des coûts supplémentaires, mais la démarche mérite de telles dépenses. C'est ce à quoi ont servi une partie des crédits redéployés.

Mentionnons aussi le soutien supplémentaire apporté aux écoles primaires, qui sera accordé à deux titres cette année. Pour répondre aux dépenses logistiques liées à l'aménagement des écoles concernées par le dédoublement des classes de CP et de CE1, qui font partie des REP - Réseaux d'Éducation Prioritaires - si la mesure est globalement saluée, en tout cas les modalités sont à la charge des collectivités locales. Le redéploiement de crédits dont nous bénéficions a pu aller vers ces aménagements logistiques. Il est important de le mentionner.

Idem, dans les écoles aussi, vous savez que les rongeurs ont été notamment en 2017 et encore en 2018 un souci extrêmement important. Les crédits redéployés ont permis de financer du petit matériel dans le cadre de la lutte contre les rongeurs.

Les 2/3 restants, soit 795 317 euros, correspondent au reste à réaliser. Autrement dit, des opérations engagées en 2018 et dont le fournisseur n'a pas pu être payé avant la clôture budgétaire de la mi-décembre 2018. Il s'agit principalement de travaux effectués dans les écoles au moment des vacances scolaires, soit à la toute fin de l'année. Nous en reparlerons aussi au prochain conseil d'arrondissement.

Pour ce qui est des dépenses effectuées, effectivement réalisées, rentrons plus dans le détail. Vous le savez, nous l'évoquons souvent, le compte administratif se décompense en trois enveloppes, trois dotations : deux dotations de fonctionnement, dotation d'animation locale et dotation de gestion locale. Puis une dotation d'investissement.

Nous avons actuellement un taux d'exécution - le rapport entre les dépenses effectives et les crédits ouverts - de 91 % au total. Je vous regarde Monsieur QUEINNEC, parce que je vous sais très regardant sur le sujet et vous avez raison. Pour nos trois dotations, nous sommes à 49 % pour la dotation d'investissement en grande partie parce qu'un grand nombre des travaux d'investissement ont été réalisés sur le budget général de la ville. Cela ne veut pas dire que les travaux nécessaires ne sont pas effectués : ils sont financés sur une autre ligne qui ne concerne pas l'état spécial. Puis 93 % pour la dotation de gestion locale et 87 % pour la dotation d'animation locale.

Pour ce qui est de la dotation de gestion locale, pour rappel il s'agit bien sûr du poste le plus important quantitativement de l'état spécial. Cette dotation s'élève à 12 347 507 euros. Il s'agit bien sûr principalement des dépenses d'énergie réalisées et nécessaires dans les équipements de proximité, qui s'élèvent à 2 724 577 euros.

Mentionnons aussi que c'est sur la dotation de gestion locale que nous finançons l'opération « Végétalisons notre 18^e », à hauteur de 50 000 euros en 2018. C'est une caractéristique de notre arrondissement, vous le savez. « Végétalisons notre 18^e » est une initiative citoyenne permettant de végétaliser davantage la ville. Compte tenu du succès remporté par le dispositif depuis 2014, nous avons mis en place en début de cette année un support d'achat adapté, donc un marché en procédure adaptée et quatre opérateurs ont été désignés pour accompagner les collectifs de l'arrondissement qui souhaitent végétaliser l'espace public.

Au-delà de la dotation de gestion locale, la dotation d'animation locale comprend les crédits d'animation locale et culturelle, les crédits relatifs aux conseils de quartiers et les crédits pour travaux d'urgence dans les équipements de proximité.

Pour la dotation d'animation locale, les crédits ouverts s'élevaient à 1 316 638 euros. Le montant de cette dotation a baissé entre 2017 et 2018 du fait du marché mis en place par la ville de Paris pour la Fête des vendanges depuis l'édition 2018. Ce marché fait que la Fête est financée par le budget général de la ville et non plus par l'état spécial d'arrondissement, ce qui permet d'obtenir aussi une redevance d'occupation du domaine public collectée par la ville, ce qui n'était pas possible au niveau de l'arrondissement.

Je vous le disais, un taux d'exécution de 87 %. Il a été dépensé en 2018 1 157 497 euros pour la dotation d'animation locale, dont la moitié pour des travaux d'entretien des équipements de proximité. L'autre moitié étant consacrée à des dépenses d'informations et d'animations locales. Il s'agit bien sûr du magazine municipal que vous recevez et lisez bien sûr tous les deux mois. Il s'agit aussi de la dotation culturelle de proximité, puisque vous savez que depuis 2001, nous bénéficions de cette enveloppe « sacralisée » qui correspond à 1 euro par an et par habitant pour des projets culturels portés au niveau de l'arrondissement, puis divers autres événements. Je pense au Mois de la nature, qui a commencé la semaine dernière et qui va se poursuivre encore pendant quelque temps. En juillet, nous aurons les Ateliers de la République. Puis mentionnons également le programme d'animation que nous avons mis en place déjà l'année dernière sur l'esplanade Nathalie Sarraute. Le même type de démarche verra le jour cet été sur le square Louise de Marillac. Tout cela est permis via les dépenses que nous effectuons sur la dotation d'animation locale.

Pour terminer, la dotation d'investissement permet au maire de notre arrondissement d'opérer des travaux sur la voirie, mais aussi sur quelques équipements de proximité. Les

crédits ouverts pour les investissements en 2018 étaient de 615 813 euros. Je précise bien sûr que la plupart des investissements à réaliser dans les arrondissements sont portés par le budget général de la ville. Il s'agit là d'une enveloppe à la main du maire d'arrondissement, mais non pas de l'exhaustivité de ce qui peut être fait dans les rues et dans les équipements de proximité.

Voilà pour les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance. Nous pouvons en délibérer. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Non.

Nous pouvons soumettre au vote. Madame HEON nous a demandé que les élus manifestent bien leur vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ?

Le compte administratif est adopté.

COMMUNICATION SANS VOTE

2019 DVD 17 Rapport annuel sur les Recours Administratifs Préalables Obligatoires du Stationnement Payant

Gilles MENEDE : Merci. Il s'agit effectivement d'une communication sur le plan annuel des recours administratifs préalables obligatoires - RAPO -.

Les dispositions du Code Général des collectivités territoriales prévoient cette présentation à l'assemblée délibérante d'un rapport annuel rendant compte de la gestion des RAPO et des décisions prises à l'issue de ces recours.

Vous le savez certainement, la loi MAPTAM - qui était la loi de 2014 concernant la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles - est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Elle a prévu la dépénalisation du stationnement et ainsi, elle a permis aux collectivités territoriales de mieux maîtriser leur politique en matière de stationnement payant de surfaces. Cette nouvelle compétence décentralisée a permis à la ville de définir au niveau local une politique de stationnement en cohérence avec la politique parisienne de mobilité. Les nouvelles modalités de paiement, de tarification et de contrôle ont eu pour premier effet - on l'a constaté tous les jours dans nos quartiers - une meilleure rotation des véhicules, se traduisant par une plus grande disponibilité des places de stationnement. Ceci mesuré notamment par un taux de vide plus important. Ceci traduit également un doublement du paiement spontané et une augmentation des abonnements pour les usagers éligibles à des tarifs préférentiels.

Dans le cadre de cette réforme, les amendes de stationnement ont été supprimées et remplacées par quelque chose que vous connaissez peut-être, je ne vous le souhaite pas : le forfait post-stationnement dû au titre de l'occupation du domaine public. En 2018, 3 225 000 FPS ont été envoyés. L'utilisateur dispose alors de la faculté de contester ce FPS dans un délai de 1 mois au travers du dépôt d'un premier recours administratif préalable opératoire, le RAPO. Ensuite, la puissance publique dispose également d'un délai d'un mois pour apporter une réponse. L'absence de réponse signifiant le rejet du RAPO. À Paris, on peut noter que tous les RAPO obtiennent une réponse explicitée notifiée à l'utilisateur par courriel ou par voie postale selon le mode initial de dépôt du recours.

Les RAPO ont été instruits par le prestataire de contrôle externalisé selon le lieu géographique déterminé par lot d'arrondissement.

Il y avait deux lots pour la société LocaPost qui ne concernent pas le 18^e, puis un troisième lot concernant la société EGIS qui intervient pour notre arrondissement et également pour le 8^e, le 9^e, le 10^e et le 17^e.

Tous les audits qui ont été menés en 2018 montrent la qualité et la grande homogénéité des réponses apportées par les deux prestataires instruisant les RAPO.

À la suite, nous avons la petite présentation qui vous a été faite avec deux tableaux présentant les statistiques de RAPO sur l'année 2018. En tout, nous avons plus de 111 000 recours qui ont été déposés sur 3 225 000, ce qui conduit à un pourcentage de 3,5 %. La moitié concerne des résidents parisiens, l'autre moitié des résidents hors Paris.

Si on regarde maintenant le deuxième tableau concernant la répartition des motifs, on a les motifs de contestation du FPS, ensuite les motifs d'irrecevabilité du RAPO puis les motifs de rejet et d'annulation.

Que puis-je en dire, de cela ? Évidemment, la majorité des motifs de contestation du FPS concernent le fait que le requérant estime avoir payé ou ne pas avoir à payer ce forfait post-stationnement. Les motifs d'irrecevabilité, dans une très grande majorité également, consistent à ce que le requérant n'ait pas envoyé la demande conformément aux modalités indiquées dans l'avis de paiement. Puis enfin sur les motifs de rejet, c'est simplement qu'après contrôle, le forfait post-stationnement était bien fourni.

Au niveau d'un an d'activité, quel est le bilan de ces RAPO ? Il peut être explicité comme suit, avec tout d'abord un niveau de contestations assez faible et stable. Je vous l'ai dit tout à l'heure, 111 000 RAPO sur 3 225 000 euros, ce qui fait un niveau de contestation d'environ 3,5 % pour l'année 2018. En comparaison, le taux de contestation des PV apposés par la préfecture de police antérieurement était de 3 %. Les RAPO ensuite sont utilisés à bon escient. C'est-à-dire que le niveau de recours est stable sur l'année et homogène dans les trois lots des deux prestataires. Le délai d'instruction des RAPO est inférieur à 30 jours. La ville, ainsi, ne fait pas usage du rejet implicite prévu par les textes et apporte - c'est une bonne chose - une réponse à tous les recours dans un délai moyen inférieur à 30 jours. Les réponses aux RAPO sont homogènes. Les audits sont conformes et montrent la qualité des réponses.

Enfin, le deuxième niveau de contestation - le recours au contentieux - est très faible. Ce qui montre également la qualité de l'instruction des recours.

Voici quelques critères objectifs que je viens de citer, mais il subsiste un certain nombre de difficultés que nous pouvons déjà résumer sur deux points : l'absence de prise en compte par le système informatique du paiement du stationnement ainsi que l'absence de prise en compte d'une carte de stationnement pour une personne handicapée. Ce sont les premières difficultés.

Ensuite, le dépôt des RAPO utilisé - voie numérique, voie postale -. Aujourd'hui, nous sommes à environ 35 % des recours qui sont déposés par courrier avec un taux plus important d'erreurs que par voie numérique. Enfin, troisième difficulté : les notices apposées sur les véhicules peuvent être source de confusion. Ce sont des points sur lesquels nous allons travailler.

Ce bilan suggère des pistes d'amélioration, et j'en terminerai par là. Il s'agirait d'améliorer le service numérique de dépôt de ces RAPO, de permettre à l'utilisateur de fournir des pièces justificatives et obligatoires qu'il aurait omises dans sa première demande initiale, puis enfin de rendre plus explicites les décisions de rejet, afin d'offrir aux usagers une réponse claire et personnalisée.

Tels sont les éléments que je voulais vous communiquer sur ce bilan annuel des recours administratifs préalables obligatoires, conformément à ce qui est prévu dans les dispositions du Code général des collectivités territoriales. Je vous en remercie.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup, Gilles. Est-ce que cette présentation entraîne des demandes de précisions ou d'informations supplémentaires ?

Il n'y a pas de vote sur ce rapport, c'est une communication sans vote. Je vous propose que nous en venions aux affaires culturelles. La parole est à Carine ROLLAND.

AFFAIRES CULTURELLES

Carine ROLLAND : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'une série de 16 délibérations.

Tout d'abord, pour le soutien via des subventions de fonctionnement et la signature d'une convention d'occupation du domaine public à 6 établissements culturels du 18^e.

2019 DAC 52 Subvention (100 000 euros) et avenant à convention avec Théâtre Ouvert / Centre National des Dramaturgies Contemporaines (18e)

Carine ROLLAND : Le Théâtre Ouvert tout d'abord, pour l'instant situé Cité Véron dans le quartier de Pigalle. Ce lieu important de création artistique théâtrale fondé par Micheline et Lucien ATTOUN avec Jean VILAR il y a une cinquantaine d'années se situe actuellement dans le 18^e arrondissement. Je dis « actuellement », parce que le Théâtre Ouvert va être amené à quitter le 18^e. Nous le regrettons, mais nous considérons aussi que ce qui doit primer, c'est l'activité d'un tel théâtre. Le sujet a fait l'objet de nombreuses discussions, je n'y reviendrais pas. Le fait est que le Théâtre Ouvert s'installera prochainement dans le 20^e, faisant ainsi partir des lieux concernés l'équipe du tarmac dédiée à la francophonie. Il ne s'agit en aucune manière pour nous de choisir l'un ou l'autre, bien loin de nous cette idée. Mais ce soir, c'est de rappeler l'importance du travail mené par Théâtre Ouvert dans la création théâtrale, de découverte d'auteurs. Le montant de la subvention proposée est un complément de 50 000 euros.

2019 DAC 215 Subvention (183 000 euros) et avenant à convention avec l'association le Bal (18e)

Carine ROLLAND : Le Bal, ensuite : lieu dédié à l'image contemporaine fixe ou animée situé impasse de la Défense à l'ouest de notre arrondissement. C'est un très bel établissement, non seulement par le travail de recherche et de mise à disposition de jeunes auteurs - je vous invite à découvrir le travail de Barbara PROBST exposé en ce moment - mais aussi par ses missions d'action culturelle. Nous irons la semaine prochaine avec Éric LEJOINDRE voir l'exposition des travaux menés par l'École du Regard dans de nombreux établissements scolaires du 18^e et bien au-delà. Le complément de subvention proposé est de 98 000 euros. Mentionnons que le 18^e arrondissement a demandé que Le Bal bénéficie d'un soutien au titre des équipements de proximité.

2019 DAC 220 Subvention (1 350 000 euros) et avenant à convention avec l'association ICI (18e)

Carine ROLLAND : Ensuite, l'Institut des Cultures d'Islam. C'est un autre lieu, un autre style avec une autre importance, mais tout aussi grande. C'est un établissement culturel situé en plein cœur de Goutte d'Or, de plus en plus connu et reconnu pour la richesse de sa programmation. Je tiens à saluer le travail fait par le trio des femmes puissantes que sont Bariza KHIARI la présidente, Stéphanie CHAZALON et Bérénice SALIOU.

Je vous le dis, parce que c'est un établissement qui a connu des difficultés. Elles travaillent remarquablement ensemble. Je vous invite à aller voir l'exposition intitulée « C'est Beyrouth », qui a pu défrayer la chronique, parce que les images sont parfois étonnantes. En tout cas, c'est un travail toujours en finesse qui n'oublie ni l'audace ni le respect des cultures qui sont mises à l'honneur. Le montant de la subvention qui vous sera proposée par rapport à ce que nous allons voter en décembre est de 625 000 euros.

2019 DAC 221 Subvention (822 173 euros) et avenant avec la Fondation de la Cité Internationale des Arts (4-18e)

Carine ROLLAND : La Cité Internationale des Arts se déploie sur deux lieux à Paris : au bord de la Seine et puis dans la superbe Cité Norvins, au cœur de Montmartre, sur le versant nord de la butte. La Cité Internationale des Arts accueille des artistes français, mais principalement des artistes étrangers de plus de 140 nationalités différentes, si je ne me trompe pas. À mentionner dans le 18^e le fait que l'équipe emmenée par Bénédicte ALLIOT ouvre désormais le lieu. Nous avons pu y voir récemment une exposition de l'Atelier des artistes en exil, situé lui aussi dans le 18^e. C'était une grande émotion et une très belle chose que de voir ces artistes réfugiés pouvoir exposer en plein cœur de Montmartre.

Le montant de la subvention proposée pour la fondation qui gère la Cité Internationale des Arts est de 407 586 euros.

2019 DAC 35 Subventions (11 411 300 euros), avenant à convention avec l'association Théâtre de la Ville (4e, 8e, 18e).

Carine ROLLAND : Le Théâtre de la Ville. Vous savez qu'il marche sur deux jambes, là aussi. Une grande partie de ses activités se déploie dans le théâtre situé place du Châtelet. Puis nous avons le Théâtre des Abbesses, qui propose une programmation autour des cultures du monde. Le Théâtre de la Ville est en travaux, comme le Théâtre du Châtelet d'ailleurs. Il va bientôt arriver à la fin de ces travaux, mais il continue de travailler hors les murs. Le Théâtre a investi la ville.

À ce titre, la subvention a bien sûr été maintenue. Il s'agit ce soir d'un complément là aussi, par rapport à la subvention initiale votée en décembre, de 5 950 000 euros.

2019 DAC 222 Subvention (450 000 euros) et convention avec l'association Halle Saint Pierre (18e)

Carine ROLLAND : Enfin, pour la sixième délibération concernant un lieu culturel, il s'agit de la re signature d'une convention d'occupation du domaine public de trois ans à la Halle Saint Pierre. Nous avons dans le 18^e un musée d'art brut. C'est un joyau, il y en a très peu en France.

Outre la convention d'occupation temporaire, il s'agit ce soir de délibérer et de voter si vous en êtes d'accord une subvention de complément de 450 000 euros pour le fonctionnement de la Halle Saint Pierre. Martine LUSARDY nous propose, pour la quatrième fois, une exposition en commun avec la revue « HEY ! » dédiée à l'art brut de Chicago. C'est là aussi une très belle exposition.

Deuxième catégorie de délibérations : des interventions artistiques visant à un embellissement de l'espace public.

Nous revenons à l'Institut des Cultures d'Islam, qui a porté le projet de Randa MAROUFI, lauréate d'Embellir Paris pour l'un des lieux concernés par ce dispositif. « Embellir Paris », nous y reviendrons tout à l'heure à l'occasion d'une question orale.

C'est cette démarche qui a été souhaitée par la maire de Paris et Christophe GIRARD, son adjoint à la culture, pour valoriser des lieux dits délaissés ou faisant parfois l'objet de mauvais usages, ou bien comme c'est le cas pour celui dont on va parler, qui était en voie de rénovation, de valorisation. Je parle ici de la Promenade Urbaine, qui se déploie sous le métro aérien depuis Barbès jusqu'à Stalingrad.

Randa MAROUFI, en collaboration avec l'Institut des Cultures d'Islam, est lauréate d'un projet photographique qui vise à mettre les femmes à l'honneur dans l'espace public dans des lieux très occupés par les hommes, parfois uniquement occupés par les hommes. L'artiste va faire intervenir des femmes. Cela fera l'objet de photos qui seront exposées sous le métro aérien pendant une année.

Un autre projet appelé « Génie du lieu - Screens of colours » porté par Nacarat Color Design a été lauréat également d'Embellir Paris sur la Promenade Urbaine.

2019 DAC 202 Subvention (47 500 euros) et conventions avec l'association Fetart (10e-18e-19e).

Carine ROLLAND : Deuxième délibération pour l'octroi d'une subvention d'investissement, toujours dans le cadre de la Promenade Urbaine, pour l'association Fetart. C'est une association qui organise depuis 2017 les rencontres photographiques du 10^e arrondissement. C'est un événement qui présente au grand public des photographes amateurs ou professionnels en émergence. L'édition 2019 de cet événement inclura une exposition sur le Pont Saint-Ange. Il s'agit de cette partie de la Promenade Urbaine qui passe par-dessus les voies ferrées qui arrivent de la Gare du Nord. L'association Fetart aura l'occasion d'exposer sur les grilles apposées sur le passage Saint-Ange. Je tiens à préciser que cet endroit sera de manière pérenne dédié à des expositions photographiques.

Le soutien à la discipline artistique des arts de la rue ce soir, au titre du Festival des Printemps des Rues dans le 18^e, pour sa 22^e édition. Cela s'est déroulé ce weekend, notamment dans le Parc Rosa Luxembourg. Il s'agit ici de subvention au titre de ce que l'on appelle la résilience. C'est-à-dire que de nombreuses compagnies ou structures font l'objet de dépenses supplémentaires en termes de sécurité dans le cadre de Vigipirate. La ville de Paris contribue à ces dépenses supplémentaires. C'est le cas pour le Printemps des Rues.

2019 DAC 206 Subvention (25 000) et convention avec l'association Métaphores urbaines (18e)

Carine ROLLAND : Puis pour finir, l'octroi de subventions à des actions culturelles locales. L'association MU dont nous parlons ici souvent, MU pour Métaphores Urbaines dans l'ancienne Gare des Mines qu'ils occupent depuis 2016. C'est un laboratoire musical éclectique convivial proposant bien sûr des soirées tout à fait passionnantes qui attirent un public qui va bien au-delà du 18^e. Il se consacre aussi à l'action culturelle.

2019 DAC 347 Subvention (4 000 euros) à l'association Tjad Cie (18e).

Carine ROLLAND : Tjad Cie ensuite, petite association par la taille, importante par sa spécificité, puisqu'elle est dédiée à l'initiation de la pratique de la musique baroque.

2019 DAC 357 Subvention (3 000 euros) à l'association Chœur et Orchestre Sorbonne Universités (18e)

Carine ROLLAND : Puis l'association Chœur et Orchestre Sorbonne Universités, dite COSU, qui œuvre à faire connaître ce que font les étudiants en musicologie de Paris IV, les étudiants de Sorbonne Université de la Porte de Clignancourt à l'occasion de concerts, de soirées participatives.

2019 DAC 144 Subvention (46 000 euros) et convention avec l'association L'Onde et Cybèle (18e).

Carine ROLLAND : Ensuite, une subvention pour soutenir l'action de L'Onde et Cybèle, que nous connaissons au titre de deux festivals : La Voix est Libre, qui fût longtemps déployé dans le Théâtre des Bouffes du Nord et désormais surtout basé à la Cité Internationale Universitaire de Paris. Et pour le 18^e, L'Onde et Cybèle c'est bien sûr Rhizomes, le grand festival de musique des mondes composé par l'inventif et infatigable Blaise MERLIN, qui reviendra cette année avec des propositions dans de nombreux espaces verts, dans de nombreux jardins du 18^e arrondissement. Le montant de la subvention proposé est de 46 000 euros.

J'en ai presque terminé.

2019 DAC 603 Extension mineure du périmètre de protection des rives de la Seine au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO et création d'une zone tampon unique pour les sites « Paris, rives de la Seine » et Tour Saint-Jacques

Carine ROLLAND : Une subvention pour la Société d'Histoire et d'Archéologie du Vieux Montmartre, présidée par Jean-Manuel GABERT que je salue ici et qui œuvre à la préservation du patrimoine et à l'ancrage dans notre monde du patrimoine montmartrois.

Puis une délibération plus étonnante, puisqu'il s'agit de valider l'extension du périmètre de protection au titre de l'UNESCO des sites des Rives de Seine et de la Tour Saint-Jacques. Je vous en passe les détails. Le fait que les Rives de Seine soient protégées au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO nécessite la création d'une zone tampon qui inclut à peu près tout Paris. À ce titre, nous sommes concernés.

2019 DASCO 79 Charte de Chant Choral et Pratiques vocales

Carine ROLLAND : J'en finis, mais c'est important, avec la signature de la Charte de Chant Choral et Pratiques vocales qui associe les ministères de l'Éducation nationale et de la culture à la ville de Paris. Ce dispositif a pour ambition de développer les chorales sur le temps scolaire. C'est un sujet dont nous avons souvent parlé ici, notamment dans le cadre de la réforme des conservatoires. Puisque si le chant chorale est enseigné par les professeurs de la ville de Paris, il est amplifié par la réforme des conservatoires. Il s'agit ici d'aller encore plus loin. Nous saluons cette initiative. C'est donc une vraie politique en faveur d'une pratique vocale et chorale de qualité offerte à chaque enfant du premier et du second degré. La Charte est un outil qui permet aux acteurs de l'Académie de Paris et de leurs partenaires de concevoir et de valoriser des projets. Il s'agit notamment d'aider au financement de personnels, puisque ce type d'action culturelle repose en très grande partie sur les savoir-faire, les compétences et l'implication de ceux qui sont les transmetteurs, les formateurs des enfants. C'est donc un très beau projet pluripartite d'actions culturelles dans les écoles et collèges du 18^e et de Paris.

J'en ai terminé.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup Carine pour cette présentation de l'activité très dense dans le domaine de la culture.

Je vais laisser la parole à ceux qui souhaitent la prendre. Pascal JULIEN, Danièle PREMEL, Sandrine MEES. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. On passera ensuite au vote.

Pascal JULIEN : Merci, Monsieur le Maire. Mon intervention va porter sur deux points.

Peut-on avoir quelques informations sur la santé financière de L'Onde et Cybèle ? Les derniers échos que j'ai ne sont pas bons. Cette association dont vous avez vanté avec raison la qualité de la prestation va licencier et va commencer à voir son volume se réduire sérieusement.

Ces dernières années, avec Sandrine MEES, nous avons réussi à obtenir des abondements. On va réessayer et voir ce que l'on peut faire, mais enfin c'est une bataille incessante. Étant donné les quartiers dans lesquels elle intervient, étant donné la nature singulière de cette prestation notamment les concerts offerts gratuitement dans les jardins, etc., je reste un peu surpris de certains arbitrages en provenance de la mairie de Paris. Franchement, l'agonie de cette association, je ne la trouve pas digne. Je n'ai pas d'autre mot qui me vient.

Deuxième point. Sans surprise, c'est sur l'Institut des Cultures d'Islam : un petit point d'étape. Où en est-on des projets sur la Rue Léon ? Au dernier conseil d'administration auquel j'ai participé - je ne crois pas en avoir raté beaucoup - différentes hypothèses avaient été faites. Depuis, on vit dans l'obscurité et l'absence totale d'informations. Je ne sais absolument pas ce qu'il se passe. Vous avez vanté les qualités de la présidente, très bien. Il serait encore plus juste de la vanter si elle communiquait davantage auprès du conseil d'administration sans forcément faire de réunions : les mails existent pour passer de l'information.

Une question : quid de Polonceau ? Je sais bien que ce n'est plus dans ICI depuis la décision unilatérale de la maire de Paris, mais cela continue d'intéresser. Où en est-on des projets dessus ? Où en est-on de la promesse faite de créer des conditions juridiques qui permettent aux gens de retrouver une mosquée après la destruction de la leur, etc. ?

Je fais vite, parce que c'est un débat récurrent. Mais comme les réponses sont lentes à venir, on ne lâche rien. Merci.

Danièle PREMEL : J'interviendrais par rapport au Théâtre Ouvert. Effectivement comme on nous l'a expliqué, il va aller dans le 20^e au Tarmac. Je crois que l'on ne peut pas se réjouir que le Théâtre Ouvert puisse s'installer au détriment du Tarmac.

Nous avons échoué sur le sauvetage du Théâtre Ouvert. Nous avons échoué sur le fait qu'il reste dans le 18^e. Nous perdons un équipement culturel de valeur. Mais on ne peut pas dire que « Le Théâtre est mort, vive le théâtre ». Alors, on votera cette délibération avec une pensée pour le Tarmac. Nous devons être très attentifs sur ce qu'a dit le gouvernement pour accompagner cette période de transition d'installation au Tarmac.

Sandrine MEES : Merci. Je m'associe évidemment aux propos de mon camarade Pascal JULIEN, notamment sur le projet pour le prochain ICI.

D'autre part, je profite qu'il ait parlé de la crise Polonceau pour rappeler que nous avons voté dans ce conseil d'arrondissement un vœu demandant qu'une arrivée d'eau puisse être installée sur la friche, qui accueille beaucoup d'enfants et de manifestations.

Nous n'avons pas encore réussi à trouver une solution, de ce que j'en sais à ce sujet. Est-ce que nous pourrions avoir un éclairage ? Puisque cette friche est actuellement gérée à la manière d'un jardin partagé par l'association La Table Ouverte.

D'autre part, je voudrais revenir sur la Halle Saint Pierre. J'ai eu l'honneur, avec Carine ROLLAND, de participer au conseil d'administration de cet établissement dont nous sommes particulièrement fiers. Nous avons décidé de baisser légèrement la subvention en 2017. En compensation, nous avons décidé de faire faire les travaux importants et urgents que nécessitait cet établissement. Ces travaux, qui étaient coûteux, ont pu être réalisés dans un temps très court. Ce qui fait que les conditions d'accueil et les conditions de travail sont vraiment meilleures. Je tenais à remercier évidemment la ville de Paris pour l'effort considérable qu'elle a fourni, aussi bien financier qu'en matière d'organisation pour pouvoir réaliser ces travaux importants rapidement.

Je tenais également à souligner le rôle important de la Halle Saint Pierre par rapport au quartier et à l'animation du quartier, avec la librairie tenue de main de maître depuis des années et aussi avec le café. Je voulais dire à quel point cet établissement accomplit à la fois un travail culturel et de bien social de proximité.

Je vous remercie.

Éric LEJOINDRE : Merci. Fadila MEHAL ?

Fadila MEHAL : Merci. Je voudrais revenir très rapidement sur les propos qui ont été tenus concernant l'Institut des Cultures d'Islam, notamment par Pascal JULIEN. Je voudrais rectifier les propos qui ont été tenus. Parce qu'il me semble en siégeant à ce conseil au même titre que d'autres administrateurs qu'en tout cas, la compétence et l'engagement de la présidente ne peuvent être mis en doute sur la seconde partie de l'extension de cet établissement. Puisqu'en effet, je peux l'assurer : les dossiers présentés lors des conseils d'administration ont toujours été des dossiers extrêmement argumentés et très circonstanciés. Il y a eu un vote par rapport aux propositions du nouvel établissement qui ont été faites et mûries d'ailleurs par l'ensemble des administrateurs avec un unanimité qu'il faut reconnaître.

Après bien évidemment, il y a la validation par la mairie centrale. Je pense que c'est ce qui est en attente. En aucun cas la présidente Madame Bariza KHIARI ne peut être mise en cause sur ces lenteurs dont elle ne peut assumer aucune responsabilité.

Par ailleurs, je voudrais évidemment souscrire aux propos de Carine sur la qualité des travaux et surtout sur la qualité de la programmation, qui est vraiment assez exceptionnelle. Pour en effet aujourd'hui figurer dans Télérama, je pense que c'est quand même quelque chose de très important. Cela veut dire aussi que la communication extérieure se fait très bien. Je le répète : la communication en interne est de mon point de vue assez exemplaire.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Carine ROLLAND, pour répondre ?

Carine ROLLAND : Sur Rhizome, pour répondre à Pascal JULIEN, oui je pense qu'on le sait tous : la situation est compliquée. Nous avons déjà eu cette discussion à de nombreuses reprises et nous l'avons encore. Nous avons reçu l'équipe de L'Onde et Cybèle, **Frédérique HOGARD** et moi, il y a quelques semaines. Vous le savez, le soutien de la ville a été accru il y a maintenant un an et demi, deux ans. Le fait est qu'un certain nombre d'autres financeurs ne suivent plus. Nous cherchons donc des solutions pour que le travail se poursuive dans de bonnes conditions, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui pour l'équipe.

Des pistes sont en cours. Force est de constater que la ville ne peut pas systématiquement suppléer aux désistements d'autres soutiens, encore une fois, aussi qualitatives soient la proposition et l'action.

Parce qu'outre les concerts dont nous avons rapidement parlé, L'Onde et Cybèle, ce sont aussi des ateliers dans les quartiers populaires. C'est aussi une action qui se déploie au-delà du périphérique, en Seine-Saint-Denis. Surtout, c'est une action qui est installée sur la durée. C'est comme cela que les projets culturels ont du sens lorsqu'ils installent leur maillage dans les endroits où ils ont décidé de se déployer. Nous y travaillons, mais pour l'instant, nous n'avons pas de solution immédiate. Nous y travaillons, nous anticipons toujours avec l'équipe de Blaise MERLIN.

Éric LEJOINDRE : Un mot, à mon tour, sur la question de l'ICI. D'abord pour saluer l'équipe de l'ICI qui, il faut le dire, a restabilisé un établissement qui était en crise pour diverses raisons. Je veux vraiment redire la force du travail qui a été celle notamment de Stéphanie CHAZALON pour reprendre cette partie culturelle, et sa capacité notamment à nouer de nouveaux partenariats. Je suis donc très satisfait du travail qui est fait aujourd'hui à l'ICI. Je pense que ce travail est très lisible et qu'il faut honorer à ce que nous voulions faire en créant l'ICI, c'est-à-dire trouver un lieu pour mettre en valeur la diversité des cultures d'Islam dans le 18^e, mais pas pour le 18^e. Puisque l'ICI est un équipement à dimension au moins parisienne, si ce n'est nationale. La capacité de l'ICI à avoir des expositions de grande qualité le démontre, s'il le fallait.

Oui, comme ceci a été dit lors du dernier conseil d'administration, la ville travaille sur au moins deux pistes pour permettre la reconstruction totale de Léon comme nous nous y étions engagés, pour faire en sorte que ce lieu puisse accueillir conformément au cahier des charges que nous avons défini, avec Stéphanie CHAZALON, avec les équipes de l'ICI et en transparence totale avec le conseil d'administration. Pour les activités sur Léon, des faisabilités d'architectes sont en cours. Des décisions devraient pouvoir être prises, permettant de continuer d'avancer sur ce dossier important pour le 18^e.

Plus compliquée, c'est vrai, est la situation de la friche Polonceau, puisqu'il nous faut travailler avec les fidèles vieux cultes musulmans du 18^e à un mécanisme qui permette à cette salle de prières de retrouver son espace. Nous travaillons avec les associations d'habitants et de fidèles de la Goutte d'Or, qui doivent parvenir à une forme d'organisation peut-être plus ferme pour que nous puissions continuer d'avancer. Puis se posera sur ce projet - comme sur tous les autres projets culturels qui sont pas essence des projets privés, mais la même question se posait dans le précédent montage - le fait de savoir qui sera en capacité de financer. Sachant que le public visé est le public des fidèles du culte musulman d'Afrique Subsaharienne. Les nécessités de financement sont évidemment très importantes. De ce point de vue-là, on avance trop lentement à mon goût. Je préférerais que les choses soient plus rapides et plus claires, mais à une vitesse qui est conforme à ce que l'on peut demander à l'ensemble de nos partenaires. Je pense que nous allons pouvoir y arriver.

Sur la question du Théâtre Ouvert, je veux redire ce qu'a dit Carine ROLLAND. Bien sûr que j'aurais préféré, et nous aurions tous préféré que le Théâtre Ouvert puisse rester dans ces murs. Simplement, ces murs n'appartiennent pas à la ville de Paris, mais à un opérateur privé qui a décidé de les récupérer. Il n'a pas été possible pour le Théâtre Ouvert de rester à cet endroit-là. Comme l'a dit Danièle PREMEL, on a recherché des lieux dans le 18^e pour permettre la réimplantation de ce théâtre, ce qui aurait eu notre préférence, parce que c'est un équipement national, mais qui avait du sens aussi dans notre quartier. Malheureusement, ça n'a pas été possible.

Je partage avec Danièle PREMEL l'idée qu'il faudrait que nous soyons d'une très grande vigilance par rapport à la tutelle du Théâtre Ouvert, qui est effectivement le Ministère de la Culture, pour assurer que nous trouvions des solutions et que la solution trouvée soit la bonne pour permettre au Théâtre Ouvert de continuer sa programmation de qualité. Mais ni la ville de Paris ni bien sûr la mairie d'arrondissement n'étaient les acteurs principaux de ce travail, si ce n'est d'essayer de chercher des solutions. On est confrontés, pour Théâtre Ouvert comme pour d'autres structures importantes du 18^e, à de vraies interrogations de relocalisation.

Carine ROLLAND a également parlé de l'Atelier des artistes en exil qui doit trouver un autre lieu, j'espère là encore dans 18^e.

On est confrontés à la réalité de propriétaires qui, fort légitimement par ailleurs, ont le droit de récupérer les biens qui sont les leurs pour faire d'autres activités. Mais je veux vraiment saluer la ténacité de Carine et de l'équipe pour essayer de trouver des solutions sur l'ensemble des sujets qui sont évoqués.

Enfin, sur la question de l'arrivée d'eau sur la friche Polonceau. Effectivement, compte tenu de la vitesse à laquelle avancent les travaux sur l'ICI, il est envisagé que la friche Polonceau reste dans son état actuel un certain temps, je crois avec une satisfaction assez importante des habitants qui en bénéficient. J'ai vu beaucoup de polémiques absurdes. Comme toujours d'ailleurs, l'intérêt des réseaux sociaux c'est que ça fait vraiment dire n'importe quoi à tout le monde. Je veux redire la très grande ouverture de cette friche à l'ensemble de la population, y compris dans son activité de charité, ou en tout cas de solidarité. J'étais avec un certain nombre d'adjoints à la maire de Paris, avec Bariza KIARI aussi et je l'assume complètement, à des distributions alimentaires qui ont été organisées par la Table Ouverte sur la friche Polonceau à l'occasion du mois de Ramadan et qui bien sûr ne concernait pas que les fidèles du culte musulman. Cette distribution alimentaire était évidemment ouverte à tous. D'ailleurs, un certain nombre d'habitants de la Goutte d'Or sont venus se faire servir et ont proposé de payer, parce que pour le coup, ce qu'ils souhaitaient, c'était de goûter et de manger la Chorba et pas du tout d'être dans une nécessité de solidarité. Je suis un tout petit fatigué de ces réflexes absolument débiles que l'on voit sur tous les réseaux sociaux dès que l'on voit le mot « Ramadan », dès que l'on voit le mot « Musulman », il faut tout de suite monter sur ses ergots, hurler à la lutte contre la laïcité. Bref, tout un tas de choses qui n'ont aucun sens. Je voudrais que la France ressemble plus au 18^e en la matière et que nous arrivions à faire vivre l'ensemble des sensibilités et des cultes aussi tranquillement que l'on y arrive dans le 18^e.

Donc, oui, nous travaillons sur cette question qui est rendue compliquée, c'est souvent le cas à la ville de Paris, par le fait que la friche dépend d'une direction et que l'arrivée de l'eau dépende d'Eaux de Paris, que la direction des espaces verts qui a l'habitude de ces sujets n'est pas en responsabilité. Puis ensuite, au fait que cette arrivée a un coût qui n'est pas du tout négligeable et qu'il faut trouver la façon de payer, tout simplement. Pour un temps qui restera un temps court, puisque notre volonté est bien conformément au vœu que nous avons voté ici d'avancer le plus vite possible sur l'état définitif et final de cette friche qui, à mon sens, pourra accueillir diverses activités : bien sûr la salle de culte, mais aussi d'autres activités et notamment je l'espère le maintien d'une parcelle végétalisée en pleine terre à cet endroit-là. Cela dépendra des nécessités et des besoins de mètres carrés pour la salle de culte lorsque nous aurons trouvé l'endroit.

Voilà ce que je pouvais vous dire en plus de ce que Carine ROLLAND avait indiqué sur l'ensemble de ces sujets.

Je vous propose que nous passions au vote sur ces délibérations. Je vais vous demander de bien lever vos mains pour que l'administration puisse noter. Je vous rappelle que l'on

remonte les résultats, vote par vote, et que l'on essaye de faire cela un tout petit peu rapidement.

Il est procédé au vote des délibérations.

La délibération 2019 DAC 35 est approuvée à l'unanimité.

La délibération 2019 DAC 37 est approuvée à l'unanimité.

La délibération 2019 DAC 52 est approuvée à l'unanimité.

La délibération 2019 DAC 144 est approuvée à l'unanimité.

La délibération 2019 DAC 202 est approuvée à l'unanimité.

La délibération 2019 DAC 206 est approuvée à l'unanimité.

La délibération 2019 DAC 215 est approuvée à l'unanimité.

La délibération 2019 DAC 220 est approuvée à l'unanimité.

La délibération 2019 DAC 221 est approuvée à l'unanimité.

La délibération 2019 DAC 222 est approuvée à l'unanimité.

La délibération 2019 DAC 226 est approuvée à l'unanimité.

La délibération 2019 DAC 238 est approuvée à l'unanimité.

La délibération 2019 DAC 347 est approuvée à l'unanimité.

La délibération 2019 DAC 357 est approuvée à l'unanimité.

La délibération 2019 DAC 435 est approuvée à l'unanimité.

La délibération 2019 DAC 603 est approuvée à l'unanimité.

La délibération 2019 DASSCO 79 est approuvée à l'unanimité.

Éric LEJOINDRE : Je laisse tout de suite la parole à Catherine LASSURE pour nous présenter deux délibérations ayant trait à la mémoire.

MÉMOIRE

2019 DAC 557 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Lazare Pytkowicz 103 rue de Clignancourt (18e).

Catherine LASSURE : Merci Monsieur le Maire. D'abord, je vais présenter une délibération concernant un personnage absolument extraordinaire, un ancien résistant et communiste : Lazare PYTKOWICZ.

Lazare PYTKOWICZ est né le 29 février 1928 dans le 12^e. Au moment de l'Armistice, il a 12 ans et il vit avec sa famille au 103 Rue de Clignancourt. Ils participent ensemble aux activités de propagande antiallemandes.

Le 16 juillet 1942, il est arrêté avec sa famille lors de la tristement célèbre Rafle du Vel d'Hiv. Profitant d'une bousculade et ayant arraché son étoile jaune, il parvient à s'échapper du Vélodrome. Hébergé chez des amis et avec de faux papiers fournis par Étienne MOULIN, l'oncle de l'un de ses amis et membre de la Résistance, il quitte la capitale fin 42 dans le but de gagner l'Algérie qu'il n'atteindra jamais.

De passe à Lyon, Etienne MOULIN qui l'accompagne est arrêté par la Gestapo. Refusant alors d'être mis au vert, sur les conseils des membres de son réseau et décidant de se battre et de défendre son pays, il entre dans la Résistance en janvier 43 alors qu'il n'a même pas 15 ans. Sous le pseudonyme de Petit Louis et de Louis PICO, il devient agent de liaison des groupes Francs des mouvements unis de la Résistance. Il transporte des documents, de l'argent et parfois des armes.

Le 24 octobre 1943, Lazare PYTKOWICZ est arrêté par la Gestapo à Lyon. Interrogé, il s'échappe à nouveau et se remet en contact avec son groupe, puis reprend son activité. Il est renvoyé à Paris, car il est désormais brûlé à Lyon.

En janvier 1944, il est à nouveau arrêté, une troisième fois par la Milice à Paris. Il est transféré de Paris à Lyon et il est ensuite remis entre les mains de la Gestapo.

En juillet 44, les Nazis décident de transférer les prisonniers de Moulin à Paris.

À la Gare de Lyon, le 14 juillet, il parvient une nouvelle fois à s'échapper.

Après la Libération, n'ayant aucune nouvelle de ses parents et de sa sœur qui ne reviendront jamais d'Auschwitz, il est pris en charge par la famille qui l'avait hébergé en 42 qui l'encourage à reprendre ses études. Il fera carrière à la Société Monoprix. Il militera toute sa vie au Parti Communiste dans la section Grande Carrière à Paris, dont il sera l'un des secrétaires.

Il meurt le 12 octobre 2004 à Paris.

Il est donc proposé de lui rendre hommage en faisant apposer une plaque commémorative au 103 Rue de Clignancourt à Paris 18^e dont le texte est le suivant : « Ici vécu Lazare PYTKOWICZ, dit Louis PICO, 29 février 1928-12 octobre 2004, fils d'immigrés, évadé du Vel d'Hiv en juillet 42, résistant à 14 ans, commandeur de la Légion d'Honneur et Compagnon de la Libération ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Est-ce que cela invite les uns et les autres à s'exprimer ? Si ce n'est pas le cas, je vais mettre cette délibération aux voix.

Qui est pour ?

Approuvé à l'unanimité.

**2019 DAC 558 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Paul Eluard
35 rue Marx Dormoy à Paris 18e**

Catherine LASSURE : Il s'agit ici de rendre hommage à Paul ELUARD au 35 Rue Marx Dormoy à Paris.

Je rappellerai la vie de Paul ELUARD.

Paul ELUARD, du nom de jeune fille de sa grand-mère maternelle, est né Eugène GRINDEL à Saint-Denis le 14 décembre 1895 au sein d'une famille modeste qui va connaître l'aisance lorsque son père se lancera dans le commerce.

En 1908, sa famille s'installe à Paris. Sa scolarité est perturbée par une santé très fragile. Il souffre d'une maladie des poumons qui l'amène à effectuer des séjours en sanatorium. C'est donc à l'âge de 17 ans, pendant l'un de ses séjours, qu'il tombera amoureux de la jeune Russe Elena DIAKONOVA, surnommée Gala, sa première épouse et sa muse inspiratrice.

En janvier 1914, il fait paraître le poème « Le Fou parle ».

Il part à la guerre en 1915 sur le Front comme infirmier militaire. Il sera réformé en 1917 et renvoyé à Paris. La guerre et les tranchées le marqueront à jamais : il conservera toute sa vie l'horreur de la guerre.

De retour à Paris, il adhère au mouvement d'Adar et par la suite, avec André BRETON dont il est l'ami intime, il prend part au mouvement dit surréaliste dont il est l'un des piliers.

En 1927, avec Louis ARAGON et André BRETON, il entre au Parti Communiste Français et prend position contre le fascisme. Il publiera à cette époque deux recueils essentiels : « Capitale de la douleur » et « L'amour, la poésie » d'où est tiré le fameux poème « La Terre est bleue comme une orange ».

En 1928, Gala le quitte pour Salvador DALI. Leurs liens d'affection demeureront intacts et ils resteront amis toute leur vie.

En 1934, il épouse Maria BENZ qu'il surnomme Nusch, sa complice qui devient également modèle et égérie des Surréalistes.

Il est exclu du Parti Communiste en 1933, mais continue sa lutte en faveur des révolutions. Il voyage dans l'Europe soumise à des régimes fascistes. Il s'insurge en Espagne aux côtés de Pablo PICASSO contre le franquisme. Il aura d'ailleurs un poème qui s'appelle « La victoire de Guernica ».

En 1939, il est mobilisé. Il s'installe à Paris en 1940 au 35 Rue de la Chapelle, aujourd'hui Rue Marx Dormoy. Pendant l'Occupation, Paul ELUARD poète résistant écrira « Courage » et « Extrait du recueil au rendez-vous allemand ».

Sur un ton très lyrique, l'auteur évoque l'oppression dont Paris est victime, tout en lançant un appel à la révolte. Il participe à la littérature clandestine à la tête du Comité national des écrivains de la zone nord. Je dois préciser qu'il a repris sa carte du Parti Communiste.

Il participe donc à cette littérature clandestine dans la tête du Comité national des écrivains, zone nord. Il continuera d'ailleurs à publier jusqu'en 1945. Son poème, le fameux poème « Liberté » va être largué d'ailleurs par les avions anglais sous forme de tracts au-dessus de la France occupée et il devient connu dans le monde. C'est le poème qui dit « Sur mes cahiers d'école, sur mon pupitre et les arbres, sur le sable sur la neige, j'écris ton nom ».

La guerre finie, Paul ELUARD s'engage sans relâche dans une activité militante. Il organise des tournées de conférences, donne des lectures de poèmes sous le signe toujours de la paix.

Son épouse meurt en 1946 d'une hémorragie cérébrale. Il ne s'en remettra pas.

En 1948, avec PICASSO, il est invité à participer au premier Congrès mondial de la paix à Wroclaw en Pologne, puis l'année suivante au Congrès de la paix de Mexico.

Il meurt d'une crise cardiaque le 18 novembre 1952 et il est enterré au cimetière du Père-Lachaise.

Pour l'anecdote, le gouvernement avait refusé de lui rendre des obsèques nationales. D'ailleurs, il avait refusé la Légion d'Honneur. Je dois dire quand même que beaucoup de gens s'étaient mobilisés pour son enterrement. Finalement, je ne pense pas que ceci le dérangeait beaucoup.

Il est donc proposé de rendre hommage à Paul ELUARD en faisant apposer une plaque commémorative au 35 Rue Marx Dormoy à Paris 18^e dont le texte est le suivant : « Ici a logé de 1940 à 1950 un poète : Paul ELUARD 1895-1952. Tu vas te libérer, Paris. Paris, tremblant comme une étoile ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Est-ce que cette délibération appelle des demandes de prise de parole ? Je vois Danièle PREMEL. Est-ce qu'il y en a d'autres ? Mario GONZALEZ. S'il n'y en a pas d'autres, nous passerons au vote.

Danièle PREMEL : Je remercie Catherine LASSURE pour ces deux présentations, qui sont vraiment riches en tout cas et qui nous apprennent aussi beaucoup de choses. On voit que les communistes, en tout cas, ont participé à la Résistance et à la culture.

C'était plus une remarque, que j'avais à faire. Lorsqu'on donne aussi le nom d'une place, puisqu'on a effectivement la Place Paul ELUARD à proximité du 35 Max Dormoy, il serait bien aussi que les places soient jolies. Cette place, qui est très bitumée, pourrait être un peu plus harmonieuse et fleurie. Ce serait une bonne idée, si l'on pouvait faire quelque chose pour cette place.

Mario GONZALEZ : Très rapidement, c'est juste une anecdote. Merci pour le rappel de la biographie de Paul ELUARD. Pour l'anecdote, je tenais à vous dire que mon père a eu l'honneur de mettre en parole la chanson « Liberté » avec l'autorisation des héritiers de Paul ELUARD, qui lui-même avait donné l'instruction de ne pas mettre en musique ses poèmes.

Un petit rappel également par rapport au 18^e : mon père a également chanté cette chanson au square Louise-Michel au pied du Sacré-Cœur devant François MITTERAND et Ronald REAGAN à l'époque.

Claudine BOUYGUES : Je trouve que dans la période que nous vivons, dans les questions que certains se posent, dans tout le travail de mémoire que nous faisons régulièrement pour les cérémonies patriotiques à la mémoire des déportés et autres, je trouve que ces deux plaques sont symboliquement très fortes de ce dont on peut être heureux dans cette période. Il n'y a pas de leçon à donner, mais il y a des réflexions à avoir sur des périodes. Je pense que l'on peut s'honorer, dans le 18^e à Paris, de pouvoir avoir ce genre de manifestations.

Éric LEJOINDRE : Merci. Felix BEPPO, un mot ? Puis nous passerons au vote.

Félix BEPPO : Juste rappeler que dans le quartier du gymnase Jesse OWEN, on attend la plaque. On avait voté ici même le fait de mettre une plaque sur la vie de Jesse OWEN. Quand allons-nous le faire ?

Éric LEJOINDRE : Absolument, deux plaques sont en cours : celle pour Jesse OWEN sur le stade Jesse OWEN ce qui n'est pas totalement absurde, puis celle en l'honneur de Robert REINBERGER sur le terrain d'honneur du stade de la Porte des Poissonniers.

Christian HONORE : Je profite que vous citiez deux personnes et des plaques pour vous rappeler qu'il y a fort longtemps, nous avons voté un vœu pour Claude LAMBERT. J'aimerais savoir où en est cette action que nous devons mener. Nous aimerions avoir une réponse.

Éric LEJOINDRE : Absolument, vous faites bien de le rappeler. Comme nous l'avions indiqué, et nous en avons parlé en commission de dénomination, l'idée pour Claude LAMBERT est de trouver un espace sportif, qui avait trait aux délégations qu'il a occupées ici à la mairie. Nous attendions les travaux notamment du gymnase des Poissonniers, parce que c'est bien de donner des noms à des endroits, mais c'est bien quand les salles et les gymnases sont rénovés. C'est aujourd'hui le cas.

Nous allons obtenir grâce aux JO deux rénovations totales de l'ensemble des aires sportives de Bertrand DAUVIN et du gymnase des Poissonniers. La question doit être posée de savoir à quel endroit cela pourrait être organisé. On parlait, si je me souviens bien, du gymnase haut de la Rue des Poissonniers dont la rénovation, grâce aux budgets participatifs, a pu être réalisée. Nous avons pu l'inaugurer en début d'année, je crois.

Ceci avance. Il faut que l'on repasse devant la commission locale de dénomination puisque pour le coup, cela n'exige pas de délibération. Nous pourrions avancer là-dessus, maintenant que ces deux salles sont tout de même un peu différentes de ce qu'elles étaient avant les travaux.

En attendant, je vous propose que nous votions pour la délibération en hommage à Paul ELUARD.

Qui est pour ?

La délibération 2019 DAC 558 est approuvée à l'unanimité.

FAMILLE & PETITE ENFANCE

Éric LEJOINDRE : Je veux commencer par saluer l'arrivée autour de la table de Pierre LISCIA, qui est jeune papa depuis quelques semaines maintenant. Il sait donc ce que c'est que de faire les conseils d'arrondissement sans dormir la nuit, c'est aussi mon cas. Je veux l'en féliciter et souhaiter longue vie et plein de bonheur à la nouvelle petite habitante du 18^e.

Je passe maintenant la parole à Violaine TRAJAN.

Violaine TRAJAN : Merci. Je viens d'apprendre cette heureuse nouvelle également, donc félicitations.

18201907MA Choix de la gestion par marché de service public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 9, rue Affre à Paris 18^e

Violaine TRAJAN :

Puis vous dire que je vais rapporter sur des sujets qui ont le consensus. J'ai calculé, j'ai fait l'addition du nombre de places sur lesquelles nous allons nous prononcer.

Nous allons voter pour des subventions ou des renouvellements de marchés pour 222 places en crèche. C'est ¼ de ce que nous avons attribué la semaine dernière lors des commissions d'attribution qui se sont tenues en salle des mariages. C'était un agréable moment puisque d'habitude, nous sommes dans une salle sans fenêtres. On a donc pu se délecter lors de ces commissions.

Nous avons profité près de 900 places. Il y avait 1 600 dossiers en attente.

Le fait de choisir un mode de gestion différent permet aussi de proposer des horaires élargis aux familles. Pour Affre, c'est jusqu'à 19 heures.

18201908MA Choix de la gestion par marché de service public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 7, rue Romy Schneider à Paris 18^e

Violaine TRAJAN : Il propose, grâce à ce mode de gestion, des horaires décalés qui vont jusqu'à 18 h 45, ici.

2019 DFPE 46 Subvention (121 815 euros) prorogation et avenant n° 3 à l'association Accueil Goutte d'Or (18e) pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie La Caravelle (18e).

Violaine TRAJAN : Vous le savez, nous avons lors d'un précédent conseil d'arrondissement prolongé les avenants pour qu'il y ait une homogénéité dans les renouvellements et pour leur permettre aussi d'approfondir et de revoir la convention qui les lie avec la ville. Il s'agit en l'occurrence de la halte-garderie La Caravelle pour 19 places. C'est également un mode d'accueil différent par rapport aux crèches collectives que vous connaissez.

2019 DFPE 67 Subvention (50 387 euros), prorogation et avenant n° 2 avec l'association « Léo Lagrange Nord - Île-de-France » (80) pour son établissement multi accueil (18e).

Violaine TRAJAN : Nous l'avons inaugurée fin 2017, pour 42 places. Cet établissement est le bienvenu et il est bien accueilli dans ce quartier. Il a permis d'étendre la liste d'attente de ce quartier.

2019 DFPE 104 Subventions (190 976 euros) prorogation et avenants avec l'association Arthur et Marine (13e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

Violaine TRAJAN : Cette association gère de son côté des établissements Rue Christiani pour 40 places. Le montant de la subvention s'élève à 190 976 euros.

2019 DFPE 121 Subvention (100 509 euros), prorogation et avenant n° 3 à l'association La Chouine (18e) pour la crèche parentale (18e).

Violaine TRAJAN : Une réunion de présentation de tous les modes d'accueil a eu lieu.

D'ailleurs, les parents nous ont fait remarquer que c'était une bonne réunion, leur permettant de découvrir d'autres modes d'accueil notamment les assistantes maternelles ou les auxiliaires parentales, les crèches associatives.

J'en ai profité pour communiquer et indiquer que la ville de Paris a signé la semaine dernière le vade-mecum de l'engagement de la transparence sur les places en crèche. Madame Élisabeth LAITHIER de l'AMF était venue nous auditionner Éric et moi-même sur notre façon d'attribuer les places en crèche, de communiquer de l'information. En effet, quand on lit les 10 engagements dans cette charge, ils sont dans le 18^e déjà tenus. C'est ce que je disais aux familles qui étaient tout à l'heure en salle des fêtes.

J'en profite pour faire la pub un peu de tout ce qu'il se passe en matière de petite enfance. Cela pourrait d'ailleurs vous intéresser.

2019 DFPE 190 Soutien à la parentalité tout au long du parcours des familles - Subventions (51 000 euros) à six associations, dont deux avec convention, pour leurs actions de soutien à la parentalité.

Violaine TRAJAN : Il s'agit de l'association EIDIP, que nous connaissons bien concernant le 18^e qui propose de l'aide aux parents à Chapelle ou alentour. Puis l'association ADOS, un groupe de parole pour les parents.

2019 DFPE 191 Soutien à la fonction parentale - Groupes de parole et d'échange autour des préoccupations des parents - Subventions (130 500 euros) et conventions avec quatre associations

Violaine TRAJAN : Celle délibération porte sur des groupes de parole et concerne l'École des Parents. C'est pour tout Paris, puis elle fait également de la formation et anime des cafés des parents dans le 18^e. Ceci nous concerne. Forcément, ceci nous amène sur une actualité de soutien aux parents. Le RIF du 18^e va reprendre ses actions hors les murs. Une personne a rejoint l'équipe pour l'animer.

Le 8 juin aura lieu le Festival des tout petits à Pajol. Vous y êtes tous conviés. C'est le conseil des parents qui s'en occupe.

J'espère que vous allez voter, et j'en suis sûre, toutes ces délibérations. Merci.

Éric LEJOINDRE : Est-ce que sur ces questions de petite enfance, il y a des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas.

Je vais donc soumettre aux voix ces délibérations. Je vais vous demander au moins pour la première de bien vouloir lever clairement votre main.

Il est procédé au vote sur les délibérations.

La délibération 18201907MA est approuvée à l'unanimité.

La délibération 18201908MA est approuvée à l'unanimité.

La délibération 2019 DFPE 46 est approuvée à l'unanimité.

La délibération 2019 DFPE 67 est approuvée à l'unanimité.

La délibération 2019 DFPE 104 est approuvée à l'unanimité.

La délibération 2019 DFPE 121 est approuvée à l'unanimité.

La délibération 2019 DFPE 190 est approuvée à l'unanimité.

La délibération 2019 DFPE 191 est approuvée à l'unanimité.

Éric LEJOINDRE : Encore une fois, il y a unanimité sur l'ensemble de ces délibérations et je m'en réjouis. Je veux redire à Violaine TRAJAN et à toute l'équipe de l'administration que le travail qui est fait dans le 18^e est salué par sans doute les habitants du 18^e compte tenu de l'investissement, mais par tous ceux qui regardent les politiques de petite enfance et qui viennent piocher dans le 18^e les bonnes pratiques que nous avons pu mettre en œuvre. Que ce soit sur les crèches à vocation sociale, sur les horaires d'ouverture, sur les crèches d'insertion et bien entendu sur la grande innovation que Violaine TRAJAN a apportée dès la mandature précédente, qui était la cotation pour les places en crèche. C'est un exemple cité dans le rapport de l'AMF et par beaucoup d'arrondissements parisiens, en tout cas par tous ceux qui ont signé la charte de transparence de la ville de Paris. Je regrette que l'ensemble des arrondissements parisiens ne se soient pas engagés dans cette démarche de transparence et d'équité dans l'attribution aussi des places en crèche, qui ne doivent pas relever du bon vouloir des élus et du maire, mais qui doivent relever de l'analyse d'un dossier, de la plus grande transparence et de la plus grande justice possible. C'est vrai pour l'ensemble des sujets, c'est vrai pour le logement et c'est vrai en tout cas dans le 18^e pour les places en crèche et je m'en réjouis.

Je continue de me réjouir en passant la parole à Jean-Philippe DAVIAUD pour nous parler de validation des inscriptions des associations à la MVAC.

VIE ASSOCIATIVE & CITOYENNE

18201909MA Validation des inscriptions des associations auprès de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 18e et autorisation donnée à monsieur le maire du 18e de signer les conventions d'occupation des locaux.

Jean-Philippe DAVIAUD : Oui Monsieur le Maire, réjouissons-nous d'accueillir 12 nouvelles associations ce mois-ci : 4 dans le domaine des arts et de la culture, 1 dans le domaine des sports et loisirs, 2 dans le domaine de la jeunesse et de l'éducation, 3 dans le domaine de la lutte contre l'exclusion et dans l'humanitaire, 1 dans la vie locale et enfin 1 dans le domaine des relations internationales.

Je précise, puisqu'on parle de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne, que celle-ci vient de fermer ses portes momentanément je vous rassure, pour effectuer des travaux assez importants de réaménagement. Les agents et le directeur de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne seront pendant tout ce temps, jusqu'à la fin du mois de septembre, dans nos murs. Ils occuperont les anciens bureaux du tribunal d'instance pendant toute cette période-là. Je voulais en profiter pour faire cette petite précision, Monsieur le Maire.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Pas de difficulté sur cette délibération ? Je la soumetts aux voix. Qui est pour ?

La délibération 18201909MA est approuvée à l'unanimité.

2019 DDCT 46 Subventions (60 500 euros) au titre de la vie associative et de la participation citoyenne à douze associations (2e, 5e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 18e, 20e).

Jean-Philippe DAVIAUD : Cette délibération concerne 12 associations qui sont réparties dans les différents arrondissements de Paris.

Pour ce qui concerne le 18^e, il s'agit de l'École Normale Sociale qui gère un local, une sorte de petite maison des associations qui est la Maison Queneau dans l'enceinte de la Résidence Queneau et qui accueille des activités de nombreuses associations. C'est donc en raison de l'activité et de l'action de gestion de ces locaux que l'École Normale Sociale va bénéficier de cette subvention un peu complémentaire de 3 000 euros.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Pas de difficultés là-dessus non plus, j'imagine.

La délibération 2019 DDCT 46 est approuvée à l'unanimité.

Éric LEJOINDRE : Philippe DARRIULAT est retenu pour des raisons professionnelles. Le déplacement du conseil d'arrondissement qui se tient traditionnellement le lundi au mardi explique l'absence de nombreux élus ici, ce soir. Il était un peu compliqué d'organiser un conseil d'arrondissement le lendemain d'une échéance électorale. Sachant que beaucoup d'entre vous et les agents de la mairie du 18^e qui sont aussi indispensables pour organiser le conseil d'arrondissement sont tous rentrés chez eux aux alentours de 3 heures du matin. On se voyait donc assez mal leur demander le lendemain d'être à nouveau complètement mobilisés.

En l'absence de Philippe DARRIULAT, Jean-Philippe DAVIAUD continue d'avoir la parole pour nous parler affaires scolaires.

AFFAIRES SCOLAIRES

2019 DASCO 18 Subventions (875 062,73 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre des TAP.

Jean-Philippe DAVIAUD : Cette délibération concerne la validation de conventions annuelles d'objectifs et les subventions qui les accompagnent pour des associations qui ont été retenues au terme d'appels à projets dans le cadre des TAP - Temps d'Activité Périscolaires -.

Cette délibération concerne 53 associations, dont 9 dans le 18^e que nous connaissons tous bien. Je voudrais les citer pour saluer à cette occasion leur travail. Il s'agit d'Art-Exprim, Culture 2+, Capoeira Viola, Compagnie Cambalache, Compagnie des Inachevés, l'ICI, la Compagnie du Chouing, Le Potinet et Sirius Production.

2019 DASCO 29 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (133 070 euros), subventions d'équipement (380 460 euros), subventions pour travaux (378 869 euros)

Jean-Philippe DAVIAUD : Cette délibération concerne les dotations pour les collèges, afin d'effectuer essentiellement des petits travaux d'entretien et d'équipements. Cette délibération concerne l'ensemble des collèges de Paris. Pour le 18^e, il s'agit de travaux de sécurité dans les collèges Hector BERLIOZ, Daniel MAYER et Utrillo et un peu d'équipement pour les collèges Aimé CESAIRE, Daniel MAYER, Clemenceau, Marx DORMOY et Utrillo.

2019 DASCO 47 Collèges publics parisiens - Participations (199 750 euros) aux charges de fonctionnement pour travaux d'entretien courant au titre de l'exercice 2019

Jean-Philippe DAVIAUD : Cette délibération concerne des dépenses de fournitures pour la réalisation de petits travaux d'entretien dans les collèges, essentiellement des réfections de murs et de sols. Tous les collèges du 18^e sont concernés, puisque l'ensemble des collèges parisiens le sont, avec des dotations d'un montant forfaitaire de 2 350 euros par collège, afin d'effectuer ces travaux sans avoir à passer par des procédures complexes.

2019 DASCO 52 Collèges publics dotés d'une restauration autonome-Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux pour l'année scolaire 2019-2020

Jean-Philippe DAVIAUD : Cette délibération concerne la tarification de la restauration scolaire dans les établissements dotés d'une restauration autonome. Par « établissements », j'entends les collèges. Cela ne concerne pas les écoles primaires ou maternelles. Cette délibération concerne la remise à niveau des tarifs pour les commensaux. Je rappelle que les commensaux sont tous ceux qui vont pouvoir manger dans ces cantines et qui ne sont pas des enfants : c'est-à-dire les enseignants, les personnels techniques, les encadrants, des visiteurs occasionnels.

Cette délibération propose une petite réadaptation des tarifs qui n'avaient pas évolué depuis 2015, date de la dernière délibération.

Pour le 18^e, un seul collège est concerné : il s'agit du collège Aimé CESAIRE.

2019 DASCO 73 Collèges publics parisiens – Subvention (1 976 069 euros) au titre du budget participatif des collèges et du budget participatif parisien.

Jean-Philippe DAVIAUD : Il s'agit d'adopter une subvention totale de 1 976 069 euros, c'est beaucoup d'argent, au titre du budget participatif des collèges et du budget parisien.

Vous savez que le budget participatif des collèges permet aux élèves des collèges de choisir directement des projets qui seront réalisés dans les collèges. Les élèves avaient à choisir dans le 18^e parmi 16 projets au titre des années 2017, 2018 et 2019.

Pour l'année 2017, il s'agit du collège Hector BERLIOZ qui a opté pour le projet de mobilier interne. Au titre de l'année 2018, le collège Gérard PHILIPPE a adopté le projet de création numérique.

Voilà pour ce qui concerne les collèges du 18^e.

2019 DASES 134 Subventions (25 800 euros) et conventions à 8 associations pour leurs actions d'accompagnement à la scolarité 2018-2019 et subvention (12 000 euros) à 1 association dans le cadre d'un avenant.

Jean-Philippe DAVIAUD : Il s'agit de valider les subventions et les conventions annuelles à 8 associations pour leur action d'accompagnement à la scolarité en 2018 et 2019. Pour le 18^e arrondissement, il s'agit de deux associations que nous connaissons bien : Paris Basket 18 et l'Association Montmartre.

Je vous propose évidemment de valider ces subventions.

Il est procédé au vote des délibérations.

Carine ROLLAND : Merci beaucoup. Nous passons au vote.

La délibération 2019 DASCO 18 est approuvée à l'unanimité.

La délibération 2019 DASCO 29 est approuvée à l'unanimité.

La délibération 2019 DASCO 47 est approuvée à l'unanimité.

La délibération 2019 DASCO 52 est approuvée à l'unanimité.

La délibération 2019 DASCO 73 est approuvée à l'unanimité.

La délibération 2019 DASES 134 est approuvée à l'unanimité.

Carine ROLLAND : Nous devons ensuite passer à la Caisse des Ecoles. Dominique DEMANGEL étant retenue temporairement pour des raisons professionnelles, elle nous rejoindra un peu plus tard. Je vous propose que nous décalions cette délibération. Nous en venons aux questions de logement et d'urbanisme.

LOGEMENT & URBANISME

2019 DLH 11 Location de l'immeuble 1,3 Villa des Tulipes (18e) à Paris Habitat - Bail emphytéotique

Michel NEYRENEUF : La première délibération concerne l'immeuble bien connu des riverains du 1,3 Villa des Tulipes ou autre adresse qui est 99 Rue du Ruisseau. Vous savez, c'est ce bâtiment abandonné qui a été squatté plusieurs fois. La ville l'a exproprié et maintenant, elle le donne en bail emphytéotique à Paris Habitat pour y réaliser une maison relais qui sera gérée par les Enfants du Canal d'Augustin LEGRAND, si mes souvenirs sont bons.

Je vous invite à voter favorablement cette délibération. Nous allons les faire une par une, car elles n'ont pas grand-chose à voir les unes avec les autres.

Carine ROLLAND : Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Non

La délibération 2019 DLH 11 est approuvée à l'unanimité.

2019 DU 101 Opération Hébert (18e) – Étude d'Impact Environnemental dans le cadre de la consultation préalable des collectivités.

Michel NEYRENEUF : On vous demande votre avis sur la demande de permis d'aménager et l'étude d'impact environnemental sur l'opération d'aménagement Hébert.

Cette opération d'aménagement Hébert a fait l'objet d'une concertation j'allais dire heureuse et pacifique, riche. Ce qui a abouti à un projet assez consensuel. Ce que l'on constate, c'est que c'est situé le long des voies ferrées, le long de la Rue de l'Évangile entre les voies ferrées du réseau du faisceau Ouest. La Rue de l'Évangile est très bruyante et passante, notamment par les camions puisque les études de bruit qui ont été réalisées pour cette étude d'impact montrent que finalement, l'origine du bruit vient plus de la rue que des voies ferrées. Ceci est compliqué avec l'imbrication du futur Charles De Gaulle Express qui doit à cet endroit-là sortir du faisceau Ouest pour passer sous l'opération justement d'Hébert.

C'est donc un peu compliqué, avec un vent important créé justement par l'espace laissé par les voies ferrées. Ceci a demandé tout un travail pour faire en sorte que la situation finalement de l'habitat qui sera là - puisqu'il y a toute une partie d'habitat ainsi que des activités et des bureaux - soit bien protégée en termes évidemment de son, de bruit et aussi de vent, de luminosité. Je dois dire que le travail avec le bureau d'études et les architectes a convaincu un peu tout le monde.

On constatera que tant en ce qui concerne la biodiversité que ce qui concerne l'imperméabilité des sols qui sont actuellement presque tous bétonnés, ils seront débétonnés et vont permettre un accroissement du sol perméable. Je ne vais pas rentrer dans le détail de tout. Mais en réalité, le projet va plutôt améliorer les choses par rapport à la situation actuelle.

Je vous invite à voter cette délibération.

Carine ROLLAND : J'ai vu Pascal JULIEN lever la main, Laurent QUEINNEC. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Non.

Pascal JULIEN : Merci. Il y a beaucoup de choses à dire sur cette délibération. Nous n'avons pas tout à fait terminé, nous avons encore des questions en suspens. C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons, mais sans préjuger de ce que sera notre vote au conseil de Paris. Je préfère dire les choses franchement.

Nous avons quelques questions. Quand on lit que le projet propose de conforter à terme le lien avec le secteur Cap 18, qui est condamné à partir, c'est un peu étrange comme expression. C'est en haut de la page 3 de la délibération.

On observe évidemment que l'on crée 4 000 m², c'est-à-dire 0,4 hectare sur un projet qui en compte 5,2. Cela nous fait 7,6 % d'espaces verts. Si je regarde ce que ça donne, 4 000 m² d'espaces verts, 800 logements, vous voyez ça fera au mieux 2,5 m² d'espaces verts par personne. Je sais bien que ce n'est pas la meilleure manière d'approcher les choses, mais ça montre que l'on n'est pas là dans un rattrapage du déficit d'espaces verts.

Puis ça a été dit, on parle des avions. Nous sommes de plus en plus dérangés par les bruits des avions dans le secteur du nord-est parisien. Entre le secteur La Chapelle et le secteur Aubervilliers. J'ai déjà déposé directement à ce sujet un vœu au conseil de Paris. Avec des habitants, nous avons relevé des heures de passage la nuit, parce que ça nous réveillait. On ne peut pas dormir la fenêtre ouverte, l'été quand il fait chaud. J'attends que ce vœu aboutisse à quelque chose. J'espère que j'aurais une réponse avant mars 2020, mais ça va aussi vite que certains projets. C'est une vraie pollution. Le jour, on ne s'en rend pas compte parce qu'évidemment on est dans le bruit ambiant. Mais la nuit, c'est ce que l'on appelle une émergence et elle peut être très gênante entre minuit et 5 heures du matin. C'est étrange.

On a des questionnements, on a des questions, on va continuer d'y réfléchir. On arrivera avec un vote plus solide au conseil de Paris. Aujourd'hui pour nous, ce sera une abstention.

Laurent QUEINNEC : Merci Monsieur le Maire. En effet, c'est un projet très ambitieux. Il y a un foncier absolument extraordinaire et l'on n'a pas cela à d'autres endroits dans l'arrondissement. Cela mérite que l'on y prête une attention particulière. La plupart des interrogations soulevées par Pascal JULIEN sont tout à fait légitimes.

J'ajouterai juste une question qui concerne le logement. 60 % de logements sociaux, 10 % d'intermédiaires. J'en déduis que le reste, c'est du logement libre qui à terme, sera conventionné ? Ce qui nous ferait donc 100 % de logements sociaux et intermédiaires, si je comprends bien ? Je voulais juste avoir une précision sur ce point, merci.

Éric LEJOINDRE : Il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole ?
Michel NEYRENEUF.

Michel NEYRENEUF : Concernant la dernière question, il s'agit d'une erreur de comptage de notre part, ou plutôt une imprécision, je n'en sais rien. Mais à partir du moment où il y a 60 % de logements sociaux et 10 % de logements intermédiaires, ça veut dire que le reste c'est du logement en accession à la propriété. Je précise, c'est clair.

Pascal, je n'ai pas très bien compris l'histoire de Cap 18. On te parle de conforter à terme par la refonte du secteur Cap 18. C'était donc assez clair.

Ceci dit pour les avions, Hébert n'y peut pas grand-chose.

Je vous invite donc à voter cette délibération.

Éric LEJOINDRE : J'entends toutes les interrogations. Je veux redire que le processus de coconstruction avec les habitants sur ce projet a été salué par tout le monde, comme totalement exemplaire. Et surtout, cela s'insère tout de même dans un contexte un peu différent. Je voudrais juste rappeler que le seul grand parc de la mandature qui est créé, il est créé à 50 mètres ou 100 mètres de ce terrain Hébert. Donc, on ne peut pas réfléchir Hébert indépendamment de tout ce que l'on fait autour. D'autant que dans l'ensemble des opérations d'aménagement que nous portons aujourd'hui, on est plus haut dans les exigences en termes d'espaces verts de pleine terre et beaucoup moins forts en densité que par exemple l'autre magnifique projet qui est en cours et que je revendique aussi à Chapelle International. Où pour le coup, le nombre d'habitants supplémentaires et le taux d'espaces verts créés étaient comparativement moins importants, même si très compensés par la halle alimentaire et surtout par la ferme urbaine qui sera créée en toiture, qui est absolument exceptionnelle et qui est d'une dimension très importante.

Ce qui n'enlève rien au fait qu'il faille être vigilant jusqu'au bout, notamment sur la qualité des logements qui aujourd'hui répondent quand même à des normes beaucoup plus drastiques et heureusement en matière d'écoconstruction qu'avant.

Je veux également saluer le très grand effort qui est fait, poussé beaucoup par Jean-Louis MISSIKA, par la ville, mais accompagné par l'ensemble des opérateurs et notamment sur la construction en bois, qui prend à Paris un essor que l'on avait quand même rarement vu. Ceci nous permet de répondre en même temps aux objectifs que nous nous sommes fixés, à la fois de continuer à créer des équipements, à remettre aussi des logements parce que l'on en a besoin à Paris et à le faire de façon positive pour le développement durable et pour les engagements très forts que nous avons pris notamment sur le plan climat, qui engagement fortement la ville de Paris. Je pense que nous avons aujourd'hui des opérations d'aménagement qui de ce point de vue là, sont beaucoup plus équilibrées. Elles sont toutes jugées les unes après les autres, ce qui est naturel, puisqu'on les vote les unes après les autres. Cependant, elles doivent être considérées dans leur ensemble et en rapport au territoire tel qu'il existe déjà. Pour le coup, c'est la réalité des projets possibles sur la zone.

Le quartier de La Chapelle est plutôt celui qui a vu se développer énormément proportionnellement d'espaces verts : je rappelle ÉOLE. Il ne devait s'agir que de logements, c'est un grand parc, Rosa-Luxembourg. Il y a beaucoup de petites structures. Puis Chapelle-Charbon, qui fait de ce quartier de Chapelle Nord un quartier qui a vu s'accroître de manière extrêmement importante la présence d'espaces verts en pleine terre au sol, au grand bénéfice des habitants. C'est bien nous qui l'avons voulu, ici dans la maire et autour de cette table.

Voilà pourquoi je porte avec beaucoup d'engagement ces projets d'aménagement, parce qu'ils répondent à l'ensemble de la question. Oui, nous avons besoin de lieux pour que les gens puissent y habiter. Oui, la ville dense c'est une ville écologique. Pas trop dense, mais la densité est une obligation. À partir du moment où il y a des gens à loger, vous pouvez les loger dans des quartiers qui ne sont pas denses, c'est-à-dire occuper beaucoup d'espaces de sol avec peu de gens dessus et les obliger à se déplacer beaucoup : c'est l'urbanisme des années 70, la maison individuelle et la perte de beaucoup de terres alimentaires. Ou alors, conformément notamment à ce qui avait été voté par la région dans la précédente mandature, des lieux où l'on cherche la bonne densité. Ce n'est pas une densité trop importante qui obère la qualité de vie, mais ce n'est pas non plus la maison individuelle qui mite les territoires et qui est de toute façon assez peu possible à Paris. Je pense que de ce point de vue là, on est dans nos opérations d'aménagement - on peut toujours en discuter à la marge - dans une bonne logique et dans des ratios qui sont conformes à ce dont nos quartiers ont besoin. Notamment pour faire en sorte d'y faire vivre plus de mixité sociale, pour reprendre ce que disait Laurent QUEINNEC et y faire venir des habitants qui doivent avoir une belle qualité de vie et qui doivent nous permettre de mélanger, de faire en sorte que Paris reste la ville de tout le monde. C'est un enjeu absolument central.

Voilà pourquoi je voterais aussi cette délibération qui n'a rien à avoir avec ce que je racontais, mais j'en profite pour le dire puisque tout le monde en parlait.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ?

La délibération 2019 DU 101 est approuvée à l'unanimité.

2019 DU 127 Bien sans maître - Autorisation d'appréhender dans le patrimoine de la Ville de Paris un bien sans maître correspondant à une part d'indivision du lot 15, 71 rue Philippe de Girard (18e).

Michel NEYRENEUF : Il s'agit d'un bien qui fait partie d'une succession ouverte avec aucun ascendant, aucun descendant et aucun héritier à réserve depuis 30 ans. C'est le cas pour le 71 Rue Philippe De Girard, sur ce terrain que la ville est en train d'acquérir. On vous propose de racheter ce bien sans propriétaire, disparu, afin d'avoir la maîtrise totale du terrain. Cela représente 3/18^e du lot numéro 15 situé Rue Philippe De Girard.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Pas de difficultés ?

La délibération 2019 DU 127 est approuvée à l'unanimité.

2019 SG 15 Conventions de coopération

Michel NEYRENEUF : Très rapidement, il s'agit de conventions de coopération que la ville de Paris a signées ou renouvelle avec les communes de proche banlieue.

Nous sommes concernés essentiellement par les établissements publics territoriaux de Seine-Saint-Denis et notre arrondissement dans le cadre des Jeux Olympiques, dans le cadre de l'aménagement des portes, dans le cadre d'un certain nombre de communications disons de penser les réseaux cyclables métropolitains, la transition écologique, les continuités urbaines. Pour tous ces points, des conventions sont signées notamment avec Plaine Commune et avec le département. C'est pareil à peu près avec toutes les autres villes qui sont juste à la périphérie de Paris. C'est donc la continuation de l'amorce de ce qui sera peut-être un jour une véritable métropole avec une gouvernance métropolitaine totale.

Voilà ce que je vous invite à voter favorablement.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. J'en profite devant Danièle PREMEL pour remercier le président de la métropole du Grand Paris d'être venu dans le 18^e à La Chapelle pour une présentation du travail qui est en cours sur le SCOT. En l'occurrence, la thématique de cette réunion c'était la nature en ville. Le choix du quartier de La Chapelle était bien sûr tout à fait volontaire. Puisque s'il y a bien un quartier de Paris où nous sommes arrivés avec beaucoup d'énergie de la mairie de Paris et de la mairie d'arrondissement à faire de beaux projets d'agriculture urbaine et de nature en ville, c'est bien Chapelle Nord qui connaît toute la diversité des projets, que ce soit La Caverne, la Ferme de Chapelle International, les terrains de la Rue Dupré, et puis bien sûr l'accroissement des espaces verts de pleine terre, je le disais : ÉOLE, Rose-Luxembourg, bientôt Chapelle-Charbon. Bref, tout ce qui nous permet de montrer que dans une ville dense, très dense comme peut l'être Paris et comme peut l'être le 18^e, quand on a autant d'échelles d'énergie que la mairie du 18^e et que la ville de Paris, on arrive à faire de très belles choses. Surtout quand c'est porté aussi et d'abord par les habitants qui portent les projets. La spécificité non pas de la Chapelle International et des terrains de la Rue Dupré, mais de La Caverne, de la laiterie de la rue Philippe DE GIRARD, de tous ces projets, c'est qu'ils sont bien sûr possibles uniquement, parce que moi-même, mon équipe, nous tous ici nous les soutenons, mais c'est aussi, parce qu'ils sont imaginés et inventés par les habitants qui viennent ensuite nous voir pour nous demander de créer les conditions leur permettant de réaliser leurs projets.

C'est très significatif sur La Caverne, où c'est nous qui avons souhaité que le bailleur ferme les parkings qui étaient très problématiques en matière d'occupation, de deal. Nous avons, avec le bailleur, rendu possible le magnifique projet de personnes qui savent un tout petit peu rêver et qui savent imaginer des choses que beaucoup pensaient impossibles. Je trouve que l'on entend tellement de bêtises sur ce quartier de La Chapelle, on entend tellement de bashing, on entend tellement même de haine sur ce quartier. Le fait est que la métropole du Grand Paris puisse aussi reconnaître ce que ce quartier importe à Paris. À la fois, parce que c'est une porte d'entrée, parce que c'est un territoire qui est au service de Paris et du Grand Paris. Je crois que c'est très fort. Je sais que notamment Danièle et d'autres avaient milité pour que la métropole vienne aussi à la Porte de Clignancourt et en l'occurrence dans ce quartier de La Chapelle. J'en suis très heureux. Je suis bien sûr allé saluer le président de la métropole du Grand Paris. Malheureusement, le nombre d'habitants présents à cette réunion était un peu faible, mais c'était un lundi soir au retour de vacances scolaires.

Mais franchement, c'est l'un des quartiers les plus innovants. C'est l'un des quartiers les plus nouveaux. C'est l'un des quartiers qui représentent le plus ce qu'est le Paris de demain. Le quartier de La Chapelle mérite tellement que ceux qui passent du matin au soir à en dire du mal. Cela fait un peu plaisir quand les institutions, quoi que l'on en pense, le reconnaissent aussi.

Votons en attendant cette convention de coopération.

La délibération 2019 SG 15 est approuvée à l'unanimité.

2019 DASCO 25 Subventions (47 043 €) et conventions avec trois associations pour des projets d'animation mis en œuvre dans le cadre du programme NPNRU

Michel NEYRENEUF : Dans les secteurs reconnus d'intérêt général par l'ANRU, nous sommes concernés par le secteur Les Portes du 18^e et particulièrement par deux écoles, puisque c'est une délibération DASCO que je défends là. Il s'agit de l'École Charles Hermite pour 18 enfants et le collège Utrillo pour 12 collégiens.

Il s'agit de donner comme objectif d'associer et de sensibiliser les enfants au programme de renouvellement urbain pendant la phase de construction des projets, mais également celle des travaux. Il y a donc une subvention de 47 043 euros pour trois animateurs de ces différents ateliers : le CAUE, le Bal et Robin des Villes.

Je vous invite à voter cette délibération.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Pas de demandes de prise de parole ? Je mets aux voix cette délibération.

La délibération 2019 DASC0 25 est approuvée à l'unanimité.

VOIRIE & DÉPLACEMENTS

2019 DU 118 Dénomination de voies du secteur Chapelle International (18e)

Gilles MENEDE : C'est une délibération sur l'attribution de dénomination à 7 voies en cours de réalisation et destinées à devenir publiques pour le quartier Chapelle International. Ceci va accueillir des habitants à partir de l'automne 2019.

C'est effectivement la suite de la dénomination des différentes voies de Chapelle International. Il y a quelques mois, on avait dénommé l'une des voies Rue des Cheminots. Nous avons fait un appel participatif à idées sur les noms des voies portés par la mairie du 18^e et la SNEF pour la SNCF. Cet appel, qui a eu lieu à l'automne 2018, a rencontré un vif succès, puisqu'on a eu environ 200 propositions de noms sur cet appel. Il a donc fallu faire du tri assez fortement.

La commission de dénomination du 18^e, qui est je vous le rappelle composée de membres de tout notre conseil d'arrondissement quelles que soient les sensibilités politiques, s'est réuni le 18 février dernier. La commission parisienne s'est réunie le 15 avril 2019 pour émettre un avis favorable sur les différents lots que je vais vous lister ci-après.

Vous avez une notice biographique sur les noms qui sont donnés. Je suis très fier de dénommer une rue au nom du conseil d'arrondissement, si vous le votez ainsi, au nom de Pierre MAUROY né en 1928, décédé en 2013 à Clamart, ancien Premier ministre, premier secrétaire du Parti Socialiste, président de l'Internationale Socialiste de 92 à 99 et enfin sénateur de 92 à 2011. Distingué Grand Officier de la Légion d'Honneur et Grande Croix de l'Ordre National du Mérite. Je ne sais pas si nous avons le descriptif que j'avais proposé. C'est la voie qui est dénommée CP18.

Nous avons également, cela fait partie d'une idée de l'appel à projets, la dénomination pour un résistant et syndicaliste qui s'appelle Léon Bronchart, né à Bapaume en 1896 et décédé à Saint-Avertin en Indre-et-Loire en 1986. Il est le seul cheminot connu pour avoir refusé de conduire un train de prisonniers pendant la Seconde Guerre Mondiale. Déporté pour ses activités de résistance, il a reçu en 1994 le titre de Juste parmi les nations distingué commandeur de la Légion d'Honneur, il est décoré de la médaille militaire et de la croix de guerre. Je pense que c'est un nom que les habitants ont bien fait de proposer.

Autre nom proposé par les habitants : la féministe Eva KOTCHEVER, née en Pologne en 1891 et décédée en 1943 à Auschwitz. Elle est connue pour avoir tenu à New-York un établissement ouvertement lesbien. Expulsée des États-Unis en 1926, elle s'est installée à Paris où elle a ouvert un nouveau club lesbien près de Montmartre, d'où son attachement avec le 18^e.

Dans les années 30, elle a combattu aux côtés du corps républicain lors de la Guerre Civile Espagnole avant de retourner en France où elle a été arrêtée en 1943 puis déportée à Auschwitz.

Dernier nom proposé par les habitants : la suffragette Lydia BECKER, née en 1827 à Manchester en Angleterre et décédée en 1890 à Plainpalais. Elle a créé le Women's Suffrage Journal, revendiquant le droit de vote des femmes. Scientifique de formation, elle s'oppose à la croyance de l'époque qui assure une différence d'intelligence d'ordre biologique entre les hommes et les femmes. Elle s'est battue heureusement également pour un système éducatif mixte.

Il est à noter que sur ce lieu empreint d'histoire, où le 21 avril 1944 il y a eu le bombardement de la Chapelle que les plus anciens connaissent. C'est également le jour de la signature de l'ordonnance du droit de vote des femmes. On a tenu à ce qu'il y ait une suffragette qui ait revendiqué le droit de vote des femmes et également un résistant qui se fait sur ce lieu.

Enfin, dernier nom d'une personne : l'actrice et comédienne Mado MAURIN, née en 1915 et décédée en 2013. C'était une grande actrice de théâtre et comédienne engagée, une humaniste qui a joué dans une quarantaine de films entre 1970 et 2011. Elle a écrit trois livres sur une personnalité que vous connaissez tous : son fils décédé avant elle qui s'appelait Patrick DEWAERE.

Sur ces dénominations, je tiens à signaler aussi que nous avons initié le rétablissement de la parité en mettant plus de noms de femmes que d'hommes.

Enfin, je veux parler des deux autres noms qui nous ont été proposés, notamment par Pascal JULIEN dans la commission de dénomination, en rappel du secteur historique de Chapelle International marqué par une forte présence des voies de chemin de fer entre le nord de Paris, des marchandises et des voyageurs.

Nous proposons une rue dénommée Rue du Fret ainsi qu'une Rue de la Concertation. Suite à des démarches participatives que certains et certaines parmi nous ici ont connues dans le cadre de l'aménagement Paris Nord Est depuis 2003. C'est une démarche participative qui a associé les habitants, les associations locales, les mairies d'arrondissement et de nombreux partenaires institutionnels et opérationnels.

Voici la liste de noms qui a été passée à la commission de dénomination de février 2019, validée ensuite par la commission parisienne en avril 2019 qui a donné un avis favorable. Je vous invite à en délibérer.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Est-ce que cela entraîne des prises de parole ? Pascal JULIEN, Michel NEYRENEUF, Douchka MARKOVIC. Je vous laisse.

Pascal JULIEN : Je vais le rappeler, parce que l'on ne le répétera jamais assez : il y a eu une évolution pas très bonne à Paris au 20^e siècle et au début du 21^e siècle qui a consisté à attribuer des noms de rues uniquement à des personnes : des hommes et parfois des femmes. Assez tôt, dès le premier mandat de Bertrand DELANOE, on a commencé à corriger cela en ce qui concerne les femmes. La politique est devenue forte depuis déjà maintenant plusieurs années : c'est environ deux ou trois noms de femmes pour un nom d'homme. C'est très bien ainsi.

Cependant, on a oublié une chose. C'est que l'Homme au sens générique du terme n'est rien sans son environnement. Nous devons rendre hommage à notre environnement. C'est l'Histoire, c'est ce que l'on fait dans cette délibération.

Mais ça peut être aussi des fleurs, des animaux, des nuages. On a une Rue du Soleil à Paris, une Rue de la Lune. Nous n'avons pas encore je crois de Rue des Nuages. Je proposerai, j'espère avant de quitter ce mandat, une Rue des Nuages. Il n'y a pas de raison, puisque cela compte surtout à l'époque du réchauffement climatique.

Puis, il y a des noms de valeurs, aussi. On a la Place des Droits de l'Homme, on a des choses comme cela. La concertation est devenue pour nous une valeur. Évidemment, le lieu est bien trouvé, puisqu'il y a eu une concertation à laquelle j'ai participé sous la présidence de Michel NEYRENEUF qui a concerné dans l'espace qui lui était donné. C'est là que l'on aura des divergences. On s'accorde sur le mot, on ne s'accorde pas toujours sur le contenu. Nous pensons qu'il est intéressant, dans une concertation, de susciter des contre-projets, de faire cette concertation avant le cahier des charges, qu'une concertation n'interdit nullement à un élu ou à plusieurs élus de s'exprimer, de donner leur point de vue dans un conseil d'arrondissement. Ce sera mis au pot commun de la réflexion avant la décision. Il y a donc différentes visions de la concertation, mais au moins nous sommes d'accord sur le fait qu'elle est nécessaire et que c'est terminé le temps où le maire, la maire décide souverainement. Heureusement, on a encore parfois au niveau de la mairie de Paris quelques monarchistes ici ou là. Mais en matière d'urbanisme, il y a quand même un début de quelque chose de progrès. Je suis donc ravi d'avoir obtenu cette Rue de la Concertation. La Rue du Fret, merci aussi, ça a été dit. Je veux dire que l'on avait déjà adopté à mon initiative la Rue du Cheminot.

Au total si je résume il y a deux noms d'hommes, trois noms de femmes dont une quand même qui était militante lesbienne, il faut le souligner. Puis trois noms neutres, je dirais. J'espère que l'on fera mieux la prochaine fois, que l'on trouvera des noms d'animaux, etc.

Pour les personnes, je ne vais pas commenter pour ne pas être plus long. Je veux simplement souligner l'esprit de consensus intelligent, d'écoute qui existe dans la commission présidée par Gilles MENEDE et d'ailleurs par Catherine VIEU CHARIER. Je participe maintenant à cette commission à l'Hôtel de Ville. On accepte certaines choses, voilà. Pierre MAUROY, pour moi c'est avant tout 1983 au moment où il engage la conversion du socialisme au libéralisme. Cela démarre de Pierre MAUROY. Je ne suis pas follement amoureux de Pierre MAUROY, je le dis. Mais c'est un homme qui avait des qualités aussi, etc. Je ne vais pas être mesquin, donc c'est avec plaisir que je vote cette délibération. Quand je dis « je », c'est un « je » collectif : je parle de mon groupe, évidemment.

Michel NEYRENEUF : Le choix de la Rue de la Concertation me fait très plaisir. Je ne suis pas à l'origine de ce choix, puisque c'est toi qui l'as proposé. C'est tout de même manifeste. Je veux rappeler que nous avons travaillé, les comités de suivi ne sont pas terminés sur Chapelle International. Il y en a encore un, bientôt. C'est donc une méthode de concertation que nous avons un peu commencé à travailler avec Pajol, ça a commencé ainsi. La première réunion de concertation devait partir sur un projet où l'on allait tout abattre, etc., avec Jean-Pierre CAFE qui était présent. Un certain nombre d'habitants sont là et disent « Cette halle est très belle, il faudrait la garder ». Ce qui est nouveau, c'est que Jean-Pierre CAFE, a dit « Banko », tout de suite. C'est à partir de là que petit à petit, les choses ont avancé.

C'est donc une belle reconnaissance d'un processus qui doit toujours se perfectionner, mais qui maintenant aura du mal à être squeezé.

Douchka MARKOVIC : Juste un petit mot pour dire qu'enfin, sur 5 noms on nous a donné 3 noms de femmes. Enfin ! Mais il faut savoir que sur 6 000 rues que nous avons à Paris, il y en a seulement 300 qui portent des noms de femmes et donc 4 000 des noms d'hommes. On en est donc encore très loin. Cela représente uniquement 5 %.

J'aurais aimé que la progression soit un peu plus forte et que l'on ne se contente pas juste de faire 3 noms sur 5, mais 5 noms sur 5. Il faut savoir que dans le 18^e, on a uniquement environ 10 endroits qui portent des noms de femmes, donc je pense que l'on peut quand même pousser l'effort.

Puis je vais aussi parler de la proposition de Pascal JULIEN sur le fait de donner des noms d'animaux. Je trouve et je pense que malheureusement dans quelques années, on en arrivera à donner des noms de rue effectivement qui seront des noms d'animaux disparus, parce que nous sommes actuellement dans l'incapacité de les sauver. Peut-être qu'un jour, il y aura une Rue Girafe ou alors une Rue Ours Blanc, qui sait. Ce sera justement le signe de notre grand désespoir et de notre grande chute. Merci à vous.

Daniel VAILLANT : Juste un mot. Je pense que l'on a nous-mêmes fait ce que nous devons faire pour aller dans le sens de la féminisation. Tout cela est très bien. On n'est pas obligé de rappeler sans arrêt que « J'ai été à l'origine de ceci et de cela ». Ceci appartient à tout le monde, on vote tous.

Par rapport à Douchka, je pense que quand on fait la dénomination d'un certain nombre de rues dans un quartier, la mixité ce n'est pas mal non plus. Qu'il y ait 3 femmes, 2 hommes, des cheminots, la Concertation, je trouve que c'est plutôt bien. Il faut donc veiller à la fois à féminiser nos emplacements. C'est bien, il faut continuer à le faire et l'amplifier, ce que nous avons déjà commencé à faire. Par ailleurs, je ne suis pas sûr qu'un quartier nouveau avec que des noms de femmes, représente la vie simplement, la mixité et la parité auxquelles je suis personnellement très attaché.

Comme j'ai en plus eu l'outrecuidance de proposer Mado MAURIN, je me sens un peu quand même contributaire de la féminisation.

Fadila MEHAL : Puisque chacun aujourd'hui est mobilisé pour construire finalement cet inconscient collectif mémoriel, j'ai été présidente de la commission culture, patrimoine, mémoire et cette question était très importante. Ceci permet d'enraciner une mémoire ou l'Histoire, pas simplement d'êtres humains vous avez raison, aussi de la nature. J'ai été très attachée aussi, quand j'ai vu les résultats souvent de ces appellations, dénominations, qu'il manquait la diversité culturelle. C'est-à-dire qu'il y a des personnes, des descendants de ces immigrations multiples qui sont venues enrichir Paris. Je pense à toutes ces immigrations italiennes, polonaises, maghrébines qui malheureusement, ne sont pas inscrites sur les frontons des mairies, mais simplement qui ont laissé parfois des empreintes très fortes. Je lisais encore l'extrait d'un papier sur les cafés dans le 18^e notamment et dans tout l'Est parisien des Kabyles qui sont venus faire fortune et qui ont vécu cet exil-là.

C'est donc très important. J'ai été très heureuse de voir qu'au-delà des dénominations, il fallait aussi honorer pour tous ces descendants, ces héritiers, des femmes ou hommes illustres qui ont parfois contribué de façon très importante au rayonnement culturel de la ville de Paris et au-delà. Je pense notamment à Assia Djebar, académicienne issue de l'Algérie avec laquelle il n'y a pas eu simplement une dénomination de nom : il y a eu aussi un équipement culturel, une bibliothèque qui a été choisie dans le 20^e arrondissement et qui porte désormais son nom.

Je pense qu'au-delà des dénominations de lieux, de rues, il faut aussi songer peut-être à tous ces équipements qui peuvent porter cette mixité qui a si bien réussi à Paris.

Carine ROLLAND : Juste un mot. L'évocation même de la commission parisienne montre que nous sommes loin d'une pratique monarchique. Qui plus est, le 18^e est leur seul à avoir une commission locale. Il n'a pas voulu le dire, mais la commission a quand même été montée sous l'égide de Daniel VAILLANT.

Pour ceux qui nous écoutent, puisqu'on parle de la juste nécessité d'avoir plus de noms de femmes, plus de noms de personnes issues de la diversité aussi comme le disait Fadila MEHAL, mais pour ce qui est des femmes, aujourd'hui la règle veut que lorsqu'on propose un nom d'homme, il faut systématiquement proposer un nom de femme aussi. On est donc loin du compte, mais un certain nombre de processus assez rigoureux sont mis en place pour contribuer à davantage de parité.

Nous pouvons mettre au vote.

La délibération 2019 DU 118 est approuvée à l'unanimité.

CENTRES D'ANIMATION

18201910MA Choix de la gestion par marché public de service du centre Paris Anim' Binet et son annexe, Hébert et La Chapelle dans le 18^e arrondissement. Autorisation à Monsieur le Maire du 18^e arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marché public pour la gestion de ces équipements.

Jean-Philippe DAVIAUD : Vous savez qu'actuellement, ces centres d'animation ont une gestion dans une délégation de service public, ce depuis très longtemps. Cela fonctionne ainsi depuis 1991. C'est déjà un système très ancien.

L'actuelle délégation arrive à son terme au 31 août 2020. C'est donc le moment d'envisager la suite et le prochain mode de gestion.

La ville de Paris a souhaité d'une part uniformiser les modes de gestion des centres d'animation. C'est un premier élément. Le second élément est qu'il ressort de l'étude financière et du fonctionnement de ces équipements que les ressources directes sont assez faibles et leur pourcentage est très inférieur à ce qui est requis traditionnellement pour une délégation de service public. C'est pour cela que la ville souhaite que dans le 18^e, nous options pour une gestion par marché public de service.

Cette délibération a pour but d'une part de valider ce principe de marché public et par ailleurs d'autoriser le maire du 18^e arrondissement de demander à la maire de Paris de mettre en œuvre cette procédure de marché public pour permettre la gestion de ces équipements dès le 1^{er} septembre 2020.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup, Jean-Philippe. Pas de difficultés ?

La délibération 18201910MA est approuvée à l'unanimité.

Éric LEJOINDRE : J'en profite pour saluer le départ d'Alix GUIBOUX, qui jusqu'à présent à mon cabinet s'occupait des questions notamment de la politique de la ville, mais aussi de la santé.

CAISSE DES ÉCOLES

2019 DASCO 68 Caisse des Écoles (18^e) Subvention (175 341 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances

Dominique DEMANGEL : Merci Monsieur le Maire. Je vous prie d'excuser mon retard. Nous avons la délibération annuelle sur la prise en charge par la ville du remboursement des séjours Arc-en-ciel.

Comme vous le savez, la Caisse des écoles du 18^e organise des séjours labellisés Arc-en-ciel, des séjours de 5 à 8 jours ou de 10 à 14 jours suivant une grille tarifaire qui est celle de la ville de Paris. En fait, il y a 10 tarifs en fonction du quotient familial qui varient par jour de 2,12 euros à 57,74 euros.

Pour l'année 2018, puisque c'est le remboursement des séjours de l'année dernière, il y a eu 22 séjours, soit un total de plus de 3 000 jours et une participation de 257 enfants. La durée des séjours a varié entre 10 et 12 jours.

Je vous invite à voter favorablement la subvention de 175 341 euros que la DASCO remboursera à la Caisse des écoles.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup, pas de difficultés ?

La délibération 2019 DASCO 68 est approuvée à l'unanimité.

POLITIQUE DE LA VILLE

Maya AKKARI : Merci Monsieur le Maire. Nous avons 5 délibérations ce soir pour la politique de la ville.

2019 DDCT 62 Subventions de fonctionnement (121 950 euros) permettant l'amélioration et le développement d'usages positifs sur l'espace public à 23 associations pour le financement de 21 projets dans les quartiers

Maya AKKARI : Il s'agit d'une subvention de fonctionnement, ce qui n'est pas commun, pour l'amélioration et le développement de l'usage positif de l'espace public.

Il s'agit de 8 000 euros pour l'association Home Sweet Môme et l'action qu'elle mène sur l'espace public avec les différentes rues aux enfants qui ont eu lieu dans l'arrondissement : une à la Goutte d'Or. Celle de Charles Hermite n'était pas portée par Home Sweet Môme, mais l'association y a toutefois participé avec les équipes de développement local au niveau de la logistique et a apporté sa connaissance du sujet, a donné des conseils, etc. En tout cas, Home Sweet Môme va porter une série de rues aux enfants dans l'arrondissement.

Ensuite, 6 000 euros pour l'association Gaby Sourire pour son action Les rendez-vous de la Charbonnière. Comme son local est sur la Rue de la Charbonnière, Gaby Sourire fait maintenant de la médiation culturelle pour modéliser les habitants et notamment les habitants de cette rue pour reprendre possession de leur rue et de cet espace public.

Ensuite, 1 300 euros pour l'association Les Xéroglyphes pour le projet Se raconter entre Barbès et Stalingrad.

Et pour finir, 5 000 euros pour l'association APSAJ pour la fresque murale de la façade de la Placette Polonceau.

La politique de la ville s'est beaucoup mobilisée autour de cette placette et notamment pour aider les habitants à reprendre possession de cet espace pour le rendre à son usage habituel.

2019 DDCT 69 Subventions (68 000 euros) à 11 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le portage des Fonds de Participation des Habitants (FPH)

Dominique DEMANGEL : Cette délibération concerne le portage du FPH - Fonds de Participation des Habitants - avec 5 000 euros pour la Salle Saint-Bruno et pour les 9 projets qu'elle est arrivée à faire porter par des habitants. Il n'est pas évident d'aller mobiliser des habitants qui ne sont pas investis dans des associations ou des collectifs, pour qu'ils portent eux-mêmes des projets. Elle fait ce travail difficile avec le conseil de quartier et les équipes de développement local.

7 000 euros pour l'ENS, qui va porter cette année 15 projets d'habitants, ce qui n'est pas mal.

2019 DDCT 70 Subventions (344 000 euros) et conventions à 71 associations pour le financement de 74 projets dans les quartiers populaires parisiens - Appel à projet Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République

Dominique DEMANGEL : Il s'agit d'une délibération importante. Je vais vous présenter rapidement 20 projets. C'est presque 100 000 euros de subvention. Je tiens à rappeler que ce sont des subventions nouvelles que nous n'avions pas en 2014. À travers ces subventions, la maire de Paris Anne HIDALGO, nous-mêmes dans le 18^e nous montrons notre attachement aux quartiers populaires. Il ne s'agit pas uniquement de faire des actions pour aider les habitants à trouver plus facilement du travail ou à mieux faire réussir leurs enfants à l'école, ou à accéder à la culture. Il s'agit également de travailler sur la question des valeurs, ce qui nous semble essentiel.

Je vais faire très vite :

- 7 000 euros pour les projets Moi et les autres.
- 5 000 euros pour la PEP 75 pour Parisien acteur de sa citoyenneté.
- 4 000 euros pour ATNT sur un projet info détox auprès des jeunes, un travail sur les médias.
- 5 000 euros pour DUALA, afin d'outiller les professionnels de l'éducation à l'ouverture aux langues et aux cultures.
- 11 000 euros pour Espoirs 18 pour un très beau projet Les quartiers populaires se mobilisent contre l'antisémitisme.
- 7 000 euros pour les excellents ethnologues en herbe, qui travaillent à déconstruire les frontières avec des jeunes du 18^e et du 19^e.
- Deux fois 6 000 euros pour France Fraternité pour deux projets. Le premier projet, c'est la diffusion de la plate-forme Allô Marianne qui est une application sur les valeurs de la République. Le deuxième projet est un concours de fiction sur les droits de l'Homme.

- 4 000 euros pour de nouveau Home Sweet Môme sur l'itinérance mémorielle.
- 5 000 euros pour la Compagnie des Réveillés, qui fait un travail de très grande qualité artistique auprès des jeunes. Le projet s'intitule Les jeunes parlent aux jeunes.
- 3 000 euros pour la Fabrique des impossibles, pour son projet Sensibilisation sur le genre et la sexualité à travers un théâtre forum.
- 2 000 euros pour la Table Ouverte que tout le monde connaît ici pour son projet de table solidaire et citoyenne.
- 4 000 euros pour les excellents Petits débrouillards. Leur projet s'intitule Être humain, vivre ensemble sur une planète préservée. On voit avec Monsieur le Maire, lorsqu'on fait les fêtes de quartiers, le succès des Petits Débrouillards qui sont vraiment très investis dans les quartiers populaires.
- 2 500 euros pour l'atelier autour de l'égalité avec le collège BERLIOZ et l'équipement culturel L'Etoile du Nord.
- 5 000 euros pour la LICRA, pour la sensibilisation des professionnels à la question de la laïcité.
- 3 500 euros pour Matador, pour décrypter l'information - le projet s'appelle La télé bidon - auprès de collégiens et lycéens 18 et 19. Vous voyez, Monsieur le Maire et chers collègues, que nous continuons à agir sur le secteur 18-19 sur les jeunes 18-19. Parce que même si nous ne sommes plus confrontés sur ce territoire-là aux rixes entre nos jeunes, nous maintenons la pression et nous amplifions même nos actions à ce niveau-là. C'est de la prévention pour continuer à avoir la paix sociale sur cette frontière.
- 4 500 euros pour RAPTZ RAPPORTEUZ, qui maintenant a un local à la Chapelle et qui s'investit sur l'ensemble du territoire. Je crois Carine ROLLAND qu'au salon du livre de la Porte Montmartre, ils étaient présents alors qu'historiquement, ils sont plus à la Chapelle. Nous sommes très heureux de voir de nombreuses associations du 18^e ne plus être cantonnées forcément à leur quartier, mais aller dans tous les quartiers du 18^e. Il y a un seul 18^e.
- 2 000 euros pour la salle Saint-Bruno, pour un projet d'Hier à aujourd'hui sur les luttes à la Goutte d'Or.
- 2 000 euros pour SOS Casamance et son travail contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme.
- 4 500 euros pour l'UNISMED Conseil, pour un projet dénommé SOS Complotisme.

2019 DDCT 73 Subventions (219 759 euros) à 19 associations situées en quartiers populaires

Dominique DEMANGEL : Ce sont des subventions d'investissement importantes, là également, à des associations de nos quartiers.

- 10 000 euros par la DASES et 10 000 euros par la DDCT pour Culture sur cour, pour l'aménagement de son nouveau local 28 Rue Boileau.
- 15 000 euros pour l'ENS, pour la rénovation de la ludothèque.
- 4 000 euros pour la Capoeira Viola, pour équiper en matériel informatique son local.

- 20 000 euros pour le local du Collectif 4C. Vous avez dû voir sur les réseaux sociaux que le Collectif 4C a trouvé son nom, qui est Quartier libre. Ce local s'appellera donc Quartier libre. Pour mémoire, le Collectif 4C avait également bénéficié de 120 000 euros dans le cadre du BP Alimentation pour tous, pour son nouveau local.

2019 DDCT 92 Subventions (20 000 euros) à 8 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le soutien aux conseils citoyens

Dominique DEMANGEL : Il s'agit d'une subvention pour l'association du conseil citoyen Paris 18. Vous savez que depuis 2016, nous sommes le seul arrondissement des quartiers populaires dont le conseil citoyen s'est organisé en associations. Il s'agit donc de 3 000 euros pour notre conseil citoyen.

2019 DEVE 52 Subvention (23 100 euros) à 14 associations pour le financement de 17 projets présentés dans le cadre de l'Appel à Projets Politique de la Ville

Dominique DEMANGEL : Cette délibération aurait normalement dû être présentée par mon collègue Philippe DURANT. Mais comme ce sont des projets que nous portons ensemble politique de la ville et espaces verts, c'est moi qui la présente ce soir.

Ce sont des subventions aux associations dans le cadre de l'appel à projets politiques de la ville. Ce sera la deuxième enveloppe. Il s'agit de :

- 1 000 pour la Goutte d'Or, afin de faire émerger un quartier-jardin.
- 500 euros pour Vergers urbains, pour toutes les animations à Charles HERMITE autour du jardinage et plus particulièrement sur la Cité Mathurin-Moreau.
- 2 000 euros encore pour Vergers urbains, pour le projet La Chapelle comestible.
- 1 000 euros pour la Fabrique documentaire pour son projet Ciné jardin.
- 2 000 euros pour Les Jardins du Ruisseau, pour tout le travail qu'ils font pour attirer à eux un public qui vient du nord du Boulevard Ney. C'est un public qui ne va pas spontanément aux Jardins du Ruisseau, mais nous souhaitons ouvrir ce jardin à la diversité des publics.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup Maya AKKARI pour cette présentation d'une activité très dense dans le 18^e.

Est-ce que cela appelle des commentaires ? J'ai vu Fadila MEHAL.

Fadila MEHAL : Je remercie Maya AKKARI, qui a fait un développement extrêmement précis des actions qui ont été menées sur une délibération qui nous intéresse beaucoup. D'abord vous l'avez souligné, elle est nouvelle. D'autre part, elle se veut absolument novatrice. Elle a été créée par la maire de Paris, dont je salue d'ailleurs la détermination sur le sujet, après les attentats qui ont eu lieu en 2015.

J'étais déjà intervenue sur cette question de la citoyenneté, des valeurs républicaines dont on a évoqué les difficultés aujourd'hui devant la montée du populisme, mais aussi de la radicalité qui peut aujourd'hui mettre en difficulté notre pacte républicain. J'avais dit « Attention que ce ne soit pas simplement un chapitre ripoliné qui permette finalement de reconduire les mêmes actions que nous avons par le passé sur la culture, sur l'inclusion, sur tous les sujets que vous connaissez mieux que moi dans le cadre de la politique de la ville ».

Il s'agissait bien de regarder les enjeux aujourd'hui dans le 18^e arrondissement autour de questions politiques très fortes : la montée des communautarismes, la montée de la violence qui est faite aux femmes, la question de la laïcité par rapport à l'emprise du religieux dans l'espace public. Ce sont ces questions-là aujourd'hui sont devant nous. J'avais souhaité en effet que vous nous fassiez non pas je dirais le catalogue des actions, mais préciser le contenu de ces actions avec l'aide peut-être d'une assistance méthodologique, avec une étude plus approfondie pour que l'on puisse regarder le bilan non pas de cette année bien sûr, mais de ce qu'il s'est passé, les typologies d'actions et surtout les indicateurs de progrès par rapport aux enjeux qui sont devant nous.

C'est un peu ce que j'avais souhaité, lors d'un précédent conseil. Je sais que ce n'est pas facile, mais je crois que c'est intéressant. Si finalement ces actions sont vécues et en tout cas menées de façon traditionnelle, parce que les associations n'arrivent pas à être financées et donc à répondre à cet appel à projets, je ne vois pas bien l'intérêt de mettre en place finalement cet appel à projets qui se voulait à la fois novateur, nouveau et répondant aux enjeux difficiles.

Est-ce que l'on peut aujourd'hui décider de faire ce bilan non pas quantitatif, puisqu'on a des chiffres ? Vous savez aussi bien que moi, vous qui êtes en charge de la politique de la ville, que ce sont des bilans assez déclaratifs avec une obligation de moyens. Ce qui m'intéresse aujourd'hui, c'est de savoir comment on approfondit avec ces actions des questions très importantes. Par exemple, dans le monde sportif aujourd'hui, est-ce que les jeunes filles peuvent accéder aux activités sportives après leur puberté ? C'est une question importante qui peut se poser non pas simplement dans ce quartier, mais dans tous les quartiers de Paris.

Est-ce que vous pensez qu'il est aujourd'hui utile d'aller plus loin dans votre description, dans votre synthèse, pour vraiment reprendre cet appel à projets ? Et peut-être être assez innovants par rapport aux autres arrondissements, puis montrer en quoi ces moyens supplémentaires ont permis de faire évoluer de façon très importante les aspects que je vous avais évoqués et qui ne sont pas exhaustifs ? Puisque la République, vous le savez, c'est ce qui nous permet de faire France ensemble.

Je vous remercie.

Éric LEJOINDRE : Merci.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Vous avez montré combien le tissu associatif est important dans nos quartiers politiques de la ville. On ne les aurait pas, on aurait évidemment des problèmes qui s'aggravaient. C'est la raison pour laquelle il faut les soutenir et voter ces délibérations. Je souscris par ailleurs à la philosophie qui a été évoquée par notre collègue Fadila MEHAL dans le rapport à l'Assemblée nationale sur la lutte contre les discriminations. On a là des sujets et des questions qui ont été posées sur lesquelles je ne reviendrais pas, et qui sont vraiment essentielles.

J'aurais une question encore plus concrète à vous poser sur l'Association Paris Macadam. Je voudrais savoir comment la mairie du 18^e, en lien avec la ville de Paris, compte agir de manière très concrète pour permettre à cette association dans la durée de pouvoir poursuivre et amplifier un travail considérable et très utile qu'elle mène au service de nos quartiers.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, quelques éléments de réponse de la part de Maya AKKARI.

Maya AKKARI : Pour répondre à Madame MEHAL, comme vous le disiez, cet appel à projets est nouveau. Il a à peine trois ans d'âge. Nous avons deux enjeux. Le premier enjeu, c'était qu'il ne soit pas un appel à projets reçu, vous l'avez un peu dit, ou report. C'est-à-dire « Je suis une association. Je n'arrive pas à obtenir des sous dans l'appel à projets politique de la ville » ou alors, je vais être un peu provocatrice : « La région m'a ôté toutes mes subventions, l'État a baissé ses dotations. Du coup, je me reporte sur l'appel à projets laïcité ». C'était un premier enjeu, pour nous. C'est pour cela que les équipes de développement local de la politique de la ville ont travaillé de façon très resserrée au contenu des associations.

Mais pour pouvoir quelque part sélectionner les projets les plus pertinents et ceux qui correspondent plus à nos attendus, il faut avoir un petit peu de concurrence. C'est-à-dire qu'il faut avoir une offre importante pour pouvoir choisir. Quand vous n'avez pas d'offre, vous pouvez être moins exigeant. Pour pouvoir être exigeant, il faut développer l'offre. Cette année ce qui est très important, c'est que c'est la première année où nous avons eu une offre très importante. On le voit d'ailleurs à travers la délibération, qui est la plus riche que nous ayons faite depuis 2015 sur ce sujet.

Personnellement, je tiens à saluer le travail des équipes de développement locales et de la politique de la ville qui sont arrivées à développer l'offre sur un sujet qui n'est pas évident. Parce que l'on travaille sur des concepts, on travaille sur des principes. Monter un projet sur cela, ce n'est pas très facile. Encore hier, avec Alix GUIBOUX des équipes de développement local, nous sommes allées voir l'association SOLIDIMEY qui souhaite monter un projet sur la laïcité, mais qui n'a pas trop de billes, qui ne sait pas trop comment faire. On va l'aider à monter ce projet-là.

Une étude, Madame MEHAL, ça coûte de l'argent. Mais effectivement, ça mériterait d'exister. Il faudrait voir avec l'ANRU ou avec je ne sais quel organisme pour étudier l'impact. Ce que je peux vous dire, c'est que le travail que nous avons tous fait ensemble, main dans la main, différentes délégations ensemble, sur la question des rixes a porté ses fruits. Concrètement, il a réellement porté ses fruits. J'ignore pourquoi Paris Macadam n'a pas proposé de projet dans ce cadre-là. En tout cas, ça n'a pas été en raison d'un refus de notre part. Il n'y a pas eu de proposition. Mais le travail qui a été fait sur la place des femmes par exemple a porté ses fruits parce qu'au dernier comité de suivi des Arcades Boris Vian, il y avait de nombreuses femmes habitantes qui étaient présentes en réunion alors qu'habituellement, elles ne faisaient pas le pas pour ce type de réunion. Nous avançons donc à ce sujet.

Ensuite, pour vous répondre sur Paris Macadam. L'association est financée par la politique de la ville et également par la Direction de la jeunesse, par la DAC, etc. Elle est financée par de nombreux partenaires. Paris Macadam a vu les financements de la ville passer de 39 000 à 56 000 euros en 3 ans. Nous avons quasi doublé nos financements. Avec mon collègue Jean-Philippe DAVIAUD, nous avons rencontré cette association. Ses difficultés ne sont pas dues en tout cas au déficit de financements de la ville. Il y a d'autres difficultés. Je ne vais pas en parler ici, ce n'est pas le lieu, mais ce n'est pas dû au manque de financements de la ville. C'est une certitude.

Sandrine est très investie sur le dossier Paris Macadam. Nous étions ensemble lors de ce rendez-vous.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Pas d'autres discussions là-dessus ? Je vais donc soumettre ces délibérations aux voix.

La délibération 2019 DDCT 62 est approuvée à l'unanimité.

La délibération 2019 DDCT 69 est approuvée à l'unanimité.

La délibération 2019 DDCT 70 est approuvée à l'unanimité.

La délibération 2019 DDCT 73 est approuvée à l'unanimité.

La délibération 2019 DDCT 92 est approuvée à l'unanimité.

La délibération 2019 DEVE 52 est approuvée à l'unanimité.

EMPLOI

2019 DEVE 51 Subventions (161 000 euros) à quatre associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts (12e, 16e, 18e et 20e).

Claudine BOUYGUES : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de quatre subventions au plan parisien qui sont versées à des associations sur les projets d'insertion professionnelle pour et par l'entretien horticole d'espaces verts.

Dans le 18^e, c'est l'association HALAGE que tout le monde connaît ici, qui est concernée, pour une demande de 24 000 euros pour son travail d'insertion professionnelle à travers l'entretien du gymnase du stade des Poissonniers dans le 18^e.

Je vous remercie de soutenir cette délibération.

Éric LEJOINDRE : Merci, pas de difficultés ?

La délibération 2019 DEVE 51 est approuvée à l'unanimité.

2019 DAE 43 Subvention (4 000 euros) à l'association l'Atelier de Maurice Arnoult (18e)

Afaf GABELOTAUD : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'une subvention de 4 000 euros pour une association que vous connaissez tous : l'Atelier de Maurice Arnoult. Je vous conseille d'aller y faire un tour. Cette association perpétue les savoir-faire du métier de bottier, initiée par Maurice ARNOULT lui-même et qui est aujourd'hui présidée par Madame Sophie VENAS, que je souhaite saluer. Aujourd'hui, ce sont des métiers de bottier et de souliers pour femmes et pour hommes, depuis quelques années maintenant.

Éric LEJOINDRE : Merci. Pas de difficultés ?

La délibération 2019 DAE 43 est approuvée à l'unanimité.

COMMERCES & DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2019 DAE 165 Subvention (17 000 euros) à l'association des commerçants Lamarck Caulaincourt pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018 (18e).

Afaf GABELOTAUD : Il s'agit effectivement des subventions classiques pour les illuminations de fin d'année 2018. Il s'agit de celles de l'association des commerçants Lamarck Caulaincourt pour un montant de 17 000 euros.

La délibération 2019 DAE 165 est approuvée à l'unanimité.

2019 DAE 200 Subvention (14 000 euros) et convention avec l'association des Professionnels de la Mode et du Design de la Goutte d'Or (18e)

Afaf GABELOTAUD : C'est un projet que l'on soutient depuis de nombreuses années dans le 18^e arrondissement pour faire en sorte qu'à Château Rouge et à la Goutte d'Or se tisse un réseau de professionnels, mais aussi de gens du quartier pour faire revivre la confection et la filière mode, design et textile dans ce quartier-là avec des transmissions de savoir-faire, mais aussi une formalisation de certaines boutiques avec des cours de français, avec des formations plus spécifiques à certains secteurs de la couture, ou encore du design et du textile.

C'est une petite affaire qui monte et qui devient plutôt importante. Aujourd'hui, ceci leur permet de valoriser le quartier, mais aussi de pouvoir contracter via la coopérative avec des maisons de couture françaises et donc de relocaliser cette confection. Nous avons de très beaux résultats. Aujourd'hui, nous avons un atelier mutualisé qui va bientôt s'ouvrir, avec des machines qui ne sont pas dans tous les ateliers, avec des imprimantes particulières, des surpiqueurs pour le cuir, le jean. C'est une très belle aventure. Il faut continuer à la soutenir, car c'est en pleine crise de croissance que nous avons le plus besoin d'être au soutien de ce type d'initiatives pour qu'elles se pérennisent dans la durée.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup Afaf pour tout le travail qui est fait dans ce quartier, notamment autour des questions de mode, de design et de confection. C'est l'une des richesses de la Goutte d'Or. Pas de difficultés ?

La délibération 2019 DAE 200 est approuvée à l'unanimité.

ÉCONOMIE SOCIALE & SOLIDAIRE

2019 DAE 194 Budget Participatif - Subventions (233 740 euros) et conventions avec Étude et Chantiers Île-de-France et la Bricollette pour l'ouverture d'un Grand Pôle du Réemploi Solidaire (18e)

Frédéric BADINA SERPETTE : Cette première subvention est très importante. Elle va nous permettre de lancer officiellement les travaux pour ce que l'on appelle le futur grand pôle du réemploi solidaire. Il s'agit en fait du futur pôle dans lequel se trouvera la nouvelle ressourcerie que nous allons ouvrir à la rentrée, en septembre ou en octobre.

J'ai déjà eu l'occasion de vous présenter une première subvention qui vise à créer des études, mais depuis, nous avons officiellement choisi le porteur de la ressourcerie qui s'appelle Le Poulpe et qui va pouvoir porter avec Étude et Chantiers et SoliCycle ce futur grand pôle du réemploi qui permettra d'avoir une ressourcerie, un atelier vélos solidaire et un café solidaire.

C'est donc un moment important ici, puisque les travaux vont pouvoir commencer incessamment d'ici quelques semaines, pour que nous ayons une nouvelle ressourcerie rue d'Oran d'ici la fin du mandat. Je vous rappelle que nous en avons une en 2014, qui s'appelait l'Interloque, qui a fermé, parce qu'il y avait des petits problèmes de modèle économique. Mais on s'est dit avec l'équipe qu'il ne fallait pas laisser la situation telle quelle et qu'il fallait aussi s'inscrire dans le cadre de la politique de la ville pour développer le nombre de ressourceries à Paris, afin de lutter contre la prolifération des déchets sur l'espace public et pour faire en sorte que l'on puisse réemployer la matière.

C'est ce que nous sommes en train de faire avec ce super projet porté par Étude et Chantiers : la Bricollette, que certains peut-être ont déjà vue dans le 18^e. Il s'agit de l'association qui réalise des collectes solidaires dans les quartiers politiques de la ville au plus près des habitants dans les quartiers populaires pour récupérer les meubles, les retravailler et les revendre ensuite à bas prix.

Voilà pour cette première délibération.

Éric LEJOINDRE : Pas de difficultés ?

La délibération 2019 DAE 194 est approuvée à l'unanimité.

2019 DAE 198 Budget Participatif – Subvention (20 000 euros) et convention avec l'association Les Frigos Solidaires (18e)

Frédéric BADINA SERPETTE : Cette délibération concerne une structure que nous connaissons bien ici : Les Frigos solidaires. Le premier frigo solidaire a ouvert à la Cantine 18. L'idée est de pouvoir accompagner le développement de l'association et de faire en sorte que de nouveaux frigos puissent être réalisés et construits dans le 18^e. Puisqu'en fait, nous avons mis en relation l'association Les Frigos Solidaires avec l'Atelier de Makers, les Ateliers Draft. Ce qui fait qu'aujourd'hui, les Frigos Solidaires que vous pouvez voir fleurir à Paris ou même ailleurs en France sont réalisés en bois dans des ateliers du 18^e où l'on associe les différents acteurs qui œuvrent dans ce champ-là pour qu'ils puissent travailler ensemble, et en l'occurrence pour lutter contre le gaspillage alimentaire et la pauvreté. Je vous le rappelle, il s'agit par ces frigos solidaires sur l'espace public, de permettre aux plus fragiles d'accéder gratuitement à de la nourriture sur l'espace public, principalement de jour. De nuit, c'est un petit peu compliqué.

Aujourd'hui, nous en avons deux : un à la Cantine du 18 et un autre au Bar commun. Voilà pour cette deuxième subvention de l'ordre de 20 000 euros.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Pas de difficultés ?

La délibération 2019 DAE 198 est approuvée à l'unanimité.

2019 DAE 206 Conciergeries sociales et solidaires - fixation d'un montant de redevance d'occupation du domaine public

Frédéric BADINA SERPETTE : C'est une délibération technique qui vise à fixer le montant d'une redevance d'occupation du domaine public pour des kiosques qui vont accompagner à Paris de manière générale des conciergeries sociales et solidaires, qui permettent de vous offrir au quotidien des petits services si vous avez besoin de trouver quelqu'un pour changer une serrure ou éventuellement vous aider à faire les courses. L'idée est de faire en sorte de pouvoir ouvrir plus de kiosques dans Paris.

Je crois comprendre que l'idée serait d'en ouvrir 4 ou plus. Au travers de cette fixation d'un montant de redevance d'occupation du domaine public, cela nous permettra de faire en sorte que ces kiosques puissent s'installer correctement sur l'espace public et que l'on puisse leur permettre de développer leur activité sereinement.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Pas de difficultés ?

La délibération 2019 DAE 206 est approuvée à l'unanimité.

ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES

2019 DDCT 7 Subventions (25 000 euros) à 7 associations pour le financement de 7 projets au titre de la thématique « Genre et espace public ».

Nadine MEZENCE : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de 2 subventions pour 2 associations sur l'égalité femme homme.

La première pour l'association A Places Égales, qui promeut l'égalité femme homme et qui soutient les droits des femmes, qui s'engage à faire reculer les violences de genre dans les espaces publics.

À Places Égales réalise un accompagnement méthodologique de marches exploratoires de femmes pour la liberté et la tranquillité. Ainsi, elle a accompagné depuis 2015 plusieurs marches exploratoires dans différents arrondissements de Paris, dont le 18^e à la Goutte d'Or.

L'objectif est d'organiser en septembre prochain une réunion avec les mairies d'arrondissement et les services publics de la ville pour éditer un guide qui sera à la disposition de toutes les structures ou mairies d'arrondissement qui voudraient organiser des marches exploratoires elles-mêmes.

Pour cette action, une subvention de 6 000 euros est proposée. Je vous invite à la voter.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Pas de difficultés ?

La délibération 2019 DDCT 7 est approuvée à l'unanimité.

Éric LEJOINDRE : J'ai salué le départ de mon cabinet d'Alix GUIBOU. Je voulais saluer l'énorme travail réalisé par Thibault DELONEC, qui a suivi les questions sociales. Dieu sait si dans le 18^e, cette fonction est dense et importante. Nous avons passé avec lui des journées entières et des matinées très tôt le matin à travailler sur les mises à l'abri des nombreux campements que nous avons connus dans le 18^e, à négocier pied à pied avec les autorités de l'État un certain nombre d'éléments. Pour le coup, il reste dans le 18^e. Il ne part pas loin, puisqu'il va au Secours Populaire Rue Ramey pour continuer ses actions de solidarité. Nous le regretterons évidemment beaucoup.

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

2019 DASES 120 Subvention (50 000 euros) et avenant avec l'association Mouvement ATD Quart Monde pour ses actions de prévention et d'accès à la culture des jeunes Parisiens, et de leur famille.

Nadine MEZENCE : ATD Quart Monde est une association que nous connaissons bien. Il est question d'une subvention de 50 000 euros qui est proposée pour leurs actions de prévention et d'accès à la culture des jeunes Parisiens et de leur famille.

Éric LEJOINDRE : C'est un très beau projet. Pas de difficultés, j'imagine ?

La délibération 2019 DASES 120 est approuvée à l'unanimité.

2019 DASES 122 subventions de fonctionnement (902 584 euros) à 5 opérateurs pour des centres d'hébergement de femmes et de jeunes en situation de grande précarité. Avenants et conventions de fonctionnement.

Nadine MEZENCE : La première subvention concerne le Relais des Femmes dans le 18^e arrondissement. Cet établissement accueille des femmes isolées en situation de précarité. Dans le 18^e, la villa accueille 40 places pour femmes, dont 8 places qui sont réservées pour les urgences. Elle propose un accueil et la mise à l'abri qui sont prolongés par un accompagnement individuel et collectif puis l'organisation d'activités de socialisation et d'insertion : actions droit, santé, emploi, activités créatives.

Pour cette partie, il est proposé une subvention de 76 000 euros qui concerne les deux maisons, dont celle du 18^e.

La deuxième concerne la résidence sociale Championnet, qui est ouverte depuis 2010 et qui offre une capacité de 55 places dont 22 appartements. Elle propose à la fois un hébergement et des conditions de logements autonomes avec la possibilité d'un suivi social renforcé par rapport au suivi social. La résidence Championnet participe ainsi au développement de solutions alternatives à l'hébergement et à l'hôtel.

Pour cette association, il est proposé une subvention de 53 427 euros, qui est exactement la même qu'en 2018. Merci.

Carine ROLLAND : Merci. Passons au vote.

La délibération 2019 DASES 122 est approuvée à l'unanimité.

ACCÈS AUX DROITS

2019 DAJ 9 Subvention (47 000 euros) au Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Paris pour le financement de permanences supplémentaires dans les Points d'Accès au Droit (18e, 19e et 20e).

Hugo TOUZET : Merci. Je vais faire très court. Il s'agit d'une délibération qui ne devrait pas poser de problème. Il s'agit simplement de voter 47 000 euros au Conseil Départemental de l'Accès au Droit pour financer des permanences supplémentaires dans les points d'accès. Il s'agit de 47 000 euros qui ne sont pas exclusivement pour le 18^e, puisque ce montant concerne également le 19^e et le 20^e arrondissement.

Ce type de délibération concernant l'accès au droit est raccord, si je puis dire, avec le contrat de ville qui réinsiste bien sur l'idée que l'accès au droit est un levier essentiel dans les cadres de nos politiques de contrat de ville.

Carine ROLLAND : Merci. C'est effectivement un dispositif extrêmement précieux.

La délibération 2019 DAJ 9 est approuvée à l'unanimité.

SPORTS

2019 DJS 68 Subventions (292 500 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec cinq associations sportives (18e).

Evelyne DAMS : Merci. Il s'agit d'une délibération concernant des associations sportives qui sont à la fois subventionnées et conventionnées. C'est-à-dire qu'elles contribuent aux axes prioritaires de notre politique sportive comme l'intégration sociale, la citoyenneté, la lutte

contre les discriminations ou le développement du sport féminin. Elle participe donc très activement aux dispositifs que nous mettons en place comme les stages sportifs durant les vacances, qui sont appelés Paris Sport Vacances, ou les événements que nous organisons comme Femmes en sport, qui promeut le sport féminin. Elles sont donc structurantes pour la vie sportive de notre arrondissement.

Aujourd'hui, il s'agit des montants et associations suivantes :

- 110 000 euros pour Championnet Sport, qui je le rappelle regroupe 1 700 adhérents et 26 disciplines sportives.
- 12 500 euros à Olympique Montmartre Sport, qui regroupe 220 adhérents.
- 65 000 euros à Paris Basket 18, qui s'est lancé dans un nouveau projet de lutte contre le décrochage scolaire, pour mieux conjuguer réussite scolaire et réussite sportive.
- 15 000 euros pour Paris Sport Culture, qui s'appelait RTF, qui maintient 200 adhérents dans le quartier de la Chapelle.
- 90 000 euros pour l'Espérance Sportive Parisienne qui demeure très dynamique avec 500 licenciés et 38 équipes engagées en championnat.

Dans ce cadre je vous prie de bien vouloir délibérer, chers collègues, pour un montant total de 292 500 euros. Merci.

Carine ROLLAND : Merci. Effectivement comme vous l'avez dit, ce qu'il est important de souligner c'est que dans ces subventions, plusieurs directions interviennent dans les associations que vous avez décrites. Elles contribuent à la fois à la pratique sportive et aussi à bien d'autres choses. C'est à saluer.

La délibération 2019 DJS 68 est approuvée à l'unanimité.

HANDICAP

2019 DASES 81 Subventions (35 000 euros) à trois associations et convention avec l'Association Nationale pour la Prévention des Handicaps et pour l'Information – ANPHI.

2019 DASES 83 Subventions (36 000 euros) à deux associations et convention avec l'une d'entre elles pour leurs actions d'information et de soutien en direction des personnes en situation de handicap.

Danièle PREMEL : Merci. Je présenterai ces deux délibérations en même temps, car elles sont identiques.

Elles ont effectivement pour objectif de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap, de leur permettre de s'insérer comme citoyens dans la cité, d'agrandir leur capacité d'investir au quotidien la ville et le monde professionnel.

La DASES 81 concerne trois associations. L'association Accompagner la réalisation des projets d'étude et des jeunes élèves handicapés se donne comme vocation de promouvoir la formation et la construction d'un projet professionnel pour les jeunes en situation de handicap à travers des ateliers de découverte des métiers, soit 2 000 euros.

L'Association Nationale pour la Prévention des Handicaps et pour l'Information assure le fonctionnement quotidien de la radio Vivre FM, dédiée aux thématiques du handicap et de la santé et des solidarités. Elle anime le centre de formation et de remobilisation professionnelle Medialab qui permet à des personnes en situation de handicap psychique de retrouver leurs compétences et une estime de soi, soit 28 000 euros.

L'Association des Accidentés de la Vie, Groupement Chemin Vert, conseille, accompagne et défend les personnes malades, accidentées et en situation de handicap dans leurs droits et leur parcours d'insertion ou de réinsertion professionnelle, soit 5 000 euros.

La DASES 83 concerne deux associations. La Fédération Nationale des Sourds de France, pour deux manifestations importantes à Paris dans le 18^e : le congrès mondial des sourds à Paris et la journée mondiale des sensibilisations à la surdité et à la langue des signes, soit 11 000 euros.

L'Union Nationale des Amis et Familles de personnes malades et/ou handicapées psychiques accueille et soutient les familles et a une action de sensibilisation dans les écoles et de défense des droits et des usages, soit 25 000 euros.

Je voudrais terminer et dire que le soutien de ces 5 associations par des subventions et des conventions proposées dans ces délibérations est une reconnaissance de leur travail et l'affirmation de notre solidarité à tous les Parisiens pour lesquels la vie a marqué leur naissance ou leur histoire.

Je vous dirais : enlevons la poutre de nos yeux en nous ouvrant aux différences. Avançons deux par deux sous le signe de la confiance. Je vous remercie.

Carine ROLLAND : Merci beaucoup. Je m'associe bien sûr à vos propos. D'autant plus qu'on le sait maintenant au fil des années, ce qui permet d'aider les personnes en situation de handicap bien souvent rejaillit et bénéficie à l'ensemble de la société, confirmant ainsi que ces personnes sont partie intégrante de nos sociétés, justement.

Nous passons au vote.

La délibération 2019 DASES 81 est approuvée à l'unanimité.

La délibération 2019 DASES 83 est approuvée à l'unanimité.

PRÉVENTION

2019 DPSP 8 Subvention (6 000 euros) avec l'association Protection civile Paris Seine (aide au financement du loyer du local situé 13 rue de Panama, 75018 Paris)

Gilles MENEDE : Juste un petit mot sur l'association Protection civile Paris Seine, que vous connaissez certainement.

Elle a été créée en 1997 à partir d'un groupement d'associations locales de protection civile. Elle est affiliée à la Fédération Nationale de la protection civile créée en 1995, reconnue d'utilité publique. Elle intervient dans trois grands domaines d'activité : les opérations de secours, l'aide humanitaire et la formation au secourisme. Elle compte 14 antennes à Paris et près de 700 secouristes bénévoles.

La PCPS implante chaque année plusieurs centaines de dispositifs préventifs de secours à l'occasion de divers événements culturels, sportifs et festifs. Elle intervient en renfort du

service public de secours sous forme de gardes auprès de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris et du SAMU de Paris, puis lors par exemple de déclenchements de plans rouges et de plans blancs.

Son action solidaire et sociale consiste à réaliser des maraudes locales, à apporter un soutien humanitaire d'exception. Puis elle prend en charge des impliqués à l'occasion de sinistres, d'événements climatiques et d'autres accidents.

Enfin, l'association propose diverses formations aux premiers secours à destination du grand public et assure la formation initiale et continue de ses bénévoles.

La Protection Civile Paris Seine sollicite donc une aide au financement du loyer du local situé 13 Rue de Panama. Ce local abrite l'antenne de Paris 18 et permet l'organisation des secours et la réalisation des formations. En conséquence, j'ai l'honneur de demander à l'assemblée de bien vouloir accorder à leur demande une subvention de 6 000 euros pour cette association très utile à notre sens.

Je présente dans la foulée la seconde délibération.

2019 DPSP 9 Subvention (18 400 euros) et conventions avec 2 associations dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers politiques de la ville

Gilles MENEDE : Pour le 18^e, cela concerne uniquement l'APSAJ - l'Association de Prévention Spécialisée d'Accompagnement des Jeunes - qui propose de reconduire le Rallye Citoyen dont l'objectif est de faire évoluer les représentations pour les collégiens et les professionnels qui interviennent dans l'espace public, des inscriptions plus fréquentes. Ce projet se déroule en partenariat avec les collèges du quartier. Nous avons l'occasion d'accueillir en mairie, à la suite de ces rallyes citoyens, les jeunes pour une distribution de diplômes qui est toujours bien agréable.

Je vous propose d'attribuer pour l'organisation de ce Rallye Citoyen une subvention de 4 900 euros à l'APSAJ.

Carine ROLLAND : Merci. Effectivement, le Rallye Citoyen est toujours un moment festif et instructif. Nous aurons l'occasion de reparler de prévention un peu plus tard, dans le cadre des discussions sur la sécurité.

Daniel VAILLANT : Juste un mot sur la protection civile. C'est un dossier dont je me souviens bien. Il s'agit d'une excellente association qui fait du bon travail. Je sais dans quelles conditions la protection civile nationale a été créée à l'initiative d'un député de Toulouse. Il a choisi le 18^e. Cela n'a pu s'organiser, je veux le dire ici, que grâce à un propriétaire qui a préféré louer dans des conditions moindres à la protection civile pour bénéficier au quartier plutôt que de céder aux demandes plus commerciales, plus « juteuses ». Ce choix a été fait de louer à la protection civile plutôt que de céder à des propositions financières plus alléchantes. Il faut saluer les propriétaires qui ont ce comportement citoyen.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autres réactions, je vais soumettre aux voix ces deux délibérations.

La délibération 2019 DPSP 8 est approuvée à l'unanimité.

La délibération 2019 DPSP 9 est approuvée à l'unanimité.

QUESTIONS ORALES

Q18201912 Question orale posée par les élu-e-s du groupe PCF relative aux kiosques citoyens.

Danièle PREMEL : Merci Monsieur le Maire. La maxime de Boileau « Cent fois sur le métier remettez votre ouvrage ! ». Elle s'applique tout à fait au projet des deux kiosques citoyens dont va bénéficier notre arrondissement.

Les kiosques citoyens sont de projets qui s'inscrivent dans le vivre ensemble en apportant l'information et l'animation de proximité, puis en allant vers les habitants. Ma question Monsieur le Maire porte sur leur installation.

Pour celui prévu sur Belliard, dont l'emplacement est arrêté, pouvez-vous nous rassurer sur le fait qu'il sera installé début juillet, afin que ce premier kiosque citoyen pour les habitants du 18^e puisse être inauguré à l'occasion du banquet citoyen prévu le 13 juillet dans le cadre des ateliers de la République ?

Concernant le deuxième kiosque, l'emplacement sur la Place Torcy répond à une demande des habitants compte tenu du fait que ce lieu présente de nombreux atouts notamment la centralité du quartier, une zone de chalandise importante, la proximité du marché couvert, de nombreuses associations actives dans le quartier et un conseil de quartier très présent.

Déjà au cours d'une récente réunion du conseil de quartier animée par les services de la démocratie locale, plusieurs personnes s'étaient portées volontaires pour travailler sur le projet d'animation du kiosque. Malheureusement à ce jour, aucune réponse concernant la possibilité de validation de ce kiosque à la Place Torcy n'a encore été faite. Les habitants ne comprennent pas que cette question technique, qui ne doit pas être si complexe que cela, n'ait pas encore été tranchée depuis plusieurs mois.

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous assurer qu'une étude technique fondée nous dise très rapidement si l'emplacement de la Place Torcy est possible ou pas ?

Éric LEJOINDRE : Je peux, mais Jean-Philippe DAVIAUD le fera mieux que moi.

Jean-Philippe DAVIAUD : Vous l'avez dit, le 18^e arrondissement s'apprête à accueillir deux kiosques. Nous sommes, je pense, l'arrondissement de Paris le plus ambitieux de ce point de vue là puisque l'adjointe à la maire de Paris, Pauline VERON, nous avait fait cette proposition. Nous avons donc pris la balle au bond, afin de mettre à disposition des habitants de l'arrondissement ces nouveaux lieux qui effectivement, existent déjà dans quelques rares arrondissements de Paris. Nous avons tenu à relever le défi.

Je dis « relever le défi » parce qu'effectivement, ce n'est pas aussi simple que cela pour des raisons techniques en l'occurrence.

Pour être un peu précis, sur le kiosque qui est déjà le plus avancé en quelque sorte, qui est celui qui a trouvé un emplacement sur Belliard, *a priori* les services de la ville nous disent qu'il pourrait être disponible pour fin juin. Nous pourrions envisager qu'il soit installé dans la foulée, dans les semaines qui viennent. Avec néanmoins un élément à vérifier : il faut qu'il soit relié à l'électricité, évidemment. Et là, ça ne dépend pas de nous. C'est le concessionnaire qui est en cause. Le cadre technique de la mairie du 18^e s'occupe de vérifier cela auprès du concessionnaire.

Par ailleurs, la voirie a été saisie pour faire une vérification, à savoir qu'il n'y a pas de réseaux 15 centimètres en dessous de l'endroit où ces kiosques vont être disposés pour qu'il n'y ait pas de risque que ces réseaux soient endommagés. C'est assez avancé de ce point de vue-là.

Sur le kiosque Torcy, nous avons bien compris votre souhait très affirmé et répété avec beaucoup de constance. La maxime par laquelle vous avez commencé le laissez comprendre. Vous avez vraiment insisté pour qu'il soit positionné là. Il est vrai qu'à ce jour, il y a un point d'interrogation sur la capacité de cette place à l'accueillir pour une raison d'encombrement, de positionnement sur la place et sous réserve de vérification qu'il n'y ait pas de problème avec les réseaux qui peuvent passer juste en dessous. Là aussi, la demande a été faite à la voirie de vérifier la possibilité d'accueillir ces kiosques, ce kiosque à cet emplacement-là. Comme nous l'avons dit, il a été envisagé d'ores et déjà éventuellement un autre emplacement si toutefois il s'avérait que celui-ci n'était pas possible, qui pourrait être sur le rond-point La Chapelle, dans d'autres conditions évidemment, avec un autre contexte, mais peut-être beaucoup plus mis en valeur et moins perdu entre le manège, entre les différents équipements et mobiliers qui sont déjà sur la place.

S'il est possible qu'il soit sur cette place dans de bonnes conditions, évidemment nous répondrons à votre souhait.

Nous n'avions pas pensé nécessaire jusqu'à présent de mobiliser les habitants sur le sujet. Nous le ferons évidemment, avec vous, dès que l'on aura la certitude que ce kiosque sera installé ici, afin de pouvoir définir le projet avec les habitants. Mais nous avons pensé qu'il était un peu prématuré de les mobiliser avant d'avoir la certitude qu'il pouvait trouver sa place à cet endroit-là.

Le kiosque destiné à ce quartier est lui aussi disponible dans les mêmes délais. On sera simplement dépendants des contraintes techniques et encore une fois notamment du concessionnaire pour y apporter l'électricité. Sachant que ces kiosques, nous l'avons déjà vu deux fois, sont équipés à l'intérieur. Le temps d'aménagement sera donc assez réduit. Il se réduit à disposer du mobilier, mais sans intervention ni installation complexe à effectuer.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup Jean-Philippe DAVIAUD et bravo surtout pour ce travail sur les kiosques citoyens.

Danièle PREMEL : Effectivement, Jean-Philippe DAVIAUD se démène aussi comme moi pour mener à bien cette tâche.

Éric LEJOINDRE : Cela ne nous a pas échappé et je l'en remercie aussi. On en revient à la première question orale.

Q18201910 Question orale posée par les élu-e-s du groupe EELV sur la végétalisation des projets de rénovation de voirie.

Sandrine MEES : Merci Monsieur le Maire, excusez-moi pour mon absence. C'est une question que nous posons, élus Europe Écologie des Verts du 18^e, sur la végétalisation des projets de rénovation de voirie.

En effet, nous avons pu constater qu'un certain nombre de projets de voirie ne comprenaient pas forcément le volet végétalisation qui était attendu et qui était indiqué sur les plans. Enfin,

d'après les plans que nous avons vus. Nous avons constaté ce fait pour notamment les rénovations de la Rue Marcadet. Au début de la Rue Marcadet et aussi vers le numéro 240 où selon nous, des arbres étaient prévus sur les plans et n'ont pas été implantés. On a vu que le bitume les a remplacés. Nous sommes extrêmement désolés de ceci. D'autant plus que maintenant que le bitume est installé, si l'on veut maintenant installer une végétation basse, il faudra enlever le bitume, c'est dommage. Ce que je veux dire c'est que si l'on ne peut pas installer des arbres, on aurait pu au moins installer des bosquets, enfin une végétation qui pouvait être en adéquation avec le sous-sol.

J'ai parlé de la Rue Marcadet. Je vais aussi parler dans le même ordre d'idée du projet de réaménagement Myrha-Léon-Cavé. Puisque dans les réunions de concertation, il est apparu que les habitants demandent que cette rue puisse être végétalisée également et non pas uniquement avec des pots qui soient posés sur le bitume, ce qui ne nous convient pas. Ce qui est utile à certains endroits, mais qui dans une vision globale de l'aménagement ne nous paraît pas être quelque chose de pertinent. Ce que nous voulons, c'est que les projets d'aménagement puissent avoir de la végétalisation qui soit intégrée dans le projet dès le début.

Sur la Rue Myrha-Léon-Cavé, on ne sait pas du tout où en est le volet végétalisation de ce projet. Est-ce que l'on pourrait avoir une végétation basse, des plantes grimpantes ? Bref, que l'on ne soit pas obligés de défaire ce qui aura été refait pour installer une végétation intéressante. Voilà, il faudrait que ce problème soit traité en amont.

Est-ce que vous pouvez me répondre sur ces deux sujets ? Celui de la Rue Marcadet avec les arbres manquants et le sujet du réaménagement Myrha-Léon-Cavé. Est-ce qu'il y a eu des propositions de végétalisation dans ce projet de réaménagement de voirie dont je ne serais pas encore au courant suite à la concertation ? Je vous remercie.

Éric LEJOINDRE : Merci. En l'absence notamment de Philippe DURAND, la parole est à Gilles MENEDE.

Gilles MENEDE : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement Madame MEES, vous intervenez en tant que représentante des élus comme vous le dites. J'interviens en l'absence de Philippe DURANT, élu Vert en charge de Nature en ville dans le 18^e arrondissement concernant cette végétalisation des projets de voirie. Philippe DURAND, comme avec les services de l'ADEV, est partie prenante de la végétalisation des projets de rénovation urbaine.

Vous le savez, la végétalisation des projets est une nécessité dans notre objectif de déminéraliser la ville, qui est notre objectif à tous. C'est la raison pour laquelle nous demandons aux services de voirie et des espaces verts de travailler ensemble et à chaque fois que cela est techniquement possible, de replanter des arbres. Mais il peut arriver effectivement que la présence de réseaux souterrains, que ce soit les canalisations pour l'eau, l'électricité, le gaz, la distance en façade empêche la mise en place de ces arbres. Alors, nous pouvons envisager des végétations basses sous forme de plantes grimpantes, également.

Sur les trois exemples que vous me citez de projets de rénovation urbaine, j'espère pouvoir vous rassurer en grande partie.

Sur le réaménagement de la rue Marcadet, les arbres ont été plantés aux emplacements prévus en fonction des disponibilités. Je rappelle la présence des réseaux en sous-sol et la distance en façade. Afin de compléter les arbres déjà plantés, la DVD - Direction de la Voirie et des Déplacements - a ponctué le stationnement d'emplacements pour installer des jardinières hors sol qui pour l'instant, n'ont pas encore été installées par l'ADEV. J'en

reparlerai à Philippe DURAND, pour qu'il en assure le suivi avec la Direction des espaces verts.

Sur le retrait d'alignement de la Rue Marcadet, vous étiez désolée tout à l'heure, j'espère que vous serez plus heureuse de ce que je vais vous dire. Comme vous le savez, bien évidemment les arbres ne peuvent être plantés qu'entre novembre et mars. Puisqu'après, une fois la végétation partie, il n'est pas facile de tenir les arbres. Il est donc bien prévu de planter 4 arbres sur le retrait d'alignement. Nous reviendrons en fin d'année pour compléter l'aménagement réalisé, notamment sur les retraits d'alignement qui me sont bien connus en tant qu'adjoit à la propreté. Je vois tous les jours un certain nombre d'encombrants qui sont laissés. Si ces retraits d'alignement peuvent être végétalisés avec des pots, même avec d'autres choses, ce sera certainement très bien pour la propreté et pour le cadre de vie des habitants.

Enfin, pour le projet de rénovation Myrha-Léon-Cavé, la demande de végétalisation a bien été entendue lors des deux réunions publiques et elle sera prise en compte par tous. Les travaux sont aujourd'hui programmés dans un premier temps avec la rénovation du carrefour. La présence des réseaux empêche l'implantation d'arbres tout le linéaire de la Rue Myrha, qui est relativement étroite. Pour mémoire, je vous rappelle quand même qu'un arbre a été planté à l'angle Saint-Luc. Autrement, pour la mise en œuvre de bacs et éventuellement même de jardins en pleine terre, si je voulais, je vous dirais que tout est possible, évidemment. La mise en œuvre de bacs végétalisés est tout à fait possible. Il suffit effectivement qu'il y ait des porteurs de projets pour qu'il y ait des végétalisations dans ce sens. Pour les jardinières en pleine terre, si ça peut le faire, ça devra être étudié par les services notamment encore une fois de l'ADEV. Cela pourrait être réalisé dans un second temps en fonction du budget restant et des réseaux présents.

J'espère, à travers ces quelques éléments, vous avoir quelque peu rassuré sur notre volonté de contribuer ensemble à la végétalisation de la ville. Vous avez raison, il faut effectivement que l'on travaille ensemble avec les services de l'espace public, en particulier avec la DVD et l'ADEV. J'espère que nous y contribuerons tous à l'avenir pour la végétalisation de ces projets.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup.

Sandrine MEES : Je vous remercie beaucoup, Monsieur MENEDE. Je voudrais souligner que nous serons bien attentifs, avec Monsieur Philippe DURANT, pour qu'il puisse s'impliquer dans la végétalisation de ce projet. Merci.

Q18201911 Question orale posée par les élu-e-s du groupe EELV sur la suppression des arrêts Marcadet-Poissonniers des bus 31 et 56

Sandrine MEES : Nous avons pu constater que plusieurs abris bus du 18^e arrondissement ont été démontés depuis un an et demi. Je me suis concentrée sur les abris bus qui concernent plutôt le quartier Château Rouge, Goutte d'Or. Mais il y en a eu d'autres, notamment à la station La Chapelle.

Nous sommes extrêmement déçus, le Groupe Europe Écologie des Verts, que les usagers n'aient pas du tout été informés à l'avance ni d'ailleurs qu'il n'y ait eu aucun panneau pour dire quand est-ce que les abris bus reviendraient. Je ne vais pas vous réexpliquer en quoi des abris bus peuvent être utiles, tout le monde en a conscience. C'est utile à tout le monde. En plus, il s'agissait d'abris bus qui contenaient des assises. Les gens pouvaient se reposer, notamment les personnes à mobilité réduite, pour les personnes en situation de fragilité, etc. Évidemment, c'est utile et aussi pour s'abriter de la pluie. Les usagers, selon nous, n'ont pas

été traités avec respect, puisqu'ils ont vu disparaître des abris bus sans qu'aucune solution de remplacement ne leur soit proposée : ni sièges ni abris même temporaires.

Il a été répondu que ces abris bus ne sont pas aux normes pour les personnes en situation de handicap et qu'ils étaient trop près de la piste cyclable. Ceci dit, à tous les endroits où il y a des abris bus, ils ne sont pas aux normes de toute façon. Donc, pourquoi avoir enlevé d'abord ces abris bus ? On se pose la question. En plus on s'étonne que ces abris bus justement, alors qu'ils viennent d'être implantés, ne soient déjà pas aux normes. On aurait dû y réfléchir avant, puisque cela pose aussi un problème écologique que d'avoir besoin de les démonter pour ensuite en recommander d'autres, d'en refaire d'autres, etc.

Il faudrait maintenant que les usagers puissent avoir le calendrier, puissent savoir quand est-ce que les abris bus vont réapparaître si je puis dire, enfin des abris bus aux normes. Il faudrait qu'ils puissent savoir ce qui va être fait pour compenser cette absence de confort pendant le laps de temps où il faudra attendre que les nouveaux abris bus soient livrés.

Pour nous, la cause de l'accessibilité et du handicap est très importante, elle concerne vraiment tout le monde. Il faut que tout le monde puisse être si je puis dire logé à la même enseigne et que cela ne crée pas de l'exclusion.

Nous espérons que cette question sera entendue et que des réponses pourront être apportées le plus rapidement possible. Puisque c'est véritablement un souci pour les usagères et les usagers que de se retrouver à attendre le bus dans ces conditions depuis maintenant plusieurs mois. Je vous remercie.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Gilles MENEDE ?

Gilles MENEDE : Merci Monsieur le Maire. Madame MEES, je suis très content que vous me posiez cette question parce qu'effectivement, je la connais bien depuis de trop nombreux mois, effectivement. Nous avons sollicité à de nombreuses reprises le cabinet de Christophe NAJOSKI, adjoint en charge des questions de déplacement et de transport, qui lui-même est en relation très directe avec les services de voirie. Contrairement à ce que vous mettiez à la fin de la question, il s'agit bien de s'adresser à la Direction de la voirie et des déplacements et non pas à la RATP. Effectivement, je compte sur votre question orale pour appuyer ma demande à Christophe NAJOSKI sur la légitime question des habitants sur la dépose des abris bus notamment à la station Marcadet-Poissonniers pour les lignes 31 et 56 et pour les nombreuses autres.

Effectivement comme vous l'avez dit, il y a eu une dégradation de service puisque la qualité de l'attente est très dégradée, les gens ne pouvant pas s'asseoir. C'est effectivement dû à une meilleure conformité réglementaire dont vous avez parlé. Nous allons, grâce à votre question orale, à nouveau solliciter la Direction de la Voirie, Christophe NAJOSKI, pour demander la repose le plus rapidement possible de nouveaux abris bus conformes à la réglementation. Si ce n'est pas le cas, il s'agira d'installer des assises notamment autour de ces anciens abris bus.

Nous allons également demander à la DVD la remise en place d'un système d'information en ligne voyageur, puisqu'il est actuellement défaillant sur ce genre d'arrêt de bus.

Voilà ce que je voulais vous dire en réponse. Je n'hésiterai pas à reparler très longuement à l'adjoint à la maire de Paris en charge de la voirie de ces sujets.

Sandrine MEES : Est-ce que vous avez déjà un calendrier ? Ou alors, vous n'avez pas du tout réussi à obtenir l'information ?

Gilles MENEDE : Comme je vous l'ai dit, je vais renouveler ma demande auprès de l'adjoint à la maire de Paris concernant ce sujet.

Sandrine MEES : D'accord, je vous remercie.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup.

Q18201913 Question orale posée par les élu-e-s du groupe LR-CI relative au projet « Embellir Paris »

Pierre-Yves BOURNAZEL : Merci Monsieur le Maire. Lors de la séance du conseil de Paris du 2 avril dernier, avec Christian HONORE nous sommes intervenus sur le projet « Embellir Paris » lié à la Promenade Urbaine située sous le métro aérien de la ville.

Le projet d'aménagement est ancien. Depuis plusieurs années, les associations et les riverains se mobilisent pour élaborer des propositions et des projets au service de leur quartier.

Le site de la promenade urbaine est choisi pour accueillir un projet du concours « Embellir Paris », ce qui est évidemment une bonne nouvelle. Malheureusement, le résultat du concours qui a été annoncé a déçu. Après des années d'études, de réunions et de propositions, la promenade urbaine prenait enfin forme pourtant, avec comme fil conducteur la mise en lumière du viaduc du métro, un éclairage fonctionnel avec des lampadaires de style duplex, la mise en valeur des piliers sculptés, l'éclairage en grandes traversées et la mise en lumière des voûtes. Par conséquent, il apparaît comme une condition indispensable de dégager l'espace pour mettre en valeur l'ouvrage d'art ainsi illuminé.

La pertinence d'un projet utilisant le sol comme toile vierge qui serait alors inscrit parfaitement dans la promenade urbaine apparaissait alors incontestable. Aucune des trois associations - Action Barbès, Demain la Chapelle et SOS La Chapelle - qui se sont investies avec une rare énergie et depuis tant d'années, n'a été associée à la décision du jury.

Le choix de ce jury pose des questions de cohérence en combinant deux propositions qui n'ont pas de rapport entre elles, à savoir une exposition de photos qui pourrait être présentée dans un autre lieu que cette promenade urbaine et un alignement de panneaux de toiles colorées. Il ne s'agit pas ici de juger la qualité artistique de ces deux projets. Notre préoccupation réside plutôt dans la contradiction manifeste avec l'esprit de l'aménagement de la promenade urbaine qui était de mettre en valeur au départ le viaduc, de dégager des grandes perspectives, de libérer de l'espace et d'apporter au lieu un maximum de clarté.

De nombreux habitants et associations ne comprennent pas ce choix, qui une fois encore a été fait sans concertation préalable avec les parties prenantes.

En réponse à notre première intervention au conseil de Paris, l'exécutif municipal de Madame HIDLAGO a déclaré se rapprocher des associations et des habitants pour établir une concertation soutenue et éviter tout malentendu. Or, il semble que cette concertation n'avait toujours pas eu lieu lors du dépôt de notre question. Les associations et les habitants attendaient toujours d'être contactés.

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous dire quelles sont les intentions de la mairie du 18^e et de la ville de Paris ? Pour qu'un véritable dialogue constructif s'établisse, de telle sorte que le projet que vous avez présenté avec ce jury « Embellir Paris » soit en cohérence et en harmonie avec la promenade urbaine, avec les objectifs au départ assignés et qu'on le revoie dans l'intérêt général.

Éric LEJOINDRE : Merci. Carine ROLLAND va vous donner des éléments de réponse sur cette partie du projet très ambitieux de la promenade urbaine que j'ai proposé avec à l'époque Rémi FERAUD, mon homologue du 10^e. C'est nous deux qui avons pensé ce projet et lancé cette idée de mettre un terme à cette frontière entre le 10^e et le 18^e. Ce projet avance vite, avec beaucoup de concertations. Il est arrivé à avancer malgré les contraintes exogènes très fortes des quartiers.

Je veux redire ici ma satisfaction. J'en ai entendu, y compris des bancs de l'opposition, des moments qui auraient pu me décourager, des critiques sans fin sur tout et sur n'importe quoi. La réalité c'est que ceci avance malgré tout et grâce à nous.

Carine ROLLAND : Merci Monsieur le Maire. Vos informations ne sont pas exactes : la concertation a eu lieu trois jours après que vous ayez déposé le vœu. Il fallait pour cela que nous ayons envoyé l'invitation avant. Mais je vais avant vous dérouler tout ce qui a mené à cette réunion qui a eu lieu la semaine dernière.

« Embellir Paris », c'est effectivement un dispositif très ambitieux qui a été lancé par Anne HIDALGO avec le soutien et la contribution bien sûr de Christophe GIRARD sur l'ensemble du territoire parisien pour que soient mis en valeur des lieux considérés comme délaissés ou qui sont en voie de valorisation. Dans le 18^e, deux lieux ont été retenus. Il s'agit de l'impasse du Pré, tout près de la Porte de la Chapelle et de la promenade urbaine. Il s'agissait bien sûr, avec Embellir Paris, d'aller dans le sens de tout ce qui est mis en place depuis 2014 pour travailler sur ce point qui doit désormais être un point de jonction, qui était une séparation et qui doit devenir un point de jonction entre le 10^e et le 18^e. Embellir Paris, à cet endroit, devait prendre en compte la rénovation patrimoniale dont vous avez parlé avec l'éclairage, la mise en valeur des piliers et des soutènements du métro aérien, le fait que sont créés des espaces de convivialité, les projets de végétalisation importants aussi sous ce viaduc. C'est tout ce qui a contribué à la réflexion et qui a été soumis à la réflexion des Parisiens.

En matière de consultation, il y avait une plate-forme numérique qui a été consultée. Sur cette plate-forme, les Parisiens avaient même la possibilité de voter pour ou de voter contre. Les projets que vous évoquez ont fait l'objet de votes, de plusieurs centaines de votes. En matière d'information et de consultation, les outils existaient. Ensuite, des jurys ont été mis en place : un par lieu. La composition des jurys était bien sûr pluripartite. Cela va de soi, il y avait des membres de la ville de Paris, les adjoints concernés, je pense à Christophe GIRARD, à Jean-Louis MISSIKA, à Christophe NAJOSKI, etc., le secrétariat général, la Direction des affaires culturelles, des personnalités qualifiées, des experts de l'art, de l'architecture, de l'urbanisme, les maires ou élus d'arrondissements. J'en étais, au titre du 18^e, Michel NEYRENEUF aussi. Idem du côté du 10^e. Puis des habitants qui ont été sollicités au titre de leur appartenance à des instances auxquelles on tient pas mal, finalement, notamment le Conseil des conseils de quartiers et bien sûr, les associations. On va y venir après. Il nous est apparu important dans ce cadre-là de respecter ces corps constitués qui existent depuis quelques années maintenant, qui ont fait preuve de leur utilité. Pour le coup, les membres des conseils de quartier qui se sont mobilisés étaient membres des associations dont vous parlez. Donc, vous voyez, les choses peuvent se regrouper. Et pour chaque lieu, des Parisiens tirés au sort, porteur de la carte citoyen. Tout cela formait des jurys d'une vingtaine de personnes qui ont délibéré.

Pour en revenir au projet de Randa MAROUFI, vous dites qu'il aurait pu se déployer ailleurs. Permettez-moi de ne pas être d'accord du tout. D'abord, c'est faire fi du travail de l'artiste. Elle ne travaille pas hors sol en disant « Tiens, je vais prendre des photos d'un lieu sensible ou d'un espace urbain dont on imagine qu'il pourrait vivre autrement et puis on va faire ça ici ou ailleurs, on va l'exposer ici ou ailleurs, ça fonctionnera tout aussi bien ». Non, Randa MAROUFI n'a pas du tout réfléchi comme ça. Elle a fait le constat que certains

endroits du 18^e, de la Goutte d'Or en particulier font l'objet d'occupation de l'espace public exclusivement masculine. Elle a porté son regard d'artiste, elle s'est dit « Pourquoi pas imaginer que ce soit différent ».

Pour cela, elle va mobiliser des femmes. Donc, j'en appelle à toutes les bonnes volontés, cela va se passer le 7 juin au soir, de 22 heures à plus tard dans la nuit. Des femmes vont être invitées à figurer sur un film, dont elle extraira des photos, dans des endroits notamment la place Charbonnière, différents endroits, mais notamment celui-là, dont on sait qu'ils sont aujourd'hui quasiment exclusivement occupés par les hommes. Ce projet est très spécifiquement ancré à cet endroit.

Pourquoi le jury a-t-il considéré qu'il pouvait harmonieusement s'y intégrer ? Justement, parce que les tirages vont être très grands, ils vont être de dimensions assez magistrales, ce sera du 4mx3m. Ils permettront de regarder vers le haut, y compris de valoriser la structure dont vous parliez.

Et puis bien sûr, le jury s'est posé la question des œuvres au sol. Seulement, ce sont des endroits qui sont très fréquentés. La densité humaine y est très forte, les jours de marché bien sûr, mais de manière générale aussi, parce que c'est un lieu de passage intense. Pour le coup, d'après l'avis technique, il a été considéré qu'il était incontestable que l'on ne pouvait pas travailler en hauteur. Ce qui a été recommandé par les services techniques, c'est justement de ne pas travailler au sol, parce que les œuvres auraient été d'abord invisibles la plupart du temps, et très rapidement dégradées.

J'en reviens aux associations que vous avez mentionnées. Elles ont toute leur place évidemment dans la vie de ce quartier, je dirais même de ces quartiers. Tant et si bien que ce soit Action Barbès, que ce soit La Chapelle, que ce soit SOS La Chapelle et je salue leurs représentants présents dans la salle aujourd'hui, ils ont été invités à une réunion à la mairie du 10^e, à laquelle j'étais présente. Pour que la réunion se tienne mercredi dernier, il a quand même fallu que l'on envoie l'invitation un peu avant. Je vous le confirme, elle a été envoyée avant le dépôt de votre vœu. Nous avons discuté bien avant le dépôt de votre vœu. Nous avons discuté à la fois du processus Embellir Paris, du choix de ce projet, de la manière dont les femmes pourraient participer, de la manière dont tout cela serait accroché et entretenu. Cela va durer un an. Au bout d'un an, on verra.

Dernier point de désaccord avec ce que vous avez dit. Finalement, l'espace public est très peu utilisé pour la photographie et qui plus est pour les photographes féminines. Sachez que dans l'art photographique, les femmes sont très sous-représentées. Cet art est très peu exploité dans l'espace public, parce que peur des dégradations et pour différentes raisons que l'on peut imaginer. La promenade urbaine sera un lieu en partie dédié aux expositions photographiques. On parlait tout à l'heure du Pont Saint-Ange qui accueillera des expositions de manière régulière. Il nous semblait intéressant d'ouvrir la nouvelle promenade urbaine avec ce projet artistique photographique porté par une femme, ancrée dans le 10^e avec un message politique, j'ose le mot, fort et une réalisation artistique tout à fait prometteuse à laquelle je crois les représentants des associations présents la semaine dernière se sont plutôt associés.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour cette réponse précise. Un mot peut-être, encore ?

Pierre-Yves BOURNAZEL : Rapidement, merci pour votre réponse. Ce n'était pas un vœu, mais une question. Cette question émane des associations et des habitants. Il est donc légitime qu'elle soit posée ici en conseil du 18^e. Je ne fais que relayer légitimement ce que les associations et les habitants disent. Je pense qu'il faut le prendre en considération, notamment le travail qu'ils ont fourni et la réflexion qui est la leur sur le quartier. Cela me

semble être important, surtout que les trois associations l'ont dit elles-mêmes sur différentes prises de position sur des réseaux sociaux ou sur des sites. Je ne fais que relayer.

La réunion de mercredi dont vous parlez : très bien. Mais il y a une différence entre une réunion d'information, ce que vous faites, et une réunion de concertation, c'est-à-dire de coconstruire des décisions qui peuvent être adaptées aussi aux demandes légitimes, encore une fois, des associations. Mais nous aurons probablement le débat.

Éric LEJOINDRE : Toutes les demandes sont légitimes. La parole des habitants figurez-vous, je ne sais pas ce que ça veut dire. Parce que des paroles des habitants, il y en a plein de différentes. Si tous les habitants d'un quartier, d'un lieu, d'un endroit étaient unanimes sur une question, ça se saurait. Cela rendrait sûrement le rôle des élus plus facile, mais ce n'est pas le cas dans la vraie vie. La réalité est faite de diversités d'approches sur tous les sujets.

Carine ROLLAND n'a pas seulement parlé de la dernière réunion qui a eu lieu avec un certain nombre d'habitants. Il est tout à fait légitime qu'ils se soient exprimés, je ne nie pas la légitimité de tous les autres. Mais il s'agit de tout le travail qui a été fait avant en matière de concertation notamment sur ce sujet comme sur tous les autres.

Puis à un moment, il faut avancer. Il faut décider. Malheureusement pour les exécutifs, c'est vrai d'une mairie, mais aussi pour tout autre exécutif, si l'on espère l'unanimité sur une question pour bouger, on ne bouge pas beaucoup. Si on estime que finalement, la seule façon de ne pas se soumettre à la critique c'est de ne rien faire, ce n'est pas du tout ce que je décide de faire avec ma majorité, ce que nous décidons de faire ici avec la maire de Paris. Quand on le fait, on se fait parfois critiquer, c'est vrai. De ce point de vue-là, les réseaux sociaux sont quand même les premiers pourvoyeurs de fake news et d'énervement pour pas grand-chose. Nous décidons de continuer sur ce sujet, comme sur beaucoup d'autres, et d'agir. Parce que cette promenade urbaine, on y tenait beaucoup. On a voulu la faire. Si on avait dû attendre que tout le monde soit d'accord sur tout, alors on n'aurait rien fait et cette promenade urbaine serait encore dans les limbes alors qu'elle est aujourd'hui en travaux.

Q18201914 Question orale posée par les élu-e-s du groupe LR-CI relative à l'aménagement de la rue Richomme dite rue Jardin Richomme

Christian HONORE : Des habitants du quartier de Château Rouge s'interrogent sur le devenir du projet d'aménagement de la rue Richomme élaboré dans le cadre du budget participatif, projet dit rue Jardin Richomme.

Pour mémoire, le 10 février 2017, l'association Action Barbès déposait un projet rue Jardin Richomme avec pour présentation je cite « Ce projet consiste à piétonniser la rue Richomme en réhaussant la chaussée et en veillant à la laisser ouverte aux riverains et aux engins de secours. Une végétalisation serait effectuée en plantant des arbres sur les trottoirs les plus larges, en aménageant un jardin partagé au numéro 23 et en végétalisant les grilles de l'école ». C'est donc un projet très précis. Ce projet a été retenu, soumis au vote et déclaré gagnant.

Pour ceux qui connaissent le secteur, ce projet est d'autant plus pertinent qu'il s'agit de transformer cette portion de rue un peu triste, dépourvue de végétaux, bordée de barrières de sécurité en un vrai lieu de vie agréable pour les habitants du quartier.

Sa mise en zone piétonne permettrait de valoriser son environnement par de nouveaux aménagements et ainsi d'améliorer le cadre de vie des riverains et des usagers.

Avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous avons soutenu ce projet dans un courrier adressé à l'adjoint à la maire de Paris le 8 février dernier. Or le 13 mars, soit 18 mois après le vote, au

cours d'une réunion, les habitants ont appris qu'il n'est plus question de piétonner la rue ni de la végétaliser. En résumé, que le projet tel que vote est abandonné. Je précise que donc, la question que je pose avec Monsieur BOURNAZEL est le reflet de ce que nous disent les habitants. Ce n'est pas une invention de notre part.

Si cela était avéré, ça nous paraîtrait inacceptable, comme un manque de respect dans les règles établies. Nous devons respecter les personnes qui ont porté le projet et celles qui l'ont soutenu et voté. On comprend le mécontentement de toutes celles et de tous ceux qui ont soutenu ce projet et l'ont voté. À quoi sert que les associatifs et les habitants s'investissent dans des projets ? À quoi sert de les voter ? À quoi sert que nous adoptions une délibération si ensuite, le projet n'est pas mis en œuvre ?

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons, Monsieur le Maire, de nous informer et donc d'informer les associatifs et les habitants sur le devenir du projet d'aménagement de la rue Richomme dénommée rue Jardin Richomme adopté par votre dans le cadre du budget participatif et de confirmer qu'il sera bien mis en œuvre tel qu'il a été approuvé et voté. Je vous remercie.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup à Christian HONORE. Je vais demander à Gilles MENEDE de donner des éléments de réponse précis à cette question. Le budget participatif, c'est Anne HIDALGO et sa majorité qui l'a inventé. C'est nous qui l'avons mis en œuvre je crois de la façon la plus large pour une collectivité non seulement en France, mais peut-être même dans le monde. Si nous l'avons fait, c'est *a priori* que l'on y croit et que l'on a vocation à faire en sorte que les projets issus de ce vote naissent.

D'ailleurs, vous remarquez une légère contradiction sur le côté de l'opposition puisque vous êtes à juste raison et moi aussi très attachés à la mise en œuvre de ce projet. J'ai cru comprendre que vous l'étiez un peu moins pour un autre projet qui pourtant, a obtenu un très important nombre de voix, mais qui ne verra pas le jour, compte tenu de contraintes techniques, sur le stade Jesse OWEN. Le vote très majoritaire des habitants pour la couverture des tennis, étonnamment, n'avait plus aucun intérêt et finalement, il était urgent de passer à autre chose. Voilà, j'essaye d'être cohérent avec l'ensemble des positions que je prends et je veille à ne pas trop en faire évoluer au fil du temps.

Le budget participatif, c'est notre invention justement pour permettre à ce que la participation citoyenne aille au bout. Oui, les élus décident au bout du bout. Mais c'est que l'on aille à l'issue et jusqu'au bout des processus de participation citoyenne, d'écoute des habitants et parfois même de votes avec le budget participatif de ces habitants. Je resterai sur tous les sujets attaché à cette démarche participative. J'invite les élus à être sur cette ligne : j'éviterai de brutaliser ceci, parce que je pense que c'est aussi comme ça que l'on donne de la confiance aux habitants.

Je laisse la parole à Gilles MENEDE.

Gilles MENEDE : Merci Monsieur le Maire. Effectivement Monsieur HONORE, je vous remercie pour cette question qui va me permettre de préciser un certain nombre de choses quant au projet d'aménagement de la rue Richomme.

Suite à la réunion de mars dernier, nous avons beaucoup échangé avec l'association Action Barbès et son président, mais aussi avec les directeurs de deux écoles et puis avec les riverains sur ce projet du budget participatif pour éviter les ambiguïtés qui auraient pu naître de cette réunion.

Vous avez raison : le projet a été retenu par les services, soumis au vote, il a été gagnant du vote. Il sera bien pris en compte par la suite. Mais une analyse simple de la situation actuelle s'impose. Dans la partie par exemple entre la rue Erckmann-Chatrian et la rue des Poissonniers, il y a deux crèches, il doit y avoir des livraisons. La fermeture à la circulation de cette portion de voie obligerait ainsi les livreurs à se stationner rue des Poissonniers et à acheminer des livraisons à pied jusqu'aux crèches. Par ailleurs, il y a des parties de voirie qui seront probablement à revoir. Il existe un plateau d'accès à une cour au niveau du 20 rue Richomme. Il n'est donc pas possible aujourd'hui en l'état de piétonner, compte tenu de ces livraisons et de ces différents accès. Mais évidemment, les études sur le projet d'aménagement de la rue Richomme se feront dès que les contraintes que je viens d'évoquer, et peut-être d'autres qui seront trouvées, seront levées.

Pour autant, cela ne nous empêche pas d'avancer comme l'a dit Monsieur le Maire. Nous avons choisi dans une première phase, à partir du 3 juin prochain et jusqu'au 21, de faciliter et de sécuriser les traversées piétonnes et donc des aménagements très attendus des riverains, des associations, des parents d'élèves et des directeurs d'écoles seront mis en œuvre, en particulier l'aménagement d'un plateau surélevé de ralentisseurs au niveau du carrefour Richomme Erckmann-Chatrian. Puis avec bien évidemment de la réalisation de signalisation verticale et horizontale.

Je voudrais vous rassurer sur le devenir du projet. Les études se feront effectivement par les services de voirie quand les différentes contraintes seront levées. Nous avons choisi d'avancer. Comme l'a dit Monsieur le Maire, à un moment il faut effectivement avancer dans la sécurisation de la chaussée pour le bien-être des enfants qui fréquentent les deux écoles. C'est la raison pour laquelle les travaux sur le carrefour vont commencer la semaine prochaine. Ensuite, nous ferons les études pour réaliser le projet qui a été soumis et voté au budget participatif.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup Gilles MENEDE.

Christian HONORE : Monsieur MENEDE, je vous remercie pour votre réponse. Il est donc bien clair que le projet du budget participatif tel qu'il a été voté sera bien mis en œuvre. J'attire votre attention sur le fait qu'il était écrit dans le projet « Le projet consiste à piétonner la rue Richomme en réhaussant la chaussée et en veillant à la laisser ouverte aux riverains et aux engins de secours ». Jamais les habitants n'auraient pu penser que l'on allait priver les établissements de la livraison.

Gilles MENEDE : Je vous ai écouté. Mais je ne suis pas sûr que vous m'ayez bien écouté.

Christian HONORE : J'ai noté, Monsieur. Vous savez, j'écoute toujours. Je n'ai pas l'air comme ça, mais j'écoute toujours. J'ai donc bien noté que le projet tel que voté au budget participatif sera mené à son terme dans un délai évidemment qui appartient, tout le monde a compris. L'essentiel était de savoir que l'on honore et que l'on respecte le vote des habitants, c'est tout. Je vous remercie et je passe à la question suivante, Monsieur le Maire.

Q18201915 Question orale posée par les élu-e-s du groupe LR-CI relative à l'aménagement du square Louise de Marillac

Christian HONORE : Encore une fois, ce que nous faisons c'est d'être les porte-parole et de relayer la demande de certains associatifs et habitants. On n'invente pas.

On ne parle pas au nom des 200 000 habitants du 18^e arrondissement. Nous parlons au nom de ceux qui nous ont contactés et interpellés.

Des habitants et des associatifs s'interrogent sur l'aménagement du square Louise de Marillac, aménagement effectué dans le cadre du budget participatif. Ils s'interrogent sur son devenir. Des travaux importants sont actuellement en cours. 1,5 million d'euros ont été investis pour le rénover et l'agrandir. Or, malgré leurs demandes répétées, associatifs et riverains ne savent toujours pas quel sera son contenu et sa destination. À quel public est-il destiné ? Les enfants, les associations ? Ils aimeraient savoir, et c'est légitime, quels aménagements intérieurs sont prévus. Allez-vous retenir leurs projets et suggestions ?

Enfin, le public, c'est-à-dire les riverains et les habitants du quartier, pourront-ils l'utiliser en toute quiétude ? Ce sont là des interrogations tout à fait légitimes, vous en conviendrez.

Je vous rappelle que le square de Jessaint, voisin, a été confié à une association. Aussi honorable soit-elle, en lui confiant ce square, vous avez confirmé votre incapacité à le mettre à la disposition des riverains dans des conditions classiques de tout square public. Un square, j'allais dire que sa fonction première est d'être un espace de respiration, de quiétude, de détente, de jeux pour les enfants. J'aimerais que vous nous éclairiez sur vos intentions et que vous nous confirmiez que ce square est bien destiné à être mis à la disposition des riverains.

La question que nous nous posons, Monsieur le Maire, concerne l'aménagement du square Louise de Marillac, les délais de réalisation et sa destination. Je vous remercie.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. En l'absence de Philippe DURANT, la parole est à Carine ROLLAND.

Carine ROLLAND : Oui, Monsieur HONORE : le square Louise de Marillac va être rendu aux habitants. Qui plus est, ils ont déjà contribué et vont contribuer à sa destination et à son animation.

Comment cela s'est-il passé ? Vous l'avez dit, il s'agit d'un projet déposé au budget participatif voté en 2016 pour un montant de 1,5 million d'euros avec le beau titre d'oasis urbaine pour refaire de la place de la Chapelle, je cite « un lieu de vie et d'échange pour les habitants ». Force est de constater que l'environnement n'était plus propice à la quiétude que l'on attend d'un square. Force est de constater, et nous en avons fait le constat à la municipalité, que les jeux pour enfants n'étaient plus utilisés, etc. La demande non seulement était légitime, en plus elle a été largement votée et soutenue par les Parisiens.

Le processus s'est donc mis en œuvre pour réaliser l'oasis urbaine, qui est sur le point de voir le jour avec un agrandissement du parc, la création de plusieurs ouvertures qui n'existaient pas, le renforcement du végétal sur la partie sud, celle qui est proche de la circulation, pour absorber le plus possible les nuisances sonores. On en parlait tout à l'heure sur Hébert. Là, c'est le même principe avec de la végétalisation. Je précise que de ce point de vue, le revêtement du Boulevard de la Chapelle va être traité de manière aussi à faire en sorte qu'à l'intérieur du square, on ne pourra pas éviter d'entendre la circulation, mais en tout cas, les nuisances sonores seront amoindries. Chose importante qui a fait l'objet de nombreuses discussions avec les services : la modification des grilles extérieures de manière à ne plus permettre d'assises ou de caches pour des mésusages qui pourraient avoir lieu à cet endroit.

Comment cela s'est-il passé ? Il y a eu des ateliers de concertation organisés par la ville de Paris et la mairie du 18^e. Ceci a démarré en février 2018.

Ça a eu lieu sur place, ça a eu lieu au centre d'animation La Chapelle qui ouvre très volontiers ses portes et sera un acteur des animations, je vais y revenir. Nous avons comptabilisé une quinzaine de participants à chaque fois. Ce n'était donc pas tous les

habitants de La Chapelle, mais il y avait des habitants de La Chapelle, vous en conviendrez. Il y a eu des réunions publiques. L'une au gymnase Ostermeyer, c'était il y a presque un an, le 14 juin spécifiquement sur l'oasis. Cet hiver en février, à la mairie du 10^e, l'une des réunions mentionnées tout à l'heure par Éric LEJOINDRE sur la promenade urbaine a également évoqué l'oasis urbaine.

Ensuite, dans la phase plus opérationnelle, des comités de pilotage au secrétariat général de la ville. En février 2018, en octobre 2018, en février 2019 : des réunions sur place. Gilles MENEDE se souvient de ces petits matins à Louise de Marillac, il pourra en témoigner. Pour finir : un comité d'animation que j'ai présidé, que j'ai piloté, le 3 avril 2019 au cours duquel nous avons sollicité tous les acteurs qui souhaiteraient faire des propositions notamment pour les beaux jours de toute nature : sportives, végétales, culturelles, citoyennes. C'est ce qui continue encore. On avait laissé ouvert l'appel à projets jusqu'à fin mai. Tout ceci est en ligne sur participerparis18.fr et fait l'objet effectivement de contributions. Les travaux vont bientôt se terminer, puisqu'il n'y a pas de retard. L'oasis urbaine va ouvrir début juillet.

Pour répondre précisément à votre question sur la manière dont l'espace va être organisé, trois zones ont été envisagées au cours des différentes étapes que j'ai mentionnées et avec le paysagiste dont je salue le travail, ici. Quand on regarde la carte évidemment telle qu'elle est face à nous nord et sud, la partie ouest sera dédiée au végétal et au repos. La partie sera dédiée à diverses animations, elle est un peu plus minérale. Effectivement, cette partie-là a été vraiment conçue à la demande des riverains. Au centre, le coin bibliothèque qui récupère l'ancien kiosque et plusieurs assises.

Voilà où l'on en est. Donc, dire qu'il n'y a pas eu de concertation précisément sur ce projet-là, enfin les canaux d'informations ne peuvent pas se croiser. Ce n'est pas possible. Ou alors, quelqu'un ment. J'aurais du mal à le croire. Non, je plaisante et je ne persifle pas. Il se peut tout à fait que certaines informations ne soient pas parvenues, mais je vous assure que toutes les dates, toutes les étapes que je vous ai mentionnées sont vérifiables. Vous aurez jouissance de l'ouverture du square pour cet été. Vous pourrez découvrir le programme des animations proposées, qui sera en résonance d'ailleurs avec celui de l'Esplanade Nathalie SARRAUT, qui sera en ligne très bientôt.

Éric LEJOINDRE : Chacun ici en a conscience. C'est un enjeu très important pour moi, pour nous, à savoir le réaménagement de la promenade urbaine, du carrefour de la Chapelle et la réouverture du square Louise de Marillac dans le nouveau contexte qui est aussi celui de la multiplication à cet endroit d'autres espaces verts, je le disais : ÉOLE, Rosa-Luxembourg, département, avec un usage forcément particulier inventé sur ce lieu.

Cette ouverture doit nous permettre de contribuer à régler le problème d'usage que l'on connaît bien sur ce quartier. À la suite de ce que vient de dire Carine ROLLAND, je voudrais remercier les structures publiques ou les associations, ou même les particuliers qui s'investissent à nos côtés pour travailler à cette réouverture et pour faire en sorte que ce square puisse servir dès le départ aux usages que nous souhaitons, pas forcément d'ailleurs que pour les enfants. Un square, ce n'est pas fait que pour les enfants. Il s'agirait d'un usage positif, parce que c'est un enjeu évidemment central.

Par ailleurs, je ne vais pas revenir dessus, mais je ne fais pas du tout le même bilan que vous de la réouverture du square de Jessaint avec un travail très important fait par Emmaüs Solidarité qui permet de rouvrir dans de bonnes conditions.

Je ne vous rappelle pas l'état dans lequel le square de Jessaint était quand nous avons été amenés à le fermer, mais aussi le travail que nous faisons pour travailler sur ses abords. On aura l'occasion d'y revenir.

Q18201916 Question orale posée par Pierre Liscia relative aux annonces faites par la Maire de Paris sur la toxicomanie dans le nord-est de Paris

Pierre LISCIA : Merci Monsieur le Maire. Je profite d'avoir la parole pour vous remercier de l'attention que vous avez eue en début de conseil à mon égard. Je rebondis aussi sur la question orale précédente pour vous dire que je ne demande qu'à vous croire. Je ne demande qu'à pouvoir profiter justement, dans les semaines et les mois qui viennent, de ce jardin d'enfants qui n'est pas destiné qu'aux enfants. En espérant pouvoir également y aller sans entraves et sans contraintes, parce que j'ai quelques difficultés pour circuler et pour rejoindre le square Louise de Marillac à pied, seul. Alors avec une poussette, c'est un peu plus compliqué.

Ceci étant dit, j'en viens à ma question qui porte sur les mesures annoncées par la maire de Paris il y a quelques semaines. Mais l'actualité m'a rattrapé puisque d'autres annonces ont été faites, venant cette fois-ci de la ville et de la préfecture, pour lutter contre le crack dans le nord-est de Paris et dans notre arrondissement qui est particulièrement touché.

Cela me permet de vous demander peut-être plus globalement d'apporter des précisions sur ce plan qui a été annoncé, puisqu'il n'a pas fait l'objet d'une communication auprès des habitants et d'un débat avec les élus. Évidemment, j'ai eu l'occasion de lire un peu ce que la presse en disait. J'en profite pour vous faire part d'un regret, qui est celui de ne pas déceler dans le plan qui a été annoncé de véritable volonté de s'engager dans une logique de soins, et surtout dans une logique de sevrage. Pour moi c'est essentiel, parce que ce n'est qu'en sortant les toxicomanes de leur addiction que l'on parviendra à apporter une réponse durable à la toxicomanie dans le nord-est de Paris. Tout le reste, selon moi, n'est malheureusement pas voué à être un accompagnement de personnes malades, c'est important, mais un accompagnement dans leur dépendance. D'ailleurs, le plan qui avait été annoncé en octobre par la maire de Paris de 1 million d'euros - on sait que le budget a été dépensé - démontre que finalement la situation ne s'est pas véritablement améliorée.

C'était ma remarque, mais je vous laisse faire présentation de ce plan.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Je voudrais vous rassurer, même si je pratique plus le porte-bébé que la poussette, il est tout à fait possible de se déplacer autour du square Louise de Marillac avec une poussette ou avec un porte-bébé. Je le pratique tous les weekends. Il est même parfois plus facile, étonnamment, de se balader avec une poussette que tout seul. Il y a des choses qui sont encore respectées un peu par tout le monde.

Dominique DEMANGEL : Merci Monsieur le Maire. Peut-être une remarque avant de répondre de manière précise à votre interpellation.

Je voudrais rappeler que l'on parle d'un plan crack, mais on parle de personnes, on parle d'hommes et de femmes qui sont dans des situations de dépendance qui elles-mêmes engendrent souvent beaucoup de douleur. Elles sont déjà le résultat de douleurs antérieures et de situations très difficiles. Je crois qu'il faut quand même que l'on donne aussi une dimension humaine à ce plan, qui n'est pas uniquement une série de mesures administratives même si le plan a été annoncé. J'allais dire « Enfin ». Il est vrai que c'est le résultat de l'interpellation de la ville auprès de l'État, de notre interpellation depuis des mois et des mois.

Je dois le dire, et je pense qu'il faut s'en réjouir, c'est un travail commun entre l'État dans ses différentes composantes, la préfecture de région, la préfecture de police, l'agence régionale de santé, le procureur, la ville et les arrondissements ainsi que l'ensemble des associations.

J'ai eu l'occasion de le rappeler hier : le crack ce n'est pas nouveau. C'est une situation qui dure depuis des années. Mais comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire ici, cette situation s'est aggravée au cours des années dernières. Lorsque la situation s'aggrave, les premières personnes sur lesquelles portent les difficultés, c'est à la fois les acteurs qui sont présents sur le terrain, qui prennent en charge les usagers de drogues. Nous avons cinq structures dans le 18^e. Puis ce sont bien sûr les habitants. Je tiens encore à saluer la responsabilité des habitants du 18^e face à ces drames humains.

J'en viens à ce plan qui a été annoncé hier. C'est un plan sur trois ans. Ceci nous paraît important, parce que l'on ne peut pas lancer une action de lutte contre le crack dans l'ensemble de ses composantes sans s'inscrire dans le temps et sans faire en sorte que l'ensemble des actions qui sont lancées soient auditées, évaluées, qu'éventuellement on ne fasse pas d'autres actions si l'on considère qu'elles ne sont pas suffisamment efficaces ou qu'elles évoluent. Nous avons la chance d'avoir un plan pour trois ans avec un financement qui est déjà acté de 3 millions pour chacune des années. Je pense que c'est un élément positif.

Dernier point qui me paraît aussi extrêmement important, parce que c'est la bonne manière de travailler. Comme je l'ai dit tout à l'heure, il y a l'ensemble des acteurs qui se retournent à la table, mais il y a aussi un fonctionnement en réseaux. C'est-à-dire que l'instance qui s'est réunie hier - on a signé hier - se réunira au fil des mois pour veiller à l'ensemble des mesures, à leur application et à leur résultat.

Il y a quatre objectifs qui ont été retenus. Je ne vais pas rentrer dans l'ensemble des détails, puisqu'il y a 33 mesures. Ces 4 objectifs visent d'abord à accompagner les usagers pour réduire les risques et favoriser les parcours de soins. C'est le premier élément. Ceci répond je pense à votre préoccupation sanitaire. Le deuxième, c'est de renforcer les capacités d'hébergement et les espaces de repos. Le troisième, c'est d'intervenir dans l'espace public tant auprès des usagers que des habitants. Et enfin, c'est d'améliorer les publics concernés.

Je ne vais pas reprendre toutes les mesures. Je vais quand même en citer un certain nombre, parce qu'elles concernent directement le 18^e et nos espaces publics. Il y aura un renforcement de l'ensemble des maraudes, que ce soient des maraudes en surface si je puis dire ou aussi dans le métro ainsi que dans le tramway. Il y a aussi des problèmes dans le tramway. Donc, dans l'ensemble des espaces publics. Ces maraudes sont maintenant spécialisées. Les personnes sont opérationnelles. L'ensemble des personnes ont été embauchées, ce qui n'est pas un petit travail, parce qu'il n'était pas très simple de recruter l'ensemble des personnels pour toutes ces actions. Les maraudes ont lieu tous les jours.

Il y a par ailleurs un financement de nouvelles places d'hébergement qui répondront à la fois aux spécificités du dispositif qui existe déjà, comme le dispositif ASSOR qui existe à Stalingrad, mais également avec de nouvelles unités spécialisées de prise en charge. Il est prévu une soixantaine de places à cet égard.

Enfin, et j'en viens aux lieux qui font partie aussi des lieux d'accueil des usagers, que ce soit des lieux de consommation ou des lieux de repos. En ce qui concerne les lieux de consommation, nous avons formulé à différentes reprises le souhait qu'il n'y ait pas une seule salle de consommation à moindre risque pour l'ensemble de l'Île-de-France, mais qu'il y en avait plusieurs. A été acté aussi hier le fait que l'on engage les positions de mise en œuvre de nouvelles expérimentations de salles de consommation. Comme vous le savez sans doute, ceci implique une évolution de la réglementation puisque les trois salles de consommation qui avaient été ouvertes l'avaient été à titre expérimental.

Il faut que nous ayons un texte de la ministre de la santé qui a dit qu'elle était favorable. Mais nous attendons encore la publication du texte qui devrait intervenir je pense dans le courant du mois de juin.

Deuxième sujet les lieux de repos pour les publics en errance. A été actée l'idée de lieux de repos pour les publics en errance, que ce soit dans des lieux déjà identifiés ou dans d'autres lieux. Pour les lieux déjà identifiés, une structure d'accueil et d'accompagnement du 18^e ouvre maintenant toute la journée pour mettre à disposition ses propres espaces aux usages en journée. Il y aura d'autres lieux, qui aujourd'hui ne sont pas encore totalement identifiés, mais sur lesquels l'État et la ministre travaillent avec les associations, avec les acteurs de la réduction des risques pour que ceux-ci soient à la fois harmonisés avec les différents lieux qui existent déjà dans le 18^e, mais pas seulement, dans le 19^e aussi, dans le nord-est en dehors de Paris, dans les communes en dehors de Paris. L'objectif étant d'identifier des actions en lien avec ces lieux et avec les maraudes.

L'objectif qui est clairement mis en place, je pense que c'est une mesure très importante, de pouvoir centraliser l'ensemble des informations que nous avons sur les usagers. Je vous rappelle quand même que les 2/3 des personnes qui sont sur ce que l'on appelle la commune du crack sont des personnes connues des structures de prise en charge et d'accompagnement des usagers. Il faut que l'ensemble de ces informations soient croisées pour que l'on puisse progressivement faire en sorte que ces personnes reprennent le chemin de structures de prise en charge ou de structures d'hébergement.

Tout cela se met en place dès maintenant. Bien évidemment, j'ai insisté sur l'urgence, parce qu'il y a plus qu'urgence. Je le disais tout à l'heure : nous attendons l'ensemble de ces mesures et un acte officiel notamment sur les financements depuis longtemps, mais aussi sur une inscription dans le temps. Je pense que j'aurais l'occasion, un peu plus tard, de vous faire un bilan de la mise en place de ces mesures et de leur suivi.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup, Dominique DEMANGEL. Je veux saluer tous ceux qui sont mobilisés pour permettre à ce plan d'exister. Ça a été long et difficile, on a beaucoup attendu compte tenu c'est vrai aussi de la complexité des sujets et des réponses à trouver. Je rappelle que l'on est sur une forme de toxicomanie particulière et sur une extension quand même assez large de la sociologie des utilisateurs du crack et sur une situation complètement inacceptable depuis longtemps à la Porte de la Chapelle. Avec la maire de Paris, je m'y rends toutes les semaines pour faire en sorte de mobiliser les autorités compétentes sur la question des migrants comme sur la question des usagers du crack. Je pense que l'on avance, je m'en réjouis.

Je veux le constater une fois encore devant vous tous, en espérant que ce constat permettra à chacun de soutenir ce que nous faisons. Dire qu'à Paris et notamment dans le 18^e, nous prenons encore une fois notamment sur ces sujets nos responsabilités. On ne cherche pas à reporter le problème sur d'autres, on cherche à contribuer à y répondre à notre place. Nous ne pourrions y répondre à notre place que si d'autres que nous prennent aussi une part de la charge de la gestion de la question des usagers de drogues. Cela ne peut pas être que dans les quartiers populaires du nord-est parisien. Nous avons des voisins dans le 17^e, nous avons des voisins dans le nord de Paris, nous avons des voisins au sud de Paris qui doivent prendre leur part pour la résolution de ce problème comme nous le faisons dans le 18^e, comme nous le faisons dans le 19^e, comme nous le faisons dans le 10^e. Je me réjouis de l'ouverture notamment Place de la République d'un lieu supplémentaire pour faire en sorte que l'on ne concentre pas les difficultés au même endroit, même si nous savons qu'il nous faut y répondre à cet endroit-là. C'est aussi un appel que je lance aux autres maires des autres territoires que le 18^e, le 19^e et le 10^e pour nous accompagner dans cette démarche et pour prendre eux aussi leur part à la résolution de ce problème. Ce n'est pas un problème du 18^e ou du 19^e : c'est un problème dans le 18^e, dans le 19^e.

Mais les usagers de drogues ne sont pas tous des habitants du 18^e et qui sont devenus usagers de drogues, parce qu'ils habitaient le 18^e. Ce n'est évidemment pas du tout le cas. Chacun doit prendre sa part de la solidarité. Nous allons essayer d'y veiller sans refuser de prendre la nôtre. C'est ce que nous faisons aussi bien à la Porte de Clignancourt où l'on voit s'accroître le nombre d'usagers du crack dans l'espace public et dans les campements, mais aussi à la Porte de la Chapelle et surtout en demandant à toutes et à tous de se mobiliser avec nous chez eux.

Nous en avons fini avec les questions orales. On en vient aux nombreux vœux qui ont été déposés. Un certain nombre de vœux concernent des questions de sécurité. Si tout le monde est d'accord, je vous propose que nous les étudions ensemble et que nous passions ensuite aux autres vœux.

Le premier vœu a été déposé par les élus de mon groupe, mais vous aurez constaté qu'une version améliorée si je puis dire a été distribuée sur table. Je vous propose que nous l'étudions.

Je vous informe que le vœu déposé par les élus du groupe PCS sur la question du kiosque Barbès a été retiré. Je crois que l'on dira un mot sur ces questions. Nous pourrions étudier en même temps le vœu déposé par les élus du groupe LR CI sur le quartier Barbès et le vœu déposé par le groupe DPE sur la police municipale à Paris et nous aurions un bloc cohérent.

VOEUX

V18201918 Voeu déposé par les élu-e-s du groupe socialiste relatif à la sécurité dans le 18e.

Éric LEJOINDRE : Le premier vœu a été déposé par le groupe socialiste. Il concerne un sujet évidemment que chacun constate comme étant absolument majeur aujourd'hui dans le 18^e, où la situation sur le plan de sécurité ne s'améliore pas dans un certain nombre de quartiers, c'est peu de le dire. Il vise à saluer les efforts qui sont faits notamment par le commissariat du 18^e pour faire en sorte de redonner notamment l'espace public aux citoyens. C'est vrai à la Porte Montmartre, c'est vrai à Château Rouge, c'est vrai à Barbès, c'est vrai à la Chapelle. Mais ils constatent aussi l'augmentation - j'ai encore pu le constater lors d'une réunion avec le procureur de la République - des faits de violence et des actes délictuels qui ont eu lieu en 2018 dans le 18^e.

Nous avons donc besoin, et je sais que c'est un effort important que nous demandons, mais il doit être réalisé au bénéfice des habitants du 18^e, d'une mobilisation très forte non seulement des effectifs actuels au niveau du commissariat, et c'est peu de le dire qu'ils sont mobilisés, mais aussi d'effectifs supplémentaires pour faire en sorte que les effectifs soient là où les besoins sont les plus importants. C'est le cas bien sûr du 18^e arrondissement de Paris.

C'est ce que nous demandons : à savoir que l'État renforce la présence des effectifs de police sur le terrain et les moyens dédiés aux commissariats, en l'occurrence du 18^e. Ce vœu a aussi toute sa place dans d'autres arrondissements de Paris. Il s'agit que nos commissariats puissent bénéficier de l'indispensable aide des services spécialisés de la protection de police notamment pour remonter les filières et les réseaux. C'est le cas notamment sur les questions des ventes à la sauvette. Puis que le Préfet de Police puisse nous transmettre, comme il s'y était engagé, des statistiques trimestrielles de la délinquance. Non pas parce que l'on a envie d'avoir beaucoup de statistiques, mais tout simplement pour que nous puissions de façon plus sereine faire évoluer notre regard sur ces questions.

À l'initiative de Pascal JULIEN, nous avons intégré deux considérants. Il est vrai que nous nous étions beaucoup concentrés sur la question des moyens que nous demandions à la police et à juste raison, il a souhaité que nous puissions rappeler aussi les actions de prévention qui sont menées notamment par la ville de Paris. Maya AKKARI en a présenté un certain nombre. L'objectif étant de faire en sorte que nous puissions là encore dire ce que nous faisons dans nos compétences de mairie et de mairie d'arrondissement.

Voici le vœu que je soumets à vos voix. Je vous propose peut-être que l'ensemble des vœux puissent être proposés et puis que l'on ait une discussion un peu globale et qu'ensuite, on vote sur les vœux les uns après les autres.

V18201928 Voeu déposé par les élu-e s du groupe LR CI relatif à la sécurité dans le quartier Barbès

Christian HONORE : L'agression du kiosque situé près de la station de métro Barbès-Rochechouart lundi 13 mai a suscité une vive émotion. D'autant que cette agression s'inscrit dans un ensemble d'actes délictueux qui dégradent les conditions de vie des habitants du quartier. Cet acte est symptomatique du climat d'insécurité qui règne dans le secteur et dont se plaignent tous les jours les riverains.

Il est inutile d'insister : tout le monde sait l'importance du rôle du lien social des kiosquiers. Plus particulièrement dans les quartiers populaires. Ces faits se sont déroulés dans un quartier situé dans une zone de sécurité prioritaire.

La création par le gouvernement d'une police de la sécurité du quotidien s'avère être une mesure positive qui peut entraîner une amélioration de la sécurité à Paris, et particulièrement dans le 18^e arrondissement, par une présence et des actions renforcées et ciblées au plus proche du terrain. Avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous proposons depuis 2013 de créer à Paris une véritable police municipale. Or à ce jour n'existe à Paris que la brigade de lutte contre les incivilités. La création d'une véritable police municipale à pied et à vélo répondrait à un vrai besoin pour lutter contre les incivilités et la petite délinquance.

C'est la raison pour laquelle nous demandons de renforcer la présence de la police nationale dans le 18^e arrondissement et plus particulièrement dans le quartier Barbès. Il s'agirait de mettre en place en concertation avec les élus parisiens et notamment les parlementaires une véritable police municipale et des antennes locales dans chaque arrondissement. Je vous remercie.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Le vœu retiré par le groupe communiste concernait aussi le kiosque Barbès. Peut-être un mot à ce stade de Danièle PREMEL ?

Danièle PREMEL : Effectivement, on a été très sensible aussi à cette agression. Toutefois, on demande que ce kiosque qui a une importance effectivement sociale à cet endroit-là soit rouvert le plus rapidement possible et que l'on puisse assurer la sécurité du kiosquier à cet endroit.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup.

V18201925 Voeu déposé par les élu-e-s du groupe DPE relatif à la création d'une police municipale à Paris

Félix BEPPO : Merci Monsieur le Maire. À mon tour de décrire toute la solidarité avec le kiosquier qui a fait l'objet de cette agression. Nous sommes tous préoccupés par ce qu'il se passe à Barbès.

Sur ces questions de sécurité, le débat va s'engager bien évidemment, mais je vous remercie d'avoir regroupé les trois vœux de manière à ce que les arguments puissent effectivement être totalement échangés. Comme on peut le constater, les positions évoluent de la part de tout le monde. Enfin, on considère que ces questions de sécurité doivent être prises en main. Il est dommage que l'on réagisse aussi tard sur ces questions, malgré des demandes récurrentes des habitants du 18^e et les difficultés qui s'amoncellent dans beaucoup de quartiers de notre arrondissement.

Considérant que de manière récurrente et fréquente l'absence d'indice positif de sécurité efficace au service des Parisiens et des Parisiennes se fait ressentir, considérant que le 18^e arrondissement concentre beaucoup de difficultés qui dégradent fortement la vie quotidienne, considérant qu'à Château Rouge avec les revendeurs à la sauvette et la prostitution, à Barbès avec la vente des cigarettes et l'errance des mineurs isolés, à la Porte de la Chapelle avec la colline du crack et des taxis clandestins, à la Porte Montmartre avec le marché de la misère et de la prostitution, considérant que dans tous ces quartiers les habitants nous réclament régulièrement d'intervenir pour assurer leur sécurité et réduire les incivilités notamment sur l'espace public, considérant que les Parisiennes et les Parisiens comprennent parfaitement les responsabilités entre la ville de Paris et la police nationale en matière de sécurité, considérant que depuis les attentats de 2015 la police nationale doit se concentrer sur sa mission de sécurité et de police nationale, considérant que la ville doit prendre sa part pour intervenir sur l'ensemble des nuisances notamment sur l'espace public, considérant qu'à Paris le sentiment d'insécurité s'est durablement installé, considérant les déclarations de la maire de Paris sur la création rapide d'une police municipale parisienne, malgré une conversion tardive on doit bien le dire, ce que beaucoup de parisiens et de parisiennes attendaient depuis longtemps, les élus du groupe DPE qui souhaitent contribuer à la réflexion sur le sujet demandent à la maire de Paris de s'engager sur la création d'une police municipale placée sous le contrôle du maire d'arrondissement.

Cette police municipale aurait pour mission de lutter contre les incivilités sur l'espace public, terrasses et étalages, vente à la sauvette, de garantir la tranquillité publique en agissant contre les nuisances et les troubles de voisinage, d'assurer la protection des Parisiennes et des Parisiens, circulation routière, stationnements gênants, respect des piétons.

Je vous remercie.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour la présentation de l'ensemble de ces vœux. Je vais laisser la parole à ceux qui souhaitent la prendre. J'invite chacun à faire court.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Merci Monsieur le Maire. On va faire le plus bref possible, puisque nous avons régulièrement ce débat. Nous l'aurons également, j'en suis persuadé, au conseil de Paris. C'est un sujet évidemment important, la sécurité et la tranquillité publique. D'ailleurs à ce stade j'ai apprécié les différentes interventions pondérées, mesurées des uns et des autres pour essayer de trouver des solutions.

Vous le savez, je considère depuis très longtemps que la sécurité et la tranquillité publique, c'est une chaîne où les différents maillons doivent être bien imbriqués pour que ça fonctionne bien. La police nationale, dans notre pays, doit faire un travail de remontée des filières, des réseaux, des mafias qui suppose de lourds problèmes, comme notamment dans le 18^e qui peuvent être liés au trafic de drogue, au terrorisme, à la contrebande, à la contrefaçon. C'est bien à l'argent qu'il faut s'attaquer. Cela demande des investigations. C'est la raison pour laquelle évidemment il faut appuyer les légitimes demandes de renforcement des moyens de la police dans ce travail d'investigation et de remontée des filières. Je crois que c'est important.

Ensuite cette police nationale peut faire un travail, je suis devenu la mesure légitime du gouvernement, qui souhaite mettre en place progressivement une police de sécurité du quotidien qui peut être tout à fait complémentaire de police municipale effectivement que j'appelle de mes vœux depuis 2013. Police municipale que je conçois à pied et à vélo en charge de la tranquillité publique, de la prévention dans nos quartiers en lien avec les commerçants, les présidents d'associations, avec les riverains, les gardiens d'immeubles. Puis en charge de la répression des incivilités et de la petite délinquance de manière complémentaire, un travail que la police nationale ne pourra pas exécuter de partout et tout le temps, évidemment, on le sait. Je pense qu'il est très important que l'on puisse avancer sur ce dossier avec une vraie police municipale.

Je voterai le vœu qui est présenté par le groupe DPE. À titre personnel, je l'ai déjà dit et vous le savez, je ne suis pas favorable à ce que la police municipale que de nous devons créer à Paris soit sous la tutelle des maires d'arrondissement. Je suis favorable à ce qu'elle soit sous la tutelle du maire ou de la maire de Paris, de son adjointe ou de son adjoint en charge de la sécurité, en lien avec les maires d'arrondissement cela va de soi, mais pas sous la tutelle, sous le contrôle du maire d'arrondissement. C'est la différence. Mais les considérants et les explications qui ont été donnés par Felix BEPPO sont tout à fait convaincants. Je voterai donc le vœu avec cette réserve-là. Je voterai aussi le vœu qui a été présenté par le maire du 18^e pour conforter la demande notamment d'effectifs et de maillage sur le terrain complémentaire, puis évidemment le vœu présenté par Christian HONORE sur la situation de Barbès en disant toute notre solidarité à notre kiosquier très apprécié dans le quartier.

Donc, police nationale, police municipale avec un vrai travail tout à fait complémentaire. Cela va de soi, il faut aussi qu'il y ait un vrai travail sur la prévention. Ça compte aussi, la prévention, en s'appuyant sur les associations on en a parlé tout à l'heure qui font un travail extrêmement difficile dans les quartiers, mais très utile. Si on ne les avait pas, la situation serait probablement encore plus délicate. Puis je suis aussi pour mettre en place davantage de travaux d'intérêt général. Je pense que c'est une réponse, une réparation lorsqu'on commet une faute, un acte d'incivilité ou de petite délinquance. Il est bon que l'on puisse réparer et rendre à la société ce que l'on a pu lui prendre en termes de nuisance.

Voilà, je ne vais pas développer davantage, puisqu'on aura l'occasion d'avoir ces débats. Mais si l'on peut pousser plus dans le même sens, je pense que les habitants seront reconnaissants. À chacun d'entre nous de faire avancer cette cause d'intérêt général, la sécurité, la tranquillité pour chacun, quel que soit son quartier, sa condition sociale ou son âge.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Danièle PREMEL ?

Danièle PREMEL : Effectivement, on partage sur la sécurité et sur une police nationale. Toutefois une police nationale, c'était aussi une police de proximité, mais ce n'est en aucun cas pour nous une police municipale.

Une police municipale à Paris, il y a déjà beaucoup de choses qui existent, des brigades de proximité, effectivement la prévention avec des actions assez importantes dans ce domaine. On a peut-être besoin de mieux les coordonner, mais en aucun cas une police municipale via cette spécificité, c'était d'avoir et de faire appel à plus de police nationale.

Je comprends encore moins que l'on mette une police effectivement sous tutelle d'un maire d'arrondissement. Je ne vois pas où l'on va, des shérifs. Nous partageons sur ce vœu concernant la sécurité et le fait de l'amplifier.

On sait que chaque fois qu'il y a eu de la police municipale, il y a eu aussi - et l'on risque d'avoir cela - des contingents de police nationale qui diminuent. C'est une crainte à avoir. Je voudrais insister sur le fait que nous avons été contre une police municipale.

Éric LEJOINDRE : Merci Danièle PREMEL. Pascal JULIEN ?

Pascal JULIEN : D'abord concernant les deux vœux de la droite, nous sommes contre la police municipale, parce qu'il revient aux agents de la ville d'assurer la lutte contre les incivilités. C'est-à-dire toutes les questions sanitaires, encombrement de l'espace public, bruit, saletés, toutes ces choses-là. C'est ça, la fonction de la ville. Pour faire cela, il n'y a pas besoin d'une police municipale.

Par ailleurs, partout où l'on constate qu'il y a eu création de police municipale, on a vu les effectifs de la police nationale baisser. Le rapport commandé par la maire de Paris le dit. Le diagnostic sur la sécurité le dit. Tous les chercheurs le disent. On le sait, d'expérience. La lutte contre la délinquance, celui qui vous arrache le sac à main, la lutte contre l'escroquerie, la personne qui se fâche dans la rue et vous assène un coup, ça relève de la police nationale et pas de la police municipale.

Voilà pourquoi nous sommes contre la police municipale. Outre que créer une police municipale facilite l'équipement de cette police avec des armes légales. Je dis bien « facilite », parce que c'est vrai que le Préfet peut parfaitement décider d'accorder une arme à feu à un agent de la DSPP, aujourd'hui. Mais enfin, cela le facilite ne serait-ce que, parce que comme il y a un recul de la police nationale, de plus en plus le policier municipal compense et demande des armes. Il occupe le vide, en quelque sorte. Il y a comme cela un glissement qui s'opère. C'est pour ça que nous sommes contre. En revanche, nous avons clairement dit qu'il y avait des réformes à faire. D'ailleurs, nous avons approuvé les conclusions du diagnostic de la ville qui consistent effectivement à fusionner des réformes qui pourraient être à moyens constants. Je ne vais pas rentrer dans le détail ici, il est un petit tard. Il y a des propositions qu'il suffisait de mettre en place. Point n'est besoin de police municipale, nous le répétons.

Ceux qui font cela, ce n'est pas qu'ils prennent un risque. Il est certain que l'on verra le recul de la police nationale. Il est certain que l'on verra les agents municipaux s'occuper de ce qu'ils ne regardent pas, c'est-à-dire la lutte contre les trafics, contre la délinquance, etc. Voilà pourquoi nous n'en voulons pas. Voilà pourquoi je vote contre les deux vœux de la droite. La droite de Felix BEPPO est encore plus rock'n'roll que la précédente, puisqu'il s'agit de faire des polices d'arrondissement.

Je voudrais faire remarquer à Felix qu'il critique la conversion tardive de la maire de Paris, mais enfin la tienne mon cher est tout aussi tardive. On sait d'où tu viens et ce que tu as dit pendant longtemps. Donc, avant d'écrire ça, tu devrais quand même penser un petit peu à ton parcours politique.

Ensuite, sur l'autre vœu. Je vais être rapide. Je vais quand même faire une remarque. Je suis d'autant plus pour qu'effectivement, ça a été dit et je remercie le maire de l'avoir mentionné, j'ai un petit peu contribué à rééquilibrer ce vœu. Je l'approuve, comme mon groupe l'approuve sans aucune difficulté.

Une petite remarque, quand même. Monsieur le Maire et chers amis socialistes, si nous déposons ensemble ce vœu qui consiste à dire au préfet « Donnez-nous davantage d'effectifs de police, parce que l'on en manque », j'ai envie de dire que ce n'est vraiment pas le moment de créer une police municipale. Comme je l'ai dit tout à l'heure, avec la police municipale, il y aura encore moins d'effectifs.

On ne peut pas à la fois dire « Donnez-nous des effectifs de police parce que l'on en manque et en même temps, créez une police municipale ». Je sais bien que connaissant l'argument des écologistes et des communistes aussi, la maire de Paris a pris sa précaution et a dit « Je ne créerai une police municipale que, parce qu'il y aura eu un contrat pluriannuel signé entre la ville et le Ministère de l'Intérieur garantissant de Paris conservera un niveau d'effectifs policiers pendant une durée de deux ans, trois ans, cinq ans, on ne sait pas ». Pour l'instant, ces discussions sont dans les limbes. Quand j'en parle à qui de droit, on ne dit pas tout. Là-dessus, on parlait de concertation tout à l'heure. La maire de Paris aurait quelques progrès à faire dans la concertation avec ses alliés. Il est bien de concerter les habitants dans des projets d'urbanisme, il serait bien de concerter les alliés dans des projets structurants, ce qui est le cas ici.

Voilà un petit peu où l'on en est. Contre les deux vœux de la droite, parce qu'elle crée une police municipale pour le vœu déposé, amendé et en commun avec nos amis socialistes. Mais je me permets ce petit clin d'œil ironique : nous demandons des effectifs de police en plus. Alors, ce n'est vraiment pas le moment de créer une police municipale. Je vous remercie.

Éric LEJOINDRE : Merci. Mario GONZALEZ ?

Mario GONZALEZ : Merci Monsieur le Maire. Je n'ai pas pour habitude d'intervenir notamment lorsqu'il ne s'agit pas tout à fait de ma délégation. Néanmoins, je voulais intervenir ici d'une part, parce que dans le cadre de ma délégation Vie Nocturne, je suis amenée à travailler de temps en temps avec des forces de police et notamment, j'ai beaucoup travaillé dans le cadre du conseil de la nuit sur la fusion des anciennes compétences que pouvait avoir la préfecture de police avec la ville en matière de vie nocturne.

Je lis le vœu de la droite et il y a une erreur juridique assez inquiétante. J'aimerais s'il vous plaît la souligner. Il est dit « Considérant que la création d'une véritable police municipale à pied et à vélo répondrait à un vrai besoin pour lutter contre les incivilités et la petite délinquance ». La petite délinquance est un concept juridique qui n'existe pas. Vous avez des délits, vous avez des crimes, vous avez des contraventions. Un délit est un délit. Monsieur HONORE, c'est important, parce que vous amenez une confusion qui n'a pas lieu d'être. La police municipale n'aura jamais compétence pour traiter les délits, car seul le législateur pourra faire une modification de cette sorte. Donc, vous induisez en erreur. La police municipale n'aura jamais la compétence pour traiter les délits, puisque tout simplement il faut un officier de la policière judiciaire. Un délit est jugé par le tribunal correctionnel, qui est en lien lui-même avec le parquet. Tout cela relève de la justice et non pas de la ville. Vous induisez donc en erreur. Je pense que ce vœu justement ne peut naturellement pas être voté en l'état.

Je rassure Pascal JULIEN, dans le cadre de la création de la police municipale justement, ou même Danièle PREMEL, l'idée ce n'est pas de créer des shérifs. C'est tout simplement de confirmer les tendances qui ont été quasiment actées avec la fusion de plusieurs services de la préfecture de police de Paris avec ceux de la ville de Paris. Mais ce ne sera jamais, encore une fois, de traiter de la délinquance. L'idée n'est de traiter de la délinquance. Il y a un exemple concret qui pourrait la vie des habitants dans le 18^e arrondissement, c'est l'occupation de l'espace public et la vente à la sauvette. Par exemple : la DPSP ne peut pas enlever, pour la vente à la sauvette. Elle peut procéder à une contravention, mais elle ne peut pas enlever. S'il y a délit, elle ne peut rien faire. Seuls les officiers de police judiciaire peuvent faire.

Voilà, c'était juste cette petite précision, mais qui me semble très importante.

Éric LEJOINDRE : Merci.

Didier GUILLOT : Tout d'abord sur la police municipale, je trouve ce débat franchement surréaliste à plusieurs points de vue.

Le premier, d'abord, parce que je le dis depuis plusieurs conseils de Paris, nous avons aujourd'hui des agents qui travaillent sur l'espace public qui ont la qualification APJ21 et qui sont en fait une police municipale. Il suffit de changer l'étiquette de ce qu'ils avaient dans le dos. En réalité, c'était déjà une police municipale qui existait de fait. Donc, on rentre quelque part dans quelque chose de parfaitement commun. Tellement commun que la plupart des villes en France, qu'elles soient socialistes, qu'elles soient communistes, ont des polices municipales. Jusqu'à maintenant, aucune d'entre elles n'a trouvé cela absolument horrible, abominable. Il y a d'autres villes que Paris ! Sortez de Paris ! Passez le périphérique, il y a une ville qui s'appelle Aubervilliers et qui a une police municipale. Il ne me semble que la maire communiste considère que ce sont des shérifs. Elle est juste maire et elle fait appliquer les arrêtés municipaux grâce à sa police municipale. C'est d'une banalité et d'un commun comme il y a dans toutes les villes de France. Donc, je vous le dis ici, le débat est vraiment surréaliste. C'est d'une banalité, ce que l'on est en train de faire, ce que la maire de Paris est en train de faire ! Une partie de la majorité pousse des cris d'orfèvre de façon assez caricaturale, mais c'est d'une immense banalité. Enfin, je veux dire, la police municipale on l'a depuis longtemps sauf qu'elle ne s'appelait pas comme cela. Le fait que l'on propose que ce soit sous la responsabilité du maire d'arrondissement nous paraît être tout simplement une évolution qui viendra de toute façon sur le fait que les maires d'arrondissements ne sont pas des shérifs, mais qu'ils aient davantage de pouvoirs par rapport à ce qu'il se passe au niveau parisien. C'est aussi simple que cela. Cette évolution, quels que soient les futurs maires, se fera naturellement. C'est ainsi que ça se passe de l'autre côté du périphérique, dans toutes les villes de France

Maintenant, pour le vœu déposé par le groupe socialiste, il est évident qu'il faut le voter. Simplement, c'est un vœu de plus si je puis dire. À chaque conseil il est dit « Je veux plus de magistrat, je veux plus de professeurs ». Il y a aucun problème, on veut toujours plus. Je ne vois pas qui voudrait moins. Est-ce qu'il y a ici une seule personne qui voudrait moins de policiers à Paris ? Je n'en connais pas, évidemment. On est tous d'accord sur le fait qu'il faut plus de policiers, de magistrats, de fonctionnaires, etc. Il faut toujours plus évidemment, il n'y a pas de souci. On va donc soutenir le fait que l'on veut toujours plus de policiers.

Maintenant, il y a une chose que je ne comprends pas. Je rejoins effectivement la demande des statistiques. Cela me paraît être tout ce qu'il y a de plus naturel. Si ce n'est pas le cas, ça devrait effectivement l'être. Il y a une phrase que je ne comprends vraiment pas : « Que les commissariats bénéficient de l'indispensable appui des services spécialisés de préfecture de police pour remonter les filières ». Quand on écrit ça, on a l'impression que ce n'est pas le cas. Or, il me semble que c'est naturellement le cas. Pourquoi écrire cela ? On pourrait aussi écrire que la police doit s'occuper de la sécurité. Tout cela, c'est confondant de banalité. Pourquoi l'écrire ?

On voit des vœux une fois de plus de postures habituelles. Je suis tout de même élu depuis 2008 et j'avais été habitué à un peu moins de facilité sur cette question de la sécurité qui nous concerne tous.

Felix BEPPO : Merci à mon collègue Didier GUILLOT. D'abord, je suis désolé d'avoir répondu à Pascal JULIEN sur deux éléments qui auraient pu faire l'objet des silences de sa part. Mais depuis les résultats de dimanche, j'ai le sentiment que l'arrogance viendra de ce côté-là de l'échiquier politique de l'arrondissement. Il est très arrogant, Pascal, de me rappeler mon passé politique. Je le connais mieux que toi et je l'assume.

Je fais partie, et il y en a beaucoup autour de la table, de ces gens de gauche qui ont voté Emmanuel MACRON à l'élection présidentielle. Beaucoup ! Ne me rappelle pas mon passé, je sais où il est et je pourrais te l'expliquer en long, en large et en travers. J'ai toujours été favorable à la police municipale et j'ai fait une campagne de législatives où ça faisait partie de mon programme. Parce qu'en tant qu'élus de cet arrondissement depuis 10 ans et gérant les sujets liés à l'espace public et les difficultés que nous avons dans cet arrondissement sur cette question-là, je ne parle pas en l'air, je ne fais pas d'idéologie, je parle de sujets que j'ai pratiqués pour notre majorité pendant 10 ans les difficultés que ça occasionnait de la part des électeurs du 18^e et de nos électeurs.

Premièrement : le discours de l'impuissance publique, quel que soit le sujet, qu'il soit du logement, mais les Verts ne font plus de permanence logement, ils ne peuvent pas tous les mois regarder la cohérence des propos que nous tenons sur la construction de logements et sur la détresse que vivent les gens qui sont à la recherche et en attente d'un logement. Le discours de l'impuissance publique abîme notre démocratie tous les jours. Nous, élus locaux, nous sommes placés pour le savoir. Qu'est-ce que nous devrions faire ? Continuer ce petit jeu stérile, hypocrite, débile de renvoyer dos à dos police nationale et responsabilité municipale ? Didier GUILLOT a totalement raison : on est en train d'inventer l'eau chaude ! Les polices municipales, nous les inventons aujourd'hui ? Elles existent. Cite-moi un cas où il y a eu effectivement une police municipale où les maires se seraient comportés en cow-boys. Tout ça, c'est du fantasme ! Évidemment, l'exception qui confirme la règle. Donc, arrêtons de manipuler des fantasmes pour dire que sur un sujet où nous sommes attendus par nos électeurs, où nous sommes attendus par les habitants du 18^e qui n'en peuvent plus des nuisances, qui n'en peuvent plus de l'impuissance publique, sur cette question-là, on va rester bras croisés en attendant. Non, Pascal. La police municipale, on la demande, parce que plus personne ne comprend dans cet arrondissement pourquoi le maire ne peut pas régler des questions d'incivilités. Effectivement sur ces questions-là, il faut avancer. On ne peut pas dire ceci à la police nationale au moment où elle doit se concentrer sur de vrais sujets, ça a été dit tout à l'heure. Je n'ai pas de leçons à recevoir de toi Pascal ni en termes de militantisme ni en termes de connaissances de cet arrondissement. Donc, effectivement, j'ai entendu ta leçon et j'y réponds avec des arguments, des convictions et ma passion du 18^e au vu des gens qui vivent des difficultés que j'ai connues bien avant toi dans cet arrondissement. La prostitution de la Rue Myrha, j'y ai vécu et je sais ce que ça a été. Je sais le travail qui a été fait Danièle et par toute la majorité pour l'insécurité d'un certain nombre de logements. Oui, il faut de la volonté politique pour pouvoir sortir un certain nombre de sujets. C'est ce que nous proposons avec la police municipale.

Il n'est pas question que la police municipale puisse rentrer dans des questions de trafic ou de lutte contre les trafics. Il s'agit effectivement sur les incivilités et les nuisances, nous puissions effectivement dire « Oui, la responsabilité incombe bien aux élus locaux et aux maires d'arrondissement ». La gouvernance dans laquelle nous sommes et qui renvoie le riverain entre la police nationale et la responsabilité municipale sans que plus personne n'y comprenne rien et ne comprenne exactement qui agit sur quoi, je pense que c'est un petit jeu auquel il faut arrêter de jouer. Nous prenons nos responsabilités en demandant la création de cette police municipale.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour toutes ces discussions passionnées sur des sujets absolument centraux pour la vie de l'arrondissement. Je pense que personne ici n'en doute.

Beaucoup d'arguments ont été évoqués, je ne vais pas y revenir longuement. J'ai eu l'occasion souvent de donner ma position sur ces sujets.

Il y a un débat incontestable sur la question de la police municipale ou de la nouvelle façon de renommer les choses, ou en tout cas sur les responsabilités qui peuvent être prises par les uns et par les autres en la matière.

Ce qui est certain c'est qu'ici dans le 18^e, jamais la mairie ne s'est mise de côté sur ces questions. On n'a jamais dit que ça ne nous concernait pas, on n'a jamais dit que ça ne nous regardait pas. Pour autant, j'ai été candidat en 2014 pour être maire d'arrondissement, mais pas pour être maire de plein exercice. Je sais ce que c'est, qu'un maire d'arrondissement et je pense, je l'ai souvent dit, que le statut de Paris est un excellent statut qui permet à la fois la concentration de la décision, qui permet d'avoir des politiques parisiennes et c'est très important, et qui permet par ailleurs un regard local.

Voilà pourquoi je suis très opposé à l'idée de créer 17 polices municipales dans 17 arrondissements. Je le dis : je n'ai pas vocation à piloter une police municipale. D'ailleurs, il y a un paradoxe dans cette posture qui consiste à dire qu'il faut absolument que le maire d'arrondissement pilote, dirige la police ou les questions de sécurité.

Je vais prendre un exemple qui démontre immédiatement l'absurdité de tout cela. Imaginons que nous soyons Porte de Montmartre et que les agents de la ville, police municipale ou pas, constatent une difficulté du côté de la Porte de Saint-Ouen. Faudrait-il qu'ils n'interviennent pas au motif que la Porte de Saint-Ouen est dans le 17^e ? Non, bien sûr. On ne peut pas faire en même temps la police du Grand Paris pour la police nationale et faire la police des petits arrondissements pour la municipalité de Paris. Voilà pourquoi je ne pourrais pas voter le vœu présenté par le groupe DPE, parce que je suis très opposé - pour le coup, contrairement à Pierre-Yves BOURNAZEL ça me conduit à ne pas voter ce vœu - à l'idée que nous soyons dans une logique d'arrondissementalisation de ces fonctions importantes. D'abord, parce qu'il est absurde d'imaginer que les mairies d'arrondissement aient les moyens y compris humains de piloter tout cela. Et ensuite, parce que nos territoires sont cohérents. Le parisien est parisien, qu'il soit du 18^e, du 16^e, du 15^e ou du 17^e. Je crois à l'unité de Paris et je crois qu'il faudrait qu'il n'y ait qu'une seule commune à Paris. Je pense que tout cela sera beaucoup plus efficace.

Un mot pour dire pourquoi nous déposons ce vœu, qui reprend des éléments sur des demandes. Parce que ces demandes, je les ai faites à de nombreuses reprises, directement. J'étais encore hier au cabinet du ministre de l'Intérieur. Je constate que nous ne sommes pas entendus. Les difficultés spécifiques du 18^e ne sont pas entendues. Les moyens dont nous avons besoin dans le 18^e spécifiquement ne sont pas à la hauteur. Je ne fais pas des vœux pour le plaisir de faire des vœux. Je fais des vœux, parce que je constate que tout le travail qui a été fait avant d'en arriver aux vœux n'a pas donné les résultats que j'attendais, que je souhaitais. Il faut user d'un moyen supplémentaire pour y arriver. Je sais ce que ça vaut. Je connais aussi les limites de l'exercice, mais j'y tiens un tout petit peu quand même.

Et puis on a souhaité rajouter la nécessité d'avoir l'appui des services spécialisés. Parce que l'on constate que beaucoup de sujets ne peuvent pas être traités par le commissariat du 18^e. Il est vrai que sur une partie 18^e, cet appui est plus important qu'ailleurs grâce à la ZSP que nous avons lancée il y a quelques années maintenant, qui a changé de nom, mais enfin ça revient un tout petit peu au même. Elle a surtout changé de dimension. Je crois que c'est un signe important. C'est sûrement un rappel, et tous les rappels ne sont pas toujours inutiles. Mais c'est souvent un rappel utile, quand même. Le commissariat du 18^e a besoin d'être soutenu aussi dans sa mobilisation. Je pense que le dire comme ça, c'est aussi envoyer un message aux effectifs de police du 18^e.

Je vous propose de mettre aux voix les vœux qui ont été déposés. Je voterai contre les vœux concernant les polices municipales et les éléments sur l'arrondissement, même si là encore on est sur des sujets centraux sur lesquels nous aurons l'occasion de retravailler.

Le vœu V18201918 est adopté à l'unanimité.

Le vœu V18201928 n'est pas adopté.

Le vœu V18201925 n'est pas adopté.

V18201921 Voeu déposé par les élu-e-s du groupe EELV relatif à un plan de transformation de la restauration scolaire pour une alimentation saine, de qualité, locale et de type « Fait Maison »

Douchka MARCOVIC : Merci Monsieur le Maire. De quoi parlons-nous ce soir ? Nous avons déposé un vœu sur un plan de transformation de la restauration scolaire.

Pour repositionner un peu les choses, depuis 1995 il n'y a plus de cuisine scolaire dans les écoles. On a fait ce choix à un moment donné et puis au fur et à mesure, il y a eu des délégataires qui ont pris ce service-là de cuisiniers pour le 18^e.

Si on regarde un peu le service actuel, qu'est-ce que l'on constate ? Déjà, c'est de la liaison froide. Cela veut dire quoi ? C'est que l'on est face à des produits qui sont cuisinés deux jours, trois jours voire quatre jours à l'avance quand il y a un jour férié. Donc, forcément, quand un plat est cuisiné comme ça longtemps à l'avance, il est moins goûtu que lorsqu'il est fait directement. C'est la première des choses.

Deuxième chose : on voit aussi que ce sont très souvent des produits ultra-transformés, voire transformés. C'est aussi un sujet. Comment on arrive à progresser sur cette question-là ?

Ensuite, on est à l'heure actuelle sur un lot de 14 500 repas. Cela veut dire qu'à l'heure actuelle, une seule cuisine centrale qui est Rue Riquet cuisine pour l'ensemble des écoles, 84 écoles dans tout l'arrondissement. On constate qu'avec une telle quantité, il est extrêmement difficile de faire de la qualité, voire impossible.

De plus, on utilise à l'heure actuelle des barquettes en plastique ou en cellulose et l'on ne peut pas, même pour les barquettes en cellulose qui sont dites étant à la pointe, être sûr que ces matériaux sont inertes. Cela veut dire que potentiellement, il peut y avoir des passations entre la barquette et l'alimentation notamment au moment de la réchauffe et cela fait passer ce que l'on appelle des perturbateurs endocriniens. Si c'était avéré, ce serait un problème pour la santé des enfants.

On est sur un service où l'on a tout délégué aux délégataires, sauf les inscriptions et la facturation. Sinon tout le reste, c'est le délégataire qui s'en occupe : de cuisiner, le personnel de cuisine et tous les travaux éventuels dans les réfectoires ou les cantines.

On a totalement laissé la gestion à une entreprise privée, qui s'appelle la SOGERES. On voit bien ici la difficulté ensuite pour une mairie de pouvoir savoir ce qu'il se passe à l'intérieur justement de cette boîte noire. Il y a donc une question de traçabilité, de pouvoir contrôler les délégataires. Puisque dans cette posture-là, la maire se met dans une position justement de renforcer les contrôles, puisqu'elle ne gère presque plus rien.

Pour cela, il faut avoir les moyens de contrôler une DSP. Cela se pose aussi en termes de moyens humains. À l'heure actuelle, en tout cas de notre point de vue, on pense que ces contrôles ne sont pas assez étendus, du fait notamment de la complexité et du fait que les délégataires ne sont pas forcément très coopérants. On le voit d'ailleurs avec les fiches techniques qui sont liées aux repas où ça fait maintenant un an que j'entends les parents dans les commissions menus restauration demander ces fiches. Cependant, on ne les a toujours pas obtenues.

Je voudrais rappeler qu'avec mon collègue Loïc, cela fait maintenant 5 ans que l'on assiste aux comités de gestion de la Caisse des écoles.

On peut constater que l'on est arrivé à un palier. Cela veut dire que l'on est arrivé avec le mode de gestion actuelle à un système où l'on ne peut pas faire mieux, on ne peut plus faire mieux. Le fait est de savoir comment penser à faire autrement. Au début du mandat avec Loïc, on s'était « Comment on peut essayer de sortir de ce système ? Comment on pourrait même déjà y réfléchir ? ». On n'a pas pu le faire. Cela veut dire que si l'on a envie de sortir de ce système de DSP, il faut l'anticiper. À l'heure actuelle, même si l'on en avait le désir, on ne pourrait pas le faire. Pourquoi ? Parce qu'en fait, on a perdu toutes les compétences dans l'arrondissement. On a perdu les compétences pour pouvoir changer ce système. Cela veut dire que l'on est dans une obligation, si l'on veut même tout simplement pouvoir ouvrir le champ des possibles, réfléchir à autre chose, produire autrement les repas, on est obligés d'anticiper. Et anticiper, c'est maintenant. Il faut savoir que l'on a renouvelé le contrat avec la SOGERES en septembre 2018. Ils sont donc reconduits pour 5 ans, donc jusqu'en 2023. Cela veut dire que si l'on attend encore quelques années pour réfléchir, se concerter, etc., finalement on va arriver à l'échéance et puis on va repartir encore pour 5 ans.

Donc, à un moment donné, il faut savoir anticiper. Ce vœu, c'est ce qu'il veut dire. On essaie de travailler tous ensemble pour savoir comment arriver à réfléchir pour sortir de cette DSP. Il faut savoir que l'on est les seuls dans tout Paris à être sur ce système où la gestion est totalement en gestion, sauf pour deux points.

Un autre point qui est important : la nécessité du changement. On est sur des difficultés de contrôle, sur la liaison froide, sur un lot de 14 500 repas faits dans une seule cuisine, des barquettes et plutôt avec une cuisine d'assemblage. On doit essayer d'aller vers un autre type de cuisine qui est déjà d'aller vers des lots qui sont plus petits, aller vers de la liaison chaude, faire des plats maison, c'est-à-dire revenir sur des produits bruts que l'on va transformer nous-mêmes. C'est essayer au maximum de faire en sorte de se rapprocher de ce que l'on cuisine à la maison et non pas d'une cuisine qui n'y ressemble pas. Surtout, il faut faire revenir le goût dans tout cela.

Tout ceci nécessite des étapes, une planification, le fait de réfléchir sur le budget, de former non seulement le personnel de la cantine, mais aussi tout le personnel à l'intérieur des cantines, parce qu'ils ne savent plus faire ni ici à la Caisse des écoles ni à l'intérieur des cuisines dans les écoles. Donc, il faut vraiment penser à tout cela. Pour cela, il faut se donner le moyen du changement, il faut anticiper. C'est ce que l'on demande par ce vœu : une anticipation. Parce que l'on n'a pas envie de se retrouver bloqués, comme on a été bloqués sur ce mandat, avec l'impossibilité de faire autrement que d'accepter un renouvellement. Parce qu'il n'y avait pas la possibilité. Quand on est juste à un an d'une échéance, on ne peut pas faire différemment que d'accepter le fait de continuer sur une DSP.

Ce que nous voulons maintenant par ce vœu, c'est marquer le fait qu'il y ait au moins une possibilité de changement et de sortir de cette DSP. Il y a une concertation qui a été lancée avec des parents et nous en sommes très contents. Il faut la poursuivre. Mais maintenant, en tant qu'Écologistes, ce que l'on veut c'est lancer une réflexion, que des audits soient faits dans toutes les écoles pour savoir s'il peut y avoir une reconstruction de cantines dans chacune des écoles pour pouvoir faire des nouvelles cuisines.

Et puis c'est tout simplement s'adapter. Il faut savoir qu'à l'heure actuelle, les attentes sociétales ne sont plus du tout celles des années 90. Le mouvement change, les attentes changent. Il y a maintenant une exigence qui est plus grande. Le 18^e doit s'adapter et pour s'adapter, il faut un collectif. Ce dernier commence par toutes les personnes qui sont élues dans le 18^e arrondissement, quelles que soient les tendances. L'objectif, c'est que les enfants puissent mieux manger à leur faim. On doit à un moment donné savoir mettre de côté certaines autres dispositions.

À travers ce vœu, on propose vraiment une autre vision : la vision de ce que l'on souhaite pour demain dans les cantines pour les enfants. Je le répète, c'est déjà de pouvoir mettre en place une commission extra-municipale incluant des experts, des parents d'élèves, des agents de la restauration scolaire, des élus, des membres de l'Éducation nationale, des habitants qui souhaiteraient participer à cette concertation. Puis c'est travailler sur le calendrier, sur quelque chose de fixe, un plan d'action de sortie de la DSP avec notamment comme objectif d'étudier la faisabilité d'un modèle économique qui serait sur de la municipalisation ou sur une entreprise de l'ESS, le retour de la liaison chaude, un retour progressif des cuisines dans les écoles et l'adaptation de la cuisine centrale, le retour aux contenants en inox. Concernant les barquettes, il pourrait y avoir un problème avec éventuellement des perturbateurs endocriniens, puis cela génère énormément de déchets. Même si finalement il n'y avait aucun problème avec ces barquettes, le fait est que ça produit des déchets et que l'on doit aussi sortir de ce modèle-là. Enfin, il s'agirait d'élaborer un plan de formation pour les agents de la Caisse des écoles et de faire une gouvernance plus large avec une part importante des parents qui pourraient participer aussi à cette gouvernance.

Je voudrais maintenant reprendre, et pour conclure, les mots précisés Éric. À savoir « Imaginez ce que certains pensent impossible ». Tu as dit « Il faut arriver à imaginer ce que certains pensent impossible ». À l'heure actuelle, certaines personnes pensent qu'il est impossible de sortir de cette DSP. Je voudrais qu'ensemble, on soit dans cette imagination pour permettre justement de sortir de ce système dans lequel on est à l'heure actuelle. Soyons donc imaginatifs et allons vers ce que l'on pense être impossible.

Éric LEJOINDRE : Il y a quelque chose qu'il ne faut pas imaginer, c'est que les élus - nous sommes tous des responsables politiques - travaillent sous la pression des uns et des autres. Je ne travaille sous aucune pression. Je vais donc répondre, donner quelques éléments de réflexion et relever au moins deux contradictions majeures dans ce qui a été exprimé aujourd'hui par Douchka MARCOVIC. Elles sont toutes les deux de fond.

La première contradiction majeure de fond. Je dis « contradiction », parce que je reste poli. Je pourrais parler de mépris, aussi. C'est celle qui consiste à tirer seul les conclusions d'une démarche que nous avons engagée collectivement. Nous l'avons engagée collectivement, y compris, parce que nous avons voté ici en conseil d'arrondissement un vœu au mois de novembre dernier. L'ensemble des éléments sur lesquels nous nous sommes engagés dans ce vœu, nous les mettons en œuvre dans les agendas et les calendriers qui ont été fixés par ce vœu. Il y a aujourd'hui, la semaine dernière encore, la semaine prochaine encore, dans les jours qui viennent, des gens. C'est le cas d'élus pour une part et notamment de Douchka qui est présente à ces réunions, Gérald BRIANT aussi et d'autres encore, c'est le cas de parents d'élèves qui sont présents à ces réunions aussi bien en groupes de travail qu'en plénière. C'est le cas de spécialistes qui se déplacent pour apporter une forme d'expertise et pour faire un travail sérieux. Ce travail, on ne l'a pas appelé « commission extra-municipale », mais « concertation sur l'avenir de la restauration scolaire ». Il est en cours. Il y a d'ailleurs encore des experts qui vont être entendus dans les jours qui viennent. Jamais personne, en tout cas pas moi, mais personne dans ces groupes de travail n'a considéré qu'il ne fallait pas avoir de l'imagination. Au contraire, j'ai plutôt entendu des propositions utiles et intéressantes. Peut-être que toutes ne pourront pas être retenues dans le cadre de cette concertation qui n'est pas finie.

Je m'interroge un petit peu sur ce qui peut amener à quelques semaines maintenant de la fin de ces travaux à vouloir préempter ou tirer des conclusions. Soyons honnêtes. Je pense que ce n'est pas la bonne méthode. Je pense que c'est une méthode méprisante pour tous les participants de bonne foi à cette concertation. Méprisante aussi dans l'esprit de ceux qui présentent ce vœu.

Le fait de le présenter voulait dire soit que le travail qui est fait pour ces structures est un mauvais travail, soit que pour une raison que j'ignore j'aurais tout seul dans mon coin, parce que je veux cacher des choses, tiré d'ores et déjà les conclusions d'un travail qui est en cours. Ce n'est pas ma méthode sur aucun des sujets que l'on a évoqués ce soir et ce n'est pas la bonne méthode. J'invite tous ceux qui veulent parler de leur vision de la restauration scolaire à le faire honnêtement. On ne va pas dire que ni autour de cette table ni ailleurs qu'autour de cette table, on n'a pas parlé de ce sujet ces derniers mois. Puis il s'agit de continuer de s'investir dans ce cadre.

Si à l'issue de ce travail les conclusions qui étaient tirées apparaissaient comme insuffisantes, mauvaises, bêtes, alors chacun serait évidemment libre de l'exprimer, à l'extérieur ou ici. Mais le faire avant, le faire maintenant, c'est particulièrement contradictoire avec tout ce que l'on a dit tout au long de ce conseil d'arrondissement. Encore une fois, peut-être ou peut-être pas que beaucoup de ce qu'il y a dans le vœu déposé par les élus Europe Écologie des Verts sera présent. Mais en tout état de cause, il y a là une forme de pratique politicienne, peut-être sous la pression des uns ou des autres qui ont l'habitude d'essayer de croire ou d'imaginer que l'on peut mettre la pression sur les élus, qui est je crois une meilleure manière de fonctionner. Pas à moi, c'est un peu le cas, mais c'est la vie politique dans ce qu'elle a de moins noble. Mais aussi à toutes celles et à tous ceux, et ils sont nombreux, qui se sont investi de bonne foi dans cette démarche. Première contradiction.

Deuxième élément. Je ne vais pas rentrer complètement dans le fond, parce que, sinon je serais en contradiction avec ce que je veux dire. Mais dans la présentation qui a été faite par Douckha MARCOVIC de l'état de la restauration collective actuelle dans le 18^e, il y a un certain nombre d'éléments qui ne sont pas exacts et donc que je veux rectifier. Il s'agit si j'ai bien compris de faire de la politique, ce soir. Il y a aussi une légère contradiction avec des pratiques qui existent ailleurs.

D'abord, il n'est pas vrai de dire que seuls les enfants du 18^e mangent des repas préparés dans une cuisine collective, y compris livrés par telle ou telle entreprise. C'est faux. Au moins trois autres arrondissements ont exactement le même mode de fonctionnement que nous. Jean-François LEGARET, Pierre AIDENBAUM et Jacques BOUTAULT, maires écologistes du 2^e arrondissement depuis 2001. Combien y a-t-il de cuisines dans les écoles du 2^e arrondissement depuis 2001 ? Aucune. Pourquoi ? Parce que c'est le modèle tel qu'il a été défini, qui consiste à confier ceci à une structure. Peut-être que c'est un mauvais modèle. Peut-être qu'ils vont décider aussi dans le 2^e arrondissement de le corriger, je ne sais pas. Je n'en ai pas parlé avec Jacques. En tout cas, le renouvellement de ce mode de fonctionnement est plus récent dans le 2^e arrondissement que pour le 18^e. D'ailleurs, l'opportunité qui aurait été offerte au 2^e arrondissement d'évoluer grâce à la fusion des quatre premiers arrondissements aurait peut-être, si c'était le sujet central, amené le maire écologiste du 2^e arrondissement à évoluer plus vite peut-être que ce que nous pourrions faire.

D'ailleurs, le modèle n'est peut-être pas le bon : c'est celui de la cuisine centrale qui devrait évoluer en liaison froide. Il n'est pas totalement rejeté de partout, en tout cas par les élus écologistes. En régie directe, c'est vrai. Je ne suis pas sûr que dans le 2^e ou à Grenoble, les enfants bénéficient de la modeste évolution, qui est peut-être insuffisante, de la prise en compte de la possibilité d'offrir des barquettes en plastique. Ici, on est arrivés à le faire. Je crois savoir que l'on est les premiers. Douchka MARCOVIC a fait la démonstration que l'on était capables d'évoluer dans nos modes de fonctionnement. Je crois que nous sommes, avec le 2^e arrondissement, les seuls à offrir par exemple une alternative végétarienne quotidienne. Je ne suis pas certain que les autres villes, y compris dirigées par des écologistes, soient toutes capables de le faire.

Encore une fois, tout est envisageable. Tout est évolutif. Il faut être crédible aussi dans ce que l'on propose. Je n'ai pas l'intention de dire n'importe quoi sur la prestation actuelle. Ceux qui disent n'importe quoi sur la prestation actuelle prennent aussi une responsabilité sur la façon dont tout cela est perçu, mais ce n'est pas le lieu d'en parler ici, ce soir.

Je veux bien me faire donner la leçon par tout le monde. Mais quand on fait cela, il faut être un tout petit peu cohérent et regarder un peu ce que l'on fait de partout. C'est un argument de fond et non pas de forme. Je pense que les deux vœux de Douchka MARCOVIC viennent de présenter, s'ils ont sur le fond un certain nombre d'éléments que je peux partager, il y en a d'autres que je partage beaucoup moins. Ils devraient à ce stade être retirés et peut-être reportés au moment où nous aurons collectivement tiré les leçons que nous avons les uns et les autres l'intention de tirer du travail qui est en cours.

Pour rendre possible cette évolution, je propose un autre vœu qui est moins ambitieux, pour une raison assez simple. C'est qu'il propose tout simplement d'aller au bout de la démarche que nous avons engagée ensemble dans le respect de ceux qui se sont engagés dans cette démarche. Il sera toujours possible à tous ceux qui le voudront de dire que tout ceci était faux, mais attendons au moins de savoir ce qu'il en sera.

Je vous propose de retirer vos vœux au bénéfice du vœu qui reprend les éléments que nous avons voté collectivement et qui propose que l'on continue à travailler ensemble. Ce qui rendra tout à fait libres tous les groupes politiques d'avoir toutes les expressions qu'ils souhaiteront sur tous les sujets au bon moment. Mais je trouve qu'il y a dans la démarche engagée aujourd'hui des contradictions absolument majeures. Je ne suis pas convaincu que l'on fasse beaucoup de bien à la démocratie en prenant acte de ces contradictions majeures.

Douchka MARCOVIC : Je voudrais pouvoir présenter mon second vœu.

Éric LEJOINDRE : Vas-y. Je pensais que les deux vœux étaient présentés. Ensuite, on pourra avoir un débat sur les deux vœux.

Douchka MARCOVIC : Un grand merci d'avoir parlé de l'alternative végétarienne, puisque j'en suis à l'origine en ayant déposé un vœu en octobre 2017. Effectivement, ça a été un grand succès parce que l'on a maintenant 10 % d'enfants qui mangent végétarien tous les jours. Je ne peux que m'en réjouir.

V18201919 Voeu déposé par les élu-e-s du groupe EELV relatif à la création de cuisines scolaires dans le 18.

Douchka MARCOVIC : C'est tout simplement une prolongation du premier vœu. Si on veut pouvoir changer de modèle, il faut en avoir la possibilité. Or comme je l'ai démontré tout à l'heure, à l'heure actuelle nous n'en avons pas la possibilité. Cela veut dire que pour pouvoir changer de modèle, il faut en avoir la possibilité et donc créer des cuisines ou recréer des cuisines dans les écoles déjà existantes, ou alors profiter de tous les projets urbains, de toutes les opportunités où il y a une construction d'école, de collège, etc., pour y implanter une cuisine. Nous avons des exemples : Chapelle International, le secteur Hébert où il y a une école et une maternelle, il y a également le collège Utrillo qui pourrait être utilisé et le projet urbain Chapelle-Charbon, où l'on a aussi une école qui est prévue. Rien que là, on aurait 4 potentiels points où l'on pourrait construire ou reconstruire des cuisines dans les écoles.

Le vœu porte sur ce thème, justement. Il s'agirait de créer une cuisine de grande taille dans le lot D du projet Chapelle International, permettant de fournir en repas l'école et la crèche du secteur, mais également les écoles alentour. Il faut savoir qu'il y a 4 410 m² pour le lot D. J'imagine que l'on pourrait prendre un peu de cet espace pour créer une cuisine.

On pourrait également dans l'école du projet urbain Chapelle-Charbon et dans celle des projets urbains sur les secteurs Hébert avoir la possibilité de créer une unité de production de restauration scolaire. Puis il s'agirait enfin que pour chaque nouvelle construction ou reconstruction d'école ou de collège, soit prévue une cuisine en capacité de fournir les repas nécessaires à l'établissement ainsi qu'à ceux alentours.

Pourquoi ce vœu ? Il y a un exemple qui pourrait être pour nous quelque chose à suivre, c'est celui du 13^e arrondissement qui ressemble un peu au nôtre. On est sur 70 écoles, environ. Qu'est-ce qu'ils ont fait ? Au lieu d'avoir une unité de production qui va de partout, ils en ont 16 dans tout l'arrondissement. Avec certains endroits où la cuisine va seulement servir l'école en question et puis d'autres endroits où il y a des unités de production qui servent l'école qui est juste au-dessus et puis qui va servir celles qui sont autour avec environ 1 500, 2 000 repas, 3 000 repas maximum. Voilà comment ils ont réussi à faire de la liaison chaude avec ce système, où l'on aurait des points chauds un peu de partout dans l'arrondissement.

Cet arrondissement ressemble beaucoup au nôtre. 16 unités, c'est un peu beaucoup. Peut-être que l'on pourrait faire avec moins. Mais en tout cas, ce modèle-là nous permet d'imaginer un futur autre avec au moins une liaison chaude qui serait meilleure à mon avis au niveau gustatif pour les enfants et surtout cuisinée le jour même. Parce que liaison chaude, ça veut dire quoi ? ça ne veut pas juste dire que c'est chaud. Les plats sont réchauffés, à l'heure actuelle. Liaison chaude, ça veut dire que c'est cuisiné le matin et que c'est livré dans les heures qui suivent. Il y a des machines faites pour cela. Donc, au final, quand les choses sont bien faites, ceci peut être bien meilleur au niveau gustatif.

L'idée de ce vœu est de faire en sorte d'utiliser les projets urbains pour à chaque fois nous permettre de basculer, de changer un peu de modèle. On a besoin de le faire maintenant. On ne peut pas attendre 2020, 2023 voire 2030.

Éric LEJOINDRE : Ce qui est sûr, c'est que l'on peut attendre au moins encore 3 semaines. Franchement, faire de la petite politique avec ce sujet-là, c'est facile et ce n'est pas toujours très honnête.

Je rappelle que c'est à l'initiative de la consultation que nous avons lancée, que j'ai proposée, que nous avons essayé d'auditionner dans la première plénière le directeur de la Caisse des écoles du 13^e arrondissement. Il est vrai que certains ont refusé qu'il parle. Mais la réalité c'est que la démarche que tu suggères, elle est justement en train d'être travaillée. Est-ce que l'on ira jusqu'au bout ? Est-ce que l'on pourra y arriver ? Je ne sais pas. J'écoutais ce que disait Douchka MACRCOVIC sur les projets urbains qui sont proposés. Ils sont tous très importants, ils sont tous dans le même quartier. Je ne suis pas sûr que l'enjeu soit absolument d'avoir 4 cuisines à Chapelle Nord, là où il y a déjà la cuisine de la Rue Riquet dont je rappelle qu'elle est aujourd'hui en travaux et qu'elle bénéficiera d'une meilleure capacité à faire encore plus. J'ai remarqué cette réflexion, cette suggestion sur les produits bruts et sur les produits faits. Là aussi, puisque chacun se compare, je me comparais.

Il s'avère que dans le 2^e arrondissement, ils proposent moins de produits bruts et moins de produits frais que dans le 18^e arrondissement. Il s'avère que le pire qui a été proposé aux élèves du 18^e et que nous avons retiré de notre offre, ce sont ces horribles allumettes végétales. Dans le 2^e, ce n'est pas si grave. Je ne sais pas, je ne comprends pas. Je m'interroge là-dessus.

Pourquoi je dis cela ? Ce n'est pas pour mettre les uns et les autres mal à l'aise, mais, parce que je veux que tout le monde autour de la table et dans cette salle constate un certain nombre de choses et s'interroge sur la façon dont on peut essayer d'avancer ensemble.

D'abord en ne caricaturant pas systématiquement les réalités dans les propos publics ou sur les réseaux sociaux. Ce n'est pas ainsi que l'on avance. Il est vrai que cette consultation a peut-être déçu certains qui espéraient que l'on en ressorte avec une vision dramatique de ce qu'est la restauration scolaire dans le 18^e. C'est là que ce n'est pas exactement ce qui a été, parce que l'on est rentré dans des éléments de complexité. Comme tous les sujets, c'est assez rarement blanc ou noir. Ce sont plutôt des nuances de gris. C'est ainsi que les choses fonctionnent. Ceux qui espéraient peut-être que la consultation aboutisse exactement à ce qu'ils avaient imaginé, peut-être seront-ils effectivement un peu déçus. Nous sommes rentrés au fond des sujets.

C'est ce que je vais continuer à faire en tant que maire du 18^e. Ensuite, chacun fera ce qu'il voudra bien pendant ses propres campagnes électorales. Je rappellerai les uns et les autres à la nécessité de se coller à la réalité. Mais cela dit, de la même façon, il me semble que ce vœu *a minima* préjuge du travail qui est en cours. Tout autant que le premier, il pourrait être retiré au bénéfice du travail qui est en cours, d'un vœu qui permettrait à chacun de voter. Je sais comment les choses se passent. « Ils ne veulent pas bouger. Ils n'ont pas voté mon vœu, alors ils sont contre tout ». Tout cela ne trompe personne, en tout cas pas ceux qui n'ont pas envie d'être trompés.

Danièle PREMEL : Rapidement, parce que je crois que beaucoup de choses ont été dites. Effectivement, nous avons partagé cette volonté d'aller vers une amélioration de la qualité alimentaire pour nos enfants. Toutefois, je rappelle que nous avons toujours été contre la DSP et pour une municipalisation où l'on aurait eu plus de leviers pour améliorer cette qualité.

D'autre part, je fais quand même remarquer que si l'on fait demain appel à des structures de l'ESS, on sera bien obligés de passer par une DSP. Il faudrait donc voir les contradictions par rapport à cela.

Nous avons effectivement pensé à mettre en place une méthode de concertation, que nous avons votée. L'objectif étant de pouvoir aller plus loin, par des ateliers, aller vers des propositions très concrètes que vous évoquez. Entre autres dans l'atelier 5, les débats sont très intéressants. Gérald BRIANT m'en a fait part, car je n'y participe pas, notamment sur la municipalisation. Je crois que ce qui est important, c'est de poursuivre cette concertation jusqu'au bout. Je crois qu'il n'y en a pas pour longtemps, encore. Puis ensuite, c'est aller en s'appuyant sur cette concertation faire des propositions. C'est pour cela que ça nous ennuie, parce que nous partageons beaucoup de choses sur le fond. Mais nous ne pouvons pas non plus court-circuiter une concertation qui est en cours. C'est la démocratie. Alors effectivement, nous nous abstiendrons.

Felix BEPPO : Merci Monsieur le Maire. Nous voterons le vœu d'Europe Écologie des Verts en prenant la précaution de dire qu'il y a beaucoup de considérants dans ces vœux qui nous gênent. Le sentiment est que nous arrivons à une façon de gérer la restauration scolaire du 18^e qui prend fin. Nous devons définir, et là-dessus nous rejoignons Europe Écologie des Verts, et écrire une autre page de la restauration scolaire dans le 18^e et plus largement à Paris.

Dans les considérants qui ont été évoqués, je pense qu'effectivement il y a une question, ça n'a échappé à personne, qui est celle du mode de gestion. J'ai envie de dire à Douchka, mais je répète que nous voterons le vœu, que nous avons aussi des contacts avec des personnes du collectif. Les préoccupations portées concernaient la qualité, la fin du plastique. Lorsqu'on a choisi un mode de délégation de service public, le fait est de savoir comment assurer le contrôle du délégataire. Par ailleurs, je rajouterai que la question de la qualité des repas préoccupe les parents qui sont au cœur du collectif tout comme ceux qui

ne sont pas dans le collectif, mais qui s'expriment régulièrement sur la restauration scolaire. Je pense que les questions qui sont posées sont réelles.

Il nous faut avancer là-dessus et je pense qu'effectivement, il faut ouvrir une nouvelle page. Mais concernant la proposition de fixer l'argument sur la DSP, j'attends que l'on me prouve qu'en régie on mange mieux et que la qualité est mieux assurée. Comme c'est le mode majoritaire de gestion, je ne suis pas nécessairement persuadé que l'on puisse faire le lien de cause à effet entre le mode de gestion et la qualité. Ce qui est certain, c'est que la délégation de service public peut permettre une exigence renforcée à la condition que sur les questions qui ont préoccupé les parents et qui continuent de les préoccuper sur la qualité et sur la nécessité de bien contrôler le délégataire, ce soit effectivement une préoccupation de tous les instants. Nous avons constaté, notamment ces dernières semaines, que les parents qui participaient aux groupes de travail ont estimé que les réponses apportées sur la question de la qualité et du contrôle des délégataires n'étaient pas assumées.

Nous prenons acte du fait que le débat est bloqué pour dire qu'effectivement, il y a une nouvelle page à ouvrir sur cette question-là. Nous sommes prêts à y contribuer le moment venu. Merci.

Éric LEJOINDRE : Toutes les contorsions sont toujours possibles. D'abord quand on a une prestation de restauration scolaire, qu'elle soit en régie ou en marché voire en DSP, il s'avère indispensable de la contrôler. C'est pareil d'ailleurs quand on est en régie directe : on contrôle ce que l'on fait.

Il s'avère que de notre côté, pour renforcer encore les contrôles que nous exerçons, nous avons mis en place un travail très dense de contrôle avec une structure dont c'est la spécialité et qui fait un contrôle très précis de la prestation qui est offerte. De ce point de vue là, il me semblait étrange d'arguer d'un manque de contrôle. Il peut toujours être renforcé, mais en l'occurrence, il existe. Par ailleurs, rien n'est bloqué dans la consultation qui est en cours, parce que chacun a la liberté de s'exprimer et y compris de contester. J'ai bien entendu le fait que l'on est dans une démarche politique. Elle n'est pas du tout illégitime. Mais elle ne doit pas interdire d'entendre la parole de celles et de ceux qui s'engagent avec beaucoup de bonne volonté et beaucoup de bonne foi dans cette consultation qui n'est pas finie et qui a déjà donné un certain nombre d'éléments. Il me semble très désagréable, pour ceux qui participent de bonne foi à cette consultation, de considérer que leur parole est moins légitime que celle de qui que ce soit d'autre. Leur parole n'est pas moins légitime.

S'il s'agissait de dire « On clôt les consultations dans 5 ans », la question se poserait encore. Mais très franchement, ne soyons en tout cas pas dupes des manœuvres en cours.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Merci Monsieur le Maire. D'abord je pense qu'au-delà du point de vue des uns et des autres il peut y avoir de légitimes attentes, des revendications, sans pour autant que les uns et les autres cherchent à faire de la politique. Des parents expriment des points de vue. Ce n'est pas le vote. Ce n'est pas pour autant qu'ils font de la politique. Évidemment dans la société, il y a une pluralité de positions. Si à chaque fois on considère que le citoyen ou des parents en l'occurrence demandent un certain nombre de choses avec des exigences et font de la politique, je pense qu'ils sont très différents dans leur vote politique. Cela ne nous concerne pas, d'ailleurs.

Il y a un peu plus d'un an, j'avais fait un vœu qui reprenait d'ailleurs la philosophie qui est portée au travers de deux vœux portés par le groupe Europe Écologie des Verts. Il est demandé de surseoir à la décision d'une nouvelle délégation pour établir un nouveau cahier des charges et répondre aux attentes. Malheureusement, ce vœu a été rejeté, mais il aurait peut-être permis d'établir de nouveaux dispositifs susceptibles d'anticiper de nouvelles gouvernances attendues et surtout des dispositifs d'action qui sont aussi attendus.

Je crois que ce qui est important, et je pense que c'est largement partagé, c'est qu'il nous faut changer profondément notre modèle de production et de consommation.

Évidemment, il faut qu'il y ait une concrétisation locale. Tout cela n'est pas simple, je vous l'accorde. Cette transformation oblige à changer les politiques, les stratégies. Comme ça a été dit tout à l'heure, les attentes ne sont pas les mêmes aujourd'hui que celles d'il y a encore quelques années. Le développement des produits locaux, issus de l'agriculture biologique, le fait maison, la sortie du plastique, l'alternative végétarienne, j'y participe. Ce sont d'ailleurs des amendements que j'ai portés ou soutenus à l'Assemblée nationale. J'étais parfois trop seul, mais je pense à Mathieu ORPHELIN, etc. Nous avons jusqu'au bout de la nuit défendu ces sujets dans la loi EGALIM. Cela devrait trouver une concrétisation.

Quand je lis le vœu numéro 1, puis le vœu numéro 2 qui sont déposés, je ne parle pas de ce qui a été dit dans la confrontation politique. Sortons de cela, essayons d'avancer. Il n'y a rien de choquant. Il est question de la création d'une commission extra-municipale qui puisse étudier la faisabilité d'un nouveau modèle économique. Je crois que vous avez vous-même dit que vous anticipiez tout cela, que ça allait venir. Donc, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas avancer. Le retour de la liaison chaude, il faut avancer là-dessus. Le retour progressif de cuisines dans les écoles et l'adaptation de la cuisine centrale : c'est un objectif qui peut être largement partagé. Le retour aux contenants inox : oui, oui. L'élaboration d'un plan de formation pour les agents de la Caisse des écoles, on en a parlé à plusieurs reprises, je pense que ça peut être largement partagé. La gouvernance demande une plus large part aux parents d'élèves et aux enfants, on a déjà évoqué à plusieurs reprises dans ce conseil. Je pense que cela ne pose pas de problème majeur.

Dans le second vœu, je ne parle pas des considérants, mais simplement de l'application du vœu, on aurait trois demandes sur la cuisine de grande taille construite sur le projet de la Chapelle International. Oui, bien sûr. Que soit étudiée dans l'école du projet urbain Chapelle-Charbon et sur le secteur Hébert la possibilité de créer une unité de production de restauration scolaire, c'est anticipé. Je pense que ceci peut être partagé par tout le monde.

Enfin, pour chaque nouvelle construction ou reconstruction d'école ou de collège, il faudrait que soit prévue une cuisine en capacité de fournir les repas nécessaires à l'établissement ainsi qu'à ceux qui sont aux alentours. C'est aussi de l'anticipation. Je pense que ceci dépasse complètement les clivages politiques et que chacun peut s'y retrouver. Essayons de faire abstraction de toutes les discussions qu'il y a eu avant avec les antagonismes qu'il a pu y avoir, ou éventuellement de tel ou tel considérant. Restons sur le fond de la demande de ces deux vœux. Je pense qu'ils sont d'intérêt général. Ils anticipent des attentes qui sont majeures et il faut les accompagner. C'est la raison pour laquelle je voterai ces deux vœux.

Éric LEJOINDRE : C'est amusant comme la participation citoyenne, la démocratie participative, la consultation, c'est toujours important. Je continue à me poser la question. Qu'est-ce qui justifie le fait que le pouvoir politique, les élus décident avant même que dans quelques semaines, il y ait le compte rendu d'un travail qui est fait bien plus largement qu'avec les élus ? Pourquoi faut-il rayer d'un trait de plume le travail en cours ? Pourquoi faut-il mépriser tous ceux qui participent à ces réunions et qui font ce travail ? Je ne comprends pas.

Hugo TOUZET : Je serai bref, beaucoup de choses ont déjà été dites. On va s'abstenir ce soir sur ce vœu, pour deux raisons. Premièrement, on n'a pas de désaccord avec le contenu du vœu. Je trouve qu'il rappelle les enjeux en termes d'alimentation, d'écologie et à la fois les dysfonctionnements du système actuel, que nous partageons totalement. Simplement, il y a un problème avec la démarche. Ceci a été répété : il y a énormément de consultations, de concertations en ce moment qui ont lieu, y compris à notre demande collective, et qui ont montré des choses extrêmement intéressantes, notamment la volonté des parents pas

simplement d'obtenir quelques améliorations à la marge, mais de refonder vraiment le système, de repenser le système. Je trouve que ce sont des choses extrêmement intéressantes.

La question de la remunicipalisation est également extrêmement présente dans ces concertations. C'est peut-être un autre débat que l'on pourra avoir, mais je considère à ce titre-là que la remise en cause de la DSP devrait être un préalable pour repenser derrière un modèle dont on a besoin.

On s'abstiendra ce soir, pas pour une question de fond. Le problème, c'est que l'on a l'impression que c'est une démarche qui se réapproprie un petit peu un débat et un sujet importants dans l'arrondissement, qui sont en train de se tenir avec des parents, des habitants du quartier et encore une fois notre demande. Nous avons l'impression que c'est un peu une démarche de réappropriation d'un débat en cours.

Éric LEJOINDRE : Merci. Je pense qu'il faut respecter les démarches que nous avons nous-mêmes engagées, par un vœu que nous avons voté. Je ne comprends pas pourquoi il faut aujourd'hui mettre un terme à une démarche. Peut-être que nous serons capables - je crois que ce sera le cas - au prochain conseil d'arrondissement ou à celui d'après, peut-être en reprenant beaucoup d'éléments qui sont aujourd'hui dans les vœux présentés par un certain nombre d'élus, en capacité de voter un texte. Mais pourquoi ne pas aller au bout de cette démarche ? Pourquoi s'asseoir sur une démarche que nous avons nous-mêmes revendiquée à l'unanimité ? C'est tout de même surprenant. Je pense que le conseil d'arrondissement, en adoptant ces vœux, décrèterait que le pouvoir politique doit ne pas permettre l'expression jusqu'au bout d'un travail qui encore une fois, n'a pas vocation à s'éterniser. Pourquoi faut-il aujourd'hui décider ce qui doit être réfléchi encore pendant quelques semaines ? Je pense que cela doit nous amener, les uns et les autres, à réfléchir à ce qu'est notre posture d'élu en la matière.

Il reste un certain nombre de demandes de prise de parole.

Loïc LORENZINI : Merci Monsieur le Maire. Contrairement à ce que j'ai entendu dans le débat, je pense et les écologistes pensent qu'il faut sortir de cette DSP. Je pense qu'aujourd'hui, on n'a pas les moyens de contrôler cette DSP. Ce n'est pas vrai uniquement pour la mairie du 18^e ou l'Hôtel de Ville. Je pense que c'est vrai pour de nombreuses collectivités. Quand on a des DSP à 15 ou 16 millions d'euros par an, on n'a pas les moyens de contrôler efficacement. On n'a pas l'expertise, on n'a pas les moyens humains. Il est vrai qu'aujourd'hui, pour les collectivités qui passent par les DSP, j'ai la sensation que l'on perd du pouvoir sur ces grandes entreprises, ces grands délégataires qui ont beaucoup plus de moyens que nous. On n'a pas les moyens de les contrôler. C'est pourquoi il faut sortir me semble-t-il de la DSP.

C'est vrai par exemple sur l'eau à Paris. Quand on a remunicipalisé l'eau de Paris, on a bien vu la difficulté d'avoir les éléments par Veolia pour passer à la municipalisation. En l'occurrence, c'est pareil. Il n'y a donc pas que la restauration, il y a un ensemble de services publics aujourd'hui que les collectivités doivent se réapproprier. C'est le premier point.

Ensuite sur la mairie du 2^e arrondissement, vous en avez parlé et je ne comprends pas très bien pourquoi. Ce qu'il faut noter, c'est que la mairie du 2^e arrondissement va sortir des barquettes en plastique dès septembre pour passer à des barquettes en acier inoxydable. Aujourd'hui, les repas des cantines de la mairie du 2^e arrondissement ne sont plus produits à la cuisine centrale Rue Riquet, mais dans une autre cuisine centrale, un peu plus loin, qui est beaucoup plus moderne, qui offre plus d'espace et qui donc permet de cuisiner davantage et mieux. Il faut arrêter de vouloir mettre tout dans le même sac : aujourd'hui, les repas des cantines du second arrondissement ne sont plus celles d'il y a quelque temps.

Enfin, dans le 2^e arrondissement, la SOGERES paye des pénalités quand il y a des défauts de production et des défauts à la DSP.

On n'a jamais entendu la SOGERES, qui se cache toujours derrière la mairie d'arrondissement. En période de crise, jamais la SOGERES n'est venue nous expliquer. On aurait voulu l'avoir dans la concertation. Jamais elle n'est venue s'expliquer sur les défauts de service lorsqu'il y en a eu. Ce n'est pas normal. Je n'irais pas plus loin sur le sujet.

Concernant l'opportunisme politique, Monsieur le Maire vous ne pouvez pas nous dire que les élus écolos font de l'opportunisme politique sur un sujet que nous suivons depuis plusieurs mandats. Pascal JULIEN en est témoin, il a témoigné plusieurs fois ici. Ce n'est pas la première fois que les élus écolos parlent de la restauration scolaire. Les vœux que l'on a déposés au sein de cette majorité, mis en place avec vous, sont à l'origine des vœux déposés par les élus écolos. Mais dire que parce que l'on parle de la restauration, ce serait de l'opportunisme politique, je trouve que c'est nous faire un mauvais procès.

On a beaucoup parlé de la concertation. Je trouve que là aussi, opposer notre vœu à la concertation n'est pas correct. Personne ne doit rayer d'un coup de plume ce qui est dit, ce qui est fait en ce moment. On a besoin de la concertation. On est les premiers à la défendre sur différents sujets. Pourquoi ? Parce que l'on a besoin de l'expertise de tout le monde. Ce que l'on fait aujourd'hui avec ces vœux, c'est simplement déposer, mettre une proposition sur la table dans un cadre démocratique d'échange avec les élus, rien de plus. Je ne comprends pas que vous vous cachiez derrière la concertation, tout en nous disant « C'est bien ce que vous écrivez, mais finalement sur la forme ça ne va pas ». Non, à un moment donné il faut être plus clair que cela. Je pense que les écolos là-dessus, on l'est.

Nous respectons la concertation, vous le savez très bien. En aucun cas on ne souhaite y mettre fin et en aucun cas on n'y mettra fin.

Sur la concertation, effectivement c'est un vœu que nous avons voté le 26 novembre. Mais on aurait bien voulu qu'à côté du vœu du 26 novembre, on ait un mot sur l'audit de la DSP sur la séquence précédente. On n'a jamais poussé l'exercice de cet audit qu'il soit d'ordre financier, technique ou autre. Mais encore une fois, on n'a pas les moyens. On n'est pas les seuls à ne pas pouvoir maîtriser la DSP.

Le nouveau vœu qui nous est présenté me paraît bien alambiqué. On n'en a pas encore vraiment parlé. On l'a sur la table, mais il me paraît très compliqué. Je pense que s'il est compliqué, c'est qu'il cache des choses.

Premièrement, il contient des choses qui sont fausses. Par exemple, il est inscrit que le conseil d'arrondissement du 18^e renouvelle le vœu voté à l'unanimité lors de la séance du 26 novembre 2018. C'est-à-dire qu'il y ait un audit sur la possibilité de construction de nouvelles cuisines dans l'arrondissement si cela permet une amélioration gustative notable. Or, nous n'avons jamais parlé de cela dans le vœu du 26 novembre. Alors peut-être que je comprends mal ce qui est écrit dans le vœu. Je l'ai regardé. Peut-être que c'est une erreur de ma part, mais il n'est pas non plus écrit qu'il y avait une étude des modalités financières de municipalisation de la restauration scolaire, rien de tout ça.

Ensuite, on nous dit que cela pourrait être mis en place, mais à l'échéance du marché actuel. Ce n'est pas possible, en termes de calendrier. Sinon, cela revient à ce que disait Douchka MARCOVIC. Si on attend encore une fois d'être au pied du mur pour se dire « Il faut changer », on sera pris dans le même cercle infernal. Donc, c'est maintenant, si l'on veut sortir de cela. On est repartis pour 5 ans. On avait d'ailleurs demandé à être sur une durée de 4 ans sur la prochaine DSP. Si on veut changer les choses en 2022, c'est maintenant qu'il faut s'y attaquer. Sachant que c'est quand même un sujet ultra complexe.

Enfin, le dernier attendu de ce vœu est d'attendre les conclusions de la consultation qui seront connues au début du mois de juillet 2019.

Mais encore une fois, je crois que les deux choses ne sont pas opposées. « À l'issue de cette consultation, la mise en œuvre des préconisations issues de celle-ci ». Il y a donc une concertation, c'est très bien. Il y a plein de choses intéressantes qui sont dites. Mais en même temps, il y a la concertation citoyenne et aussi la concertation avec les élus. Aujourd'hui ce que l'on porte, c'est une parole d'élus d'un groupe engagé depuis longtemps sur ce sujet-là. Je ne comprends vraiment pas pourquoi vous vous mettez en opposition avec la concertation.

Dernier point sur l'aménagement du territoire, concernant la question de retrouver d'autres cuisines comme lieux de production. Effectivement, les modèles centralisés au maximum comme on les connaît aujourd'hui, ce n'est plus possible. Il y a donc aussi une question d'aménagement du territoire derrière ça et la question de la relocalisation au plus près. Je ne parle pas d'une cantine dans chaque école, ça me paraît compliqué. Mais en tout cas une relocalisation au plus près des écoles, ce qui nous semble largement envisageable.

En tout cas, on s'abstiendra sur le vœu qui est proposé et bien sûr, nous maintenons nos autres vœux.

Éric LEJOINDRE : Je veux bien tout entendre. D'abord, j'apprécie que l'on ne travestisse pas ce que j'ai dit. Je n'ai jamais reproché à un quelconque élu de s'exprimer sur un sujet. D'ailleurs les élus écologistes comme les autres ne se sont pas privés, tout au long de ces derniers mois, de faire part de leurs propositions à bien des égards.

Je suis vraiment désolé, mais oui, il y a une contradiction absolument majeure à voter un texte qui donne les conclusions d'un travail qui n'est pas encore abouti, je suis désolé de le dire. Cette contribution au débat a déjà eu lieu à de multiples reprises. Elle a lieu dans toutes les réunions de la concertation qui existent. Le groupe Écologiste s'est déjà exprimé à de nombreuses reprises là-dessus. Si ce n'est pas une tentative de mettre de la pression sur la concertation, je ne sais pas ce que c'est.

C'est très contradictoire. Je suis élu du 18^e par le choix des habitants. Ce n'est pas le cas de tout le monde, dans cette salle. Je suis désolé, mais au conseil d'arrondissement, ceux qui ont le droit à la parole sont ceux qui ont été désignés par les habitants du 18^e pour avoir le droit à la parole. Chacun sera libre d'être candidat et de dire les choses. La chance que j'aie, c'est d'avoir été élu par les habitants du 18^e pour porter une parole collective, ce qui n'est pas le cas de tout le monde.

J'en déduis que les vœux du Groupe Écologiste de Paris ne sont pas retirés, malgré le travail qui est en cours. Je n'ai pas oublié. Je vais laisser la parole à Dominique pour redonner un certain nombre d'éléments sur le fond et sur la forme. Mais voilà, je redis les choses. Il y a beaucoup de choses dans les vœux qui ont été présentés et avec lesquelles je suis en accord et il y a peut-être des choses où je le suis moins. Mais la réalité, c'est que cette concertation est en cours. Elle doit être respectée et elle doit aller à son terme.

Dominique DEMANGEL : Je ne m'exprimerai pas sur le fond du sujet. J'aurais bien aimé avoir la possibilité de vous parler de la restauration collective dans le 18^e arrondissement. Mais j'ai très clairement le sentiment que ce n'est pas le sujet. Je n'en parlerai donc pas ce soir.

Sur la concertation, je ferais une petite remarque. Lorsque cette concertation a été proposée et mise en place, le Groupe Écologiste est venu nous voir en nous demandant un séquençage sur le déroulement de cette concertation avec les différentes phases. Il n'y avait

aucun problème. Première phase, deuxième phase, les commissions vont se réunir, il y aura une plénière. Nous nous sommes mis d'accord sur le séquençage demandé. C'est le mot qui avait été utilisé. Nous l'avons accepté.

Cependant, j'ai le sentiment que la dernière séquence n'est pas encore arrivée. Est-ce que cette demande de séquençage ne correspondait à rien ? Je ne sais pas, mais c'est extrêmement surprenant puisque c'est effectivement un refus ou la remise en cause de ce qui était la demande de ce groupe.

Deuxième petite remarque. Quelqu'un du même groupe d'ailleurs vient d'utiliser le terme « complexité des sujets ». Tout ce que j'ai entendu jusqu'à présent, ce soir, me paraît relever du (05.36.37). Je pense que ce sont des sujets extrêmement complexes. Je souhaiterais que ce simplisme ne se fasse pas au détriment de l'ensemble des enfants du 18^e. Parce que ce dont nous parlons, c'est l'ensemble des repas qui sont mangés par les 14 000 enfants dans les écoles du 18^e, tous les jours. Je peux vous dire que je suis très loin d'avoir à rougir sur la qualité de ce que les enfants mangent dans les écoles du 18^e. Le fait que ceci ne soit pas réaffirmé tout au moins dans cette enceinte n'est pas bon. J'espère en tout cas que nous aurons l'occasion d'en discuter de manière constructive en s'écoutant. J'ai été extrêmement choquée par le fait que lors d'une concertation très large à laquelle beaucoup de parents sont venus, des experts, etc., ces derniers n'aient pas pu s'exprimer. Pour moi, ce n'est pas cela du dialogue et ce n'est pas de la concertation. Il faut que chacun laisse la parole aux autres et écoute ce que les autres ont à dire.

Voilà. Je pense qu'il y a une concertation en cours. J'espère que nous reparlerons de tous ces sujets. Mais en tout état de cause, pas avec des fake news, pas avec des affirmations gratuites et fausses.

Je relèverai pour finir une petite remarque sur ce qui a été dit ce soir concernant les repas végétariens. Je rappellerai qu'ils ont été introduits à mon initiative dans la délégation précédente. Par ailleurs, la demande qui avait été formulée par le Groupe Écologiste n'était pas une demande d'alternative végétarienne tous les jours. Elle était d'avoir deux repas végétariens par semaine, ce qui n'est pas la proposition que j'ai faite.

Une intervenante : C'est complètement faux.

Dominique DEMANGEL : C'est un bon exemple. La demande du groupe était d'avoir deux repas par semaine. Je peux d'ailleurs vous donner toutes les délibérations du comité de gestion et de la Caisse des écoles à cet égard. J'ai fait une proposition d'alternative végétarienne en sus du repas végétarien hebdomadaire. Je pense que si l'on veut pouvoir discuter sérieusement de ce type de sujet, il faut le faire de cette manière-là, de façon précise, en sachant quelles sont les conséquences de ce que l'on dit sur l'ensemble des sujets.

Je suis à la disposition de tout le monde pour en parler sérieusement, mais au service de tout le monde.

Éric LEJOINDRE : Il y a des éléments de faits. L'alternative végétarienne est une nouveauté de ce contrat de DSP. L'introduction des repas végétariens pour tout le monde est effectivement une évolution de la DSP précédente dans la précédente mandature à l'initiative du comité de gestion de l'époque. Je suis désolé, mais c'est juste la réalité. Il est inutile d'aller vérifier, il suffit de regarder les menus de la DSP précédente et chacun pourra le constater.

Je crois avoir compris que la volonté n'est pas d'aboutir à un vœu collectif ce soir, et donc de maintenir les deux vœux présentés par les élus Europe Écologie les Verts.

Je vais vous inviter à voter contre, encore une fois, comme Hugo TOUZET l'a dit, comme d'autres l'ont dit. Pas, parce que je ne partage pas tout, mais, parce que je considère que la démarche dans laquelle nous nous sommes engagés collectivement est essentielle.

Chacun a eu l'occasion d'exprimer sa volonté, ses idées, ses envies. Rien n'interdit aux élus de retirer, au bénéfice du travail en cours, les vœux qui ont été déposés. Je pense que tout le monde a entendu les positions de tout le monde là-dessus. Il s'agit de respecter le travail qui est aujourd'hui en cours. Sinon malheureusement, je serais amené à proposer de voter contre, encore une fois pas, parce que tout ne me va pas sur le fond, mais tout simplement, parce que je respecte les votes que je fais et les démarches dans lesquelles je suis engagé.

Je vois déjà beaucoup de choses fausses circuler sur les réseaux sociaux. Mais que l'on ne puisse pas dire que l'on ne s'intéresse pas à cette question, que l'on ne veut pas travailler, que l'on n'est pas là pour avancer. Je soumettrai aux voix un vœu qui effectivement ne dit rien de tout cela, sur le fond. Il rappelle la démarche dans laquelle nous sommes engagés, qui je crois nous engage tous et doit *a minima* éviter que trop de n'importe quoi ne circule en sortant de cette salle.

Si on est d'accord sur la méthode, je vais donc mettre aux voix les vœux présentés par les élus Europe Écologie des Verts.

Le vœu V18201919 n'est pas adopté.

Le vœu V18201921 n'est pas adopté.

Éric LEJOINDRE : Je mets aux voix le vœu distribué sur table. Les pouvoirs sont vérifiés.

Le vœu n'est pas adopté.

V18201920 Voeu déposé par les élu-e-s du groupe EELV relatif à la ligne de bus n° 40 (anciennement Montmartrobus)

Frédéric BADINA SERPETTE : Merci Monsieur le Maire. Comme vous le savez, vous l'aurez remarqué, la ligne anciennement Montmartrobus est devenue la ligne 40. D'ailleurs, je me demande si autour de la table on était informés en amont. La ligne date tout de même de 1983. Que le nom disparaisse ainsi du jour au lendemain, c'est assez déstabilisant.

Mais au-delà, et c'est ce qui est le plus important, c'est qu'il semble qu'il soit beaucoup plus facile de prolonger aujourd'hui Montmartrobus vers les quartiers d'affaires du 9^e que vers la Porte Montmartre. Je rappelle en cela le vœu que nous avons voté collectivement le 15 juin 2015, qui demandait son prolongement à la Porte Montmartre et donc une étude pour ce prolongement. À l'époque, la réponse qui nous avait été faite était que cela aurait un coût trop important, et notamment le fait de devoir racheter un bus coûtait trop cher pour pouvoir le prolonger à la Porte Montmartre.

Il semblerait qu'il soit encore une fois beaucoup plus simple de le prolonger dans le 9^e arrondissement. Aujourd'hui on aimerait au travers de ce vœu faire en sorte qu'Île-de-France Mobilité se pose de nouveau la question, parce qu'il serait peut-être temps qu'ils le fassent vraiment, de la pertinence de prolonger le bus Montmartrobus qui est la ligne 40 à la Porte Montmartre en prenant les mêmes bases que celles qui ont été prises pour le prolonger dans le 9^e arrondissement. Je pense que pour le quartier de la Porte Montmartre qui a besoin d'être beaucoup mieux connecté au cœur de Paris en passant par Montmartre, ce serait tout à fait juste. Ce serait juste aussi au regard des équipements publics de la Porte Montmartre. Ce serait juste au regard des nouveaux équipements tels que l'hôtel qui

s'est ouvert à la Porte Montmartre, tels que les équipements liés aux entreprises qui se sont installées à la Porte Montmartre.

Pour toutes ces raisons, le but de ce vœu est de demander de nouveau cette étude de prolongement de la ligne 40 en se basant sur ce qui a été produit pour le prolongement dans le 9^e arrondissement. Et puis surtout peut-être pour Île-de-France Mobilité d'informer de manière un peu plus transparente les habitants et notamment ceux de la Porte Montmartre sur le choix qui sera fait. Parce qu'encore une fois, quand la RATP est venue nous dire que finalement ce n'était pas possible, on n'a pas eu le droit d'avoir les données qui permettaient de le dire.

Il faudrait que l'on ait une vraie étude socio-économique qui permette de le faire. Il semblerait que la maire du 9^e ait été plus efficace que l'ensemble des administrateurs d'Île-de-France Mobilité de Paris pour obtenir ce prolongement.

Je vous propose de voter positivement ce vœu.

Éric LEJOINDRE : Merci. Effectivement, c'est une revendication de longue date que nous portons. Comme toi, je ne peux que regretter que la parole de la maire du 9^e - qui n'est d'ailleurs fondée sur aucune étude, mais juste sur l'envie qu'elle avait de voir le bus prolongé vers le sud - ait eu plus de poids que nos interventions, la mienne en tant que maire du 18^e et du conseil d'arrondissement qui a eu l'occasion de s'exprimer sur notre volonté de prolonger vers le nord la ligne du Montmartrobus. Je crains qu'il y ait aujourd'hui une difficulté à la prolonger au sud et au nord, le risque étant de l'allonger de beaucoup. Je regrette cette méthode qui consiste à donner le sentiment que l'on privilégie ceux que l'on aime bien à ceux qui font des revendications légitimes.

J'aurais bien rajouté un amendement au vœu que vous proposiez, qui consistait à rappeler les positions collectives que nous avons prises là-dessus. Mais avec cet amendement que je fais à l'oral, je pense que nous pouvons voter ce vœu.

Danièle PREMEL : Très rapidement pour dire qu'effectivement, j'approuve totalement ce qu'au dit Frédéric au sujet du nom qui disparaît d'un coup. D'autre part, c'est aussi un désenclavement pour la Porte Montmartre que de pouvoir être liée avec Montmartre, ce qui est très important. Ces deux populations doivent se rencontrer. On votera donc avec les deux mains.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup.

Le vœu V18201920 est approuvé à l'unanimité.

V18201927 Voeu déposé par les élu-e-s du groupe LR-CI relatif au dispositif Paris Respirer

Christian HONORE : Le dispositif Paris Respirer, quartier Château Rouge, a été étendu à une nouvelle rue du secteur. Au vu du retour d'expérience, les habitants souhaitent que le dispositif intègre la Rue Marcadet et la Rue Labat dans leurs portions situées entre le Boulevard Barbès et la Rue Ordener.

On constate que les automobilistes ne respectent pas l'interdiction de circuler dans le périmètre notamment à l'angle des rues Cadet et Stephenson. Pour pallier ces dysfonctionnements, des habitants suggèrent l'augmentation du nombre d'agents chargés de faire respecter les règles de circulation. De plus, l'extension du dispositif entraîne un

report de circulation en périphérie de la zone délimitée. Il apparaît donc nécessaire d'améliorer l'information sur le périmètre concerné par le dispositif Paris Respire.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons d'étendre le périmètre du dispositif Paris Respire aux rues Marcadet et Labat dans leur portion comprise entre le Boulevard Barbès et la Rue Labat, de mobiliser un nombre plus important d'agents chargés de faire respecter les limites du périmètre concerné et enfin d'installer des panneaux de signalisation, afin d'informer les automobilistes sur le périmètre de Paris Respire et de les réorienter vers un itinéraire de substitution. Je vous remercie.

V18201922 Voeu déposé par les élu-e-s du groupe EELV relatif au dispositif Paris Respire dans le 18^e arrondissement

Frédéric BADINA SERPETTE : On a un sujet de moyens, que l'on constate tous collectivement, y compris sur le territoire quand on est interrogés par les différents collectifs que nous pouvons rencontrer ou par les habitants. Aujourd'hui, on ne peut que constater le manque de moyens que ce soit Montmartre ou à Château Rouge. Pour Montmartre, même si la situation est meilleure, il y a quand même un sujet sur le respect certes de la part des automobilistes, mais aussi de notre capacité à la ville de pouvoir faire respecter ce périmètre, que ce soit encore une fois à Montmartre ou à Château Rouge.

La demande est la même que celle de Monsieur HONORE. L'idée est de réfléchir sur le périmètre et qu'au-delà du fait de redemander des moyens et d'affirmer auprès de la maire de Paris que nous avons besoin de moyens rapidement, il faut qu'on les ait aussi. Je sais que c'est compliqué, je crois que Gilles va nous dire à peu près ce qui est envisagé. Mais il faut tous qu'on le réaffirme : nous avons besoin de moyens dès maintenant pour faire en sorte que Paris Respire soit respecté, en tout cas sur Château Rouge et Montmartre. C'est ce qu'attendent les habitants, c'est ce que nous attendons aussi d'un dispositif comme celui-là. Je vous rappelle qu'en 2003 déjà, on montait les premières opérations à Montmartre pour bloquer les rues et faire en sorte qu'en 2004, la première zone Paris Respire à Montmartre puisse naître. On a refait récemment une opération pour sensibiliser à ces questions-là. Il faut maintenant que l'on aille au bout de cela et faire en sorte d'avoir les moyens adéquats. Puis il s'agira ensuite de réfléchir sur le périmètre. C'est difficile, mais ça fonctionne. Il est vrai qu'il y a un certain nombre de nuisances et de reports sur les rues alentour. Il faut que l'on regarde ce que l'on peut faire pour apaiser notamment sur Stephenson et essayer de faire en sorte que tout cela puisse se faire de la manière la plus apaisée possible. Même si comme toujours sur ce type de dispositif, quand on piétonnise, de fait ça renvoie la circulation ailleurs. C'est ainsi, mais il faut y travailler pour arriver à apaiser les choses.

Ce vœu vise dans un premier temps à affirmer le fait de renforcer les moyens et ensuite de revoir le périmètre, en tout cas de l'élargir pour faire en sorte que certaines petites rues difficilement praticables ne subissent pas non plus les reports de circulation.

Gilles MENEDE : Merci Monsieur le Maire. Merci Messieurs HONORE et BADINA pour ce vœu à une heure tardive. Nous travaillons déjà, après l'extension du Paris Respire à 19 rues depuis le 30 mars, aux différents considérants que vous avez mis dans vos vœux. Effectivement, la nouvelle extension du périmètre est un sujet, puisque nous avons rencontré des retours des riverains sur la rue Marcadet, la rue Labat, la rue Stephenson, vous les avez toutes citées. Effectivement, il s'agit de réfléchir peut-être encore à une extension du périmètre.

Cependant, c'est bien d'étendre le périmètre, mais il y aura toujours un effet report à la limite du périmètre. Quand je vous entends tous dire « La rue Marcadet doit être incluse dedans »,

certainement qu'elle sera dedans, mais n'oubliez jamais que quand ce sera le cas, l'effet report sera sur la rue Ordener. Il faut donc réfléchir un peu plus au plan de circulation. Parce que si vous étendez, vous allez toujours vous retrouver avec du report. Le problème est à la limite du périmètre, comme vous vous en doutez.

Nous avons aussi travaillé sur le renforcement des agents de la ville pour mieux encadrer l'opération Paris Respire. Nous avons déjà obtenu des moyens supplémentaires sur le périmètre de la Goutte d'Or. Je veux d'ailleurs tirer mon chapeau aux agents qui contrôlent tous les points d'entrée depuis mi-avril, début mai, parce qu'ils font un travail très difficile. Il leur faut sans cesse négocier avec des automobilistes fous qui veulent absolument rentrer dans le périmètre qui est maintenant interdit.

Nous avons commencé à travailler sur l'extension du périmètre. Une réunion des services techniques a eu lieu la semaine dernière sur le renforcement des agents.

Que vous dire par rapport au vœu ? Je vais laisser le maire conclure là-dessus. En tout cas, on travaille sur tous les éléments que vous avez évoqués. Je vous proposerai plutôt de faire un bilan un peu plus tard, soit juste avant l'été au prochain conseil, soit après l'été. Sachant que l'on travaille déjà sur tous ces sujets-là. Monsieur le Maire complètera très certainement utilement.

Éric LEJOINDRE : Je n'ai rien à ajouter sur le fond. Si les vœux sont maintenus, je n'ai pas de difficulté à ce qu'ils soient votés. Même si de toute façon, on ne peut pas tirer un bilan au bout d'un mois ou deux. On n'est pas obligé de mettre en œuvre les vœux dans les deux semaines, non plus.

Je voulais à nouveau tirer mon chapeau, mais Gilles MENEDE l'a fait, aux agents qui contrôlent les points d'entrée et notamment sur le Paris Respire de la Goutte-d'Or qui est quand même très difficile à contrôler. Ils le font dans des conditions de tension quand même très fortes.

Les vœux sont-ils maintenus ? Oui.

Le vœu V18201920 est approuvé à l'unanimité.

Le vœu V18201922 est approuvé à l'unanimité.

V18201923 Voeu déposé par les élu-e-s du groupe PCF relatif à dénomination d'une place, d'une rue ou d'un lieu de l'arrondissement en hommage au poète et philosophe tamoul Thiruvalluvar

Danièle PREMEL : Merci Monsieur le Maire. Sur notre arrondissement, notamment à la Chapelle, il y a une importante communauté tamoule. Historiquement, deux vagues d'immigration se sont succédé : la première en date de 1948 suite à l'indépendance de l'Inde et du Sri Lanka, la seconde remonte à 1983 et a été provoquée par le conflit du Sri Lanka entre Tamouls et Cingalais.

Aujourd'hui, cette communauté qui se dit parfois oubliée demande par ses organisations d'être reconnue comme étant partie prenante de la vie de l'arrondissement à travers la nomination d'une place, d'une rue ou d'un lieu de l'arrondissement en hommage à Thiruvalluvar.

Thiruvalluvar, poète et philosophe tamoul du 5^e siècle avant notre ère, est connu pour son ouvrage le Tirukkural, un recueil de réflexions philosophique pour avoir une vie harmonieuse et saine.

Ces écrits considérés comme fondateurs de la culture tamoule sont aussi une référence pour l'humanité tout entière.

Par ce vœu, nous proposons une figure qui ne soit pas de notre histoire française ou locale, mais de notre universalité que nous partageons chaque année au moment de la fête de Galèche par une procession dans notre arrondissement.

C'est pour toutes ces raisons que les élus du groupe communiste du conseil d'arrondissement émettent le vœu qu'une place, une rue ou un lieu de l'arrondissement soit nommé en hommage à Thiruvalluvar.

Je vous remercie. Je rappellerai l'une de ses maximes : « Avant de désirer quelque chose, on doit la mériter ».

Éric LEJOINDRE : Merci pour cette leçon de philosophie. Je propose un léger amendement à ce vœu pour que nous puissions le soumettre d'abord à la commission de dénomination de voies. Il s'agit quand même d'un homme, mais pas dans l'idée de rajouter trop d'hommes. Nous avons la chance d'avoir cet outil dans le 18^e donc si vous en êtes d'accord, on pourrait voter le vœu avec le léger amendement qui vous a été distribué.

Le vœu V18201923 est approuvé à l'unanimité.

V18201926 Voeu déposé par les élu-e-s du groupe DPE relatif à la rue Caulaincourt

Didier GUILLOT : Compte tenu des flux et notamment de la vitesse de circulation sur la rue Caulaincourt, sans doute liés à la topographie, nous proposons tout simplement de créer un lieu de sécurisation au niveau du 10 rue Caulaincourt, afin de faciliter et de sécuriser les flux piétons entre l'avenue Rachel et la voie d'accès au magasin de bricolage bien connu du 18^e et les hôtels de proximité.

Gilles MENEDE : Monsieur GUILLOT, merci pour ce vœu. Je suis un peu surpris, parce que même si Madame MEHAL me l'avait présenté, nous nous sommes rencontrés vendredi 10 mai à 11 heures. Je lui avais dit qu'il n'était peut-être pas nécessaire de faire un vœu. Ceci a été transmis au service, on va étudier ce sujet. Je ne manquerai pas de vous faire un retour sur la possibilité technique de faire un ralentisseur, un feu ou je ne sais quoi s'il y a lieu.

Loïc LORENZINI : Merci. S'agissant de la sécurisation des piétons sur l'espace public, le Groupe Ecolo votera pour ce vœu. Ce que l'on y voit aussi derrière, ce sont des soucis de circulation liés à un trafic qui est assez dense sur cet axe-là. Il faut continuer les efforts qui ont déjà été entrepris depuis trois mandatures pour limiter je pense les voitures dans notre ville qui causent de la pollution. Puis cela nous permet aussi de parler des bus touristiques qui sont sur le pont Caulaincourt, qui avaient eu tendance à disparaître, mais qui sont revenus *a priori* à cause de la fermeture du parking qu'il y avait avant Batignolles. Les bus stationnement et laissent souvent le moteur allumé. Là aussi, je ne sais pas exactement quelles seraient les solutions. En tout cas, il faudrait que l'on s'y penche avec l'hôtel de ville et sans doute le préfet pour pouvoir être coercitifs et faire en sorte qu'il n'y ait plus ces bus qui sont un véritable poison.

En même temps, il est vrai qu'il y a un peu de cohérence du côté du groupe DPE. D'un côté, on ne peut pas appeler de la volonté d'une zone touristique internationale, ouverture des magasins le dimanche, etc., et puis déplorer à côté une trop grosse fréquentation notamment au niveau touristique. Merci.

Éric LEJOINDRE : Merci. Le vœu a été déposé. Honnêtement, une séance de travail a déjà eu lieu. Je ne suis pas sûr que le conseil d'arrondissement ait vocation à tirer des vœux de

toutes les réunions de travail que nous faisons. Mais enfin, il existe donc je vais le soumettre aux voix.

Le vœu V18201926 est approuvé à l'unanimité.

V18201929 Voeu déposé par Pierre Liscia relatif à l'exécution réelle du "plan Église" de la Ville de Paris

Pierre LISCIA : Merci Monsieur le Maire. Je ne suis pas persuadé que le quorum soit réuni, mais ce n'est pas grave.

J'espère que l'unanimité de ce soir se poursuivra jusqu'à ce vœu. Il s'agit d'un vœu qui ne nécessite aucune demande, mais simplement une demande de précision.

Vous connaissez l'état des églises de Paris, qui sont d'ailleurs la propriété de la ville. Comme vous le savez, depuis la loi de séparation de l'Église et de l'État, les édifices culturels construits avant 1905 sont propriétés des communes en dehors des cathédrales. La ville de Paris est donc propriétaire de 85 églises, 9 temples et 2 synagogues. Pour la plupart, ces édifices contribuent et constituent le patrimoine historique de la ville de Paris, puisqu'ils sont inscrits ou classés au titre des monuments historiques. La ville est je le rappelle non seulement propriétaire du bâti, mais également propriétaire des œuvres, de 40 000 œuvres d'art qui s'y trouvent, dont nombre d'entre elles sont en situation de péril ou en situation de dégradation avancée.

Les experts du patrimoine estiment qu'il faudrait 500 millions d'euros pour réaliser les travaux urgents des restaurations sur les 20 chantiers prioritaires à Paris. C'est la raison pour laquelle, pour faire face à ces besoins, la maire de Paris avait annoncé en début de son mandat un plan d'action de 80 millions d'euros sur 6 ans pour ces églises. Certes, c'est bien inférieur aux 500 millions d'euros nécessaires. C'est la raison de ce vœu. Nous avons finalement peu de visibilité sur l'exécution réelle de ce plan de 80 millions d'euros sur 6 ans.

Comme nous arrivons presque, à quelques mois près, au terme de la mandature, je vous propose de demander que la maire de Paris publie un état des lieux précis de l'exécution réelle de ce plan d'action. Un plan dans lequel figurent pour chaque site l'ensemble des autorisations d'engagement et les dépenses effectivement réalisées ainsi que la liste exhaustive des travaux de restauration réalisés, en cours et à venir. Je précise également que c'est une demande régulière et insistante des associations de défense du patrimoine de Paris. Je vous remercie.

Éric LEJOINDRE : Merci. Je vais laisser Carine ROLLAND donner des éléments de réponse. Je voudrais rajouter pour la bonne information de tout le monde que la mosquée de Paris, bien qu'elle date d'après 1905 - une loi spéciale avait été votée à l'époque - est aussi un bâtiment municipal que nous entretenons, puisqu'elle a été construite en hommage et en remerciement aux musulmans, aux Français qui ont donné leur vie pour la patrie pendant la Première Guerre Mondiale. Une loi spécifique avait été votée pour faire en sorte que cette mosquée qui date des années 20 soit considérée en dehors des règles habituelles de la laïcité.

Cela n'a rien à voir avec la question, même s'il y a aussi des travaux à faire dans la Grande Mosquée de Paris. La parole est à Carine ROLLAND.

Carine ROLLAND : Merci. Je vous rejoins et nous vous rejoignons, Monsieur LISCIA. Le sujet est important, puisqu'on parle de notre patrimoine et donc de biens communs. On évoquait tout à l'heure la référence à l'Histoire, à ce qui nous lie, ce qui nous a construits et ce qu'il reste. Le patrimoine en fait bien sûr partie et il se doit d'être entretenu à ce titre.

Tous les travaux engagés font l'objet de délibérations, comme vous le savez. Pour la liste exhaustive, tout est en ligne. C'est fastidieux, certainement.

Je vais vous donner des éléments sur le 18^e. Mais je serais bien ambitieuse de vouloir à 00 h 50 faire l'état des lieux de l'ensemble de la capitale.

Vous l'avez dit : ce qui a été voté au conseil de Paris en début de mandature est un plan de 80 millions d'euros pour 6 ans. À fin 2018, nous en étions sur l'ensemble de Paris à 40 millions d'euros dépensés pour l'entretien, la restauration et la conservation des édifices culturels. Ce qui fait qu'en 2020, nous serons non seulement aux 80 millions d'euros engagés. Pourquoi ce décalage ? Parce que les études prennent toujours du temps en début de mandature et tout se précipite en fin de mandature. Ce qui n'empêche pas cette fois-ci d'engager des dépenses pour la mandature suivante et en dépenses prévues engagées, on sera à 130 millions d'euros. Cela veut dire que l'on accentue l'effort par rapport à ce qui avait été initié par Bertrand DELANOE précédemment.

Pour préciser un peu les choses, dans notre entourage proche, les travaux en cours en 2019 dans le 18^e, l'église Notre-Dame-de-Clignancourt fait l'objet d'une étude pour la rénovation des installations de chauffage et du clocher. À Saint-Jean-de-Montmartre, qui fait partie des édifices que vous mentionnez, un chantier test de restauration de maçonnerie sera lancé cette année, afin de définir le protocole de la restauration qui suivra. C'est un prérequis obligatoire. Parce que Saint-Jean-de-Montmartre, même s'il est d'apparence récente, est classé monument historique. La Basilique du Sacré-Cœur, qui comme vous le savez, a été construite à cheval sur 1905, fait l'objet d'une étude pour la restauration du Grand Orgue. Saint-Pierre-de-Montmartre est la plus vieille église de Paris si je ne me trompe pas. Elle fait l'objet en ce moment d'une réfection de la couverture en tuiles de la sacristie. Puis il y a une tranche expérimentale de restauration des maçonneries. À Saint-Bernard-de-la-Chapelle, au cœur de la Goutte d'Or, il y a la restauration la Flèche en cours, des travaux de restauration du grand orgue.

Pour parler d'opérations très visibles qui se sont déroulées en 2018 et 2019, vous parlez de Saint-Denis-de-Montmartre bien sûr dont la façade a fait l'objet d'une restauration. Il en est de même pour les parements intérieurs.

Même pour le 18^e, je ne suis pas exhaustive, parce que les opérations sont nombreuses. Il y a un vrai débat qui est né à l'occasion du drame de Notre-Dame. Le fait est de savoir s'il y en a assez ou pas. Les experts que vous évoquez considèrent que ce n'est pas assez. Sans passer complètement notre temps uniquement dans les édifices culturels, nous les fréquentons à l'occasion des fêtes paroissiales ou bien à diverses occasions, notamment municipales. Je dois dire que nous n'avons pas de signaux d'alerte de la part de ceux qui pourraient en faire remonter. Si tel avait été le cas, on l'aurait signalé à l'Hôtel de Ville. En tout cas, soit ils sont d'accord avec le Plan Église tel qu'il est prévu, soit ils ne nous le disent pas, mais cela m'étonnerait franchement et l'on est en ordre de marche pour ce qui a été prévu sur 2014-2020.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Sur la base de ces informations, j'imagine que peut-être vous retirez votre vœu ?

Pierre LISCIA : Je vous remercie pour votre réponse. Effectivement, je ne vous demandais pas du tout l'exhaustivité des chantiers ni pour Paris ni pour le 18^e. C'est précisément la raison pour laquelle j'avais demandé la transparence. Vous avez dit vous-même que tout était dans les délibérations qui étaient votées. Oui, mais vous l'avez dit aussi vous-même : il est très fastidieux d'aller retrouver cela.

Ce que je demande, et qui encore une fois ne coûte pas un sou d'argent public, c'est vraiment la transparence qui vous est si chère, c'est que la ville de Paris mette à disposition en ligne ou sur quelque support que ce soit justement cette exhaustivité dont certains auraient très certainement besoin.

Éric LEJOINDRE : Je vais mettre aux voix ce vœu.

Le vœu V18201929 n'est pas adopté.

La séance est levée.

